



ÉCOLES DES CHARMILLES ET CHARLES-GIRON

RÉSTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES
CHARMILLES, RÉNOVATION DE L'ÉCOLE CHARLES-GIRON
ET RÉAMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PÉRIMÈTRE

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE
(ARCHITECTE - ARCHITECTE PAYSAGISTE - INGÉNIEUR CIVIL)
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
MAI 2026

**CONCOURS DE PROJETS
D'ARCHITECTURE
PLURIDISCIPLINAIRE
(ARCHITECTE - ARCHITECTE
PAYSAGISTE - INGÉNIEUR CIVIL)**

**À UN DEGRÉ EN
PROCÉDURE OUVERTE**

—
RESTAURATION ET EXTENSION
DE L'ÉCOLE DES CHARMILLES,
RÉNOVATION DE L'ÉCOLE
CHARLES-GIRON ET
RÉAMÉNAGEMENT PAYSAGER
DU PÉRIMÈTRE

- A** INTRODUCTION
- B** RAPPORT DU JURY
- C** LEVÉE DE L'ANONYMAT
- D** PROJETS PRIMÉS
- E** PROJETS NON PRIMÉS

1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n°16

JEUNESSE

Architecte

Itten+Brechbühl SA

Architecte paysagiste

Forster Paysages SA

Ingénieur civil

Kälin & Associés SA





A INTRODUCTION

MOT DU PRÉSIDENT DU JURY

L'enjeu particulier de ce concours est d'avoir combiné, dans un seul exercice, plusieurs interventions de différentes natures et échelles dans un site unique. Le cahier des charges demandait aux participants de restaurer un bâtiment scolaire patrimonial (école des Charmilles) et de prévoir son extension, de rénover un autre bâtiment à proximité (école Charles-Giron) avec le réaménagement paysager de l'intégralité du périmètre.

Localisée au milieu d'un quartier fortement densifié, la parcelle impose des contraintes très importantes : surface constructible et gabarits limités, arbres à préserver, forme du site complexe. Malgré tout, la Ville de Genève ambitionne un projet de qualité, capable de répondre au nouveau programme et qui puisse aller de l'avant sans grandes difficultés au vu de l'urgence des besoins scolaires et parascolaires.

Le cahier des charges a d'emblée orienté les réflexions des concurrents, soulignant l'importance du développement durable à travers des thèmes tels que l'économie circulaire, un usage rationnel du sol, le recours à des matériaux de construction ayant le plus faible impact environnemental possible, le tout avec un coût de construction raisonnable. Compte tenu des divers enjeux fixés, le concours a été ouvert à des groupes pluridisciplinaires afin d'obtenir des propositions intégrant l'aménagement extérieur, l'architecture et les solutions structurelles, dans un projet cohérent et respectueux du patrimoine historique existant.

Dix-sept groupes pluridisciplinaires ont relevé ce défi. Finalement dix-sept solutions, dix-sept projets et dix-sept maquettes mises côte à côte, ont mis en lumière les atouts et les limites de chaque proposition, ainsi que les possibilités et les limites du site en termes de volume de construction supplémentaire et de potentiel des bâtiments existants. La liberté laissée aux concurrents sur la démolition partielle ou complète de la salle de gymnastique existante s'est révélée fructueuse, permettant de proposer des stratégies très différentes.

Le jury s'est réuni pendant trois journées entières. La première prise de connaissance des projets s'est faite par groupes, afin de consacrer le temps nécessaire à la compréhension de chaque projet. Ensuite, chaque décision s'est prise en plenum. Le jury a d'abord examiné l'impact des projets dans le site et leur cohérence d'ensemble : le respect du programme, la qualité des interventions dans l'existant du point de vue patrimonial, la qualité des aménagements extérieurs, le volume de terre excavé - qu'ils maintiennent ou non la cuve de la salle de gymnastique et, finalement, la réutilisation ou non de matériaux existants dans le site.

Au vu de l'urgence du projet, une analyse très précise s'est également faite sur la viabilité des différentes propositions en termes de réglementation et de patrimoine, afin d'évaluer les risques de faisabilité de chaque projet. Le jury a rapidement été confronté au dilemme entre la qualité d'intégration du projet dans le site et la densification de ce dernier, tout en garantissant le fonctionne-

ment optimal de la nouvelle école. Les propositions varient entre deux stratégies opposées : l'occultation en sous-sol d'une partie du programme afin de garantir un impact minimal sur le site, ou l'acceptation d'un volume construit hors sol garantissant un fonctionnement optimal du programme.

Des propositions intermédiaires proposent d'exploiter au maximum le potentiel disponible dans le bâtiment existant de l'école (utilisation de locaux ou espaces disponibles au niveau inférieur et au rez-de-chaussée, ou par des surélévations ponctuelles sur la galette du rez-de-chaussée), de façon à minimiser l'impact du nouveau volume bâti. Au fur et à mesure de son travail, le jury a pu préciser ses préférences en discutant ces thèmes entre membres d'horizons divers (architectes, architectes-paysagistes, ingénieurs, représentants des utilisateurs, directions de l'enseignement, direction du patrimoine bâti de la Ville de Genève et responsable pour la conservation du patrimoine), approchant pas à pas, ensemble, vers le projet proposant le meilleur équilibre. Le rappel de l'urgence de la nécessité de nouveaux locaux d'enseignement et parascolaires dans la ville, effectué par les représentants des utilisateurs, a permis de privilégier les solutions offrant un volume bâti maximal tout en minimisant le volume construit en sous-sol, afin de respecter les objectifs de durabilité.

La proposition retenue a su convaincre par son approche à la fois fine et pragmatique. Le fonctionnement du programme dans l'extension a été apprécié pour son efficacité et sa modularité, ainsi que pour ses espaces de circulation verticale attrayants. Les interventions dans l'école des Charmilles témoignent d'un travail de qualité, sans surcharger du point de vue programmatique le bâtiment existant, et en garantissant l'accès universel dans l'ensemble de celui-ci. Le projet démontre également une prise en compte des enjeux écologiques, notamment grâce à la parcimonie des excavations, à la simplicité des choix structuraux, au recours au bois pour les structures et à l'orientation adéquate des locaux d'enseignement. Le projet dégage une cohérence et une clarté, retrouvées dans les aménagements extérieurs, qui permettront à l'ensemble une intégration adéquate et sensible dans le quartier.

Nous espérons que ce projet, si indispensable pour le Service de l'enfance de la Ville de Genève, puisse se dérouler sans obstacles.

Je tiens également à remercier l'ensemble des membres du jury pour leur engagement tout au long du débat ainsi que pour l'écoute mutuelle, qui a permis d'avancer ensemble vers le résultat. Je tiens également à souligner la qualité du travail préparatoire réalisé par Madame Raluca Poliac, architecte à la Direction du patrimoine bâti, qui a permis à tous les membres du jury de travailler dans des conditions idéales.

M. Roberto Pascual, Architecte UBA, SIA, bauzeit architectes, Bienne – Président du jury

MOT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Après les rénovations successives de plusieurs établissements scolaires, la Ville de Genève poursuit son programme avec l'école des Charmilles, construite entre 1963 et 1967, et située sur une parcelle accueillant également l'école Charles-Giron et des immeubles de logements. L'état de vétusté des bâtiments, conjugué à leur valeur patrimoniale exceptionnelle, impose une intervention à la fois ambitieuse et mesurée. Par ailleurs, la croissance continue des effectifs scolaires et parascolaires dans le secteur, ainsi que les perspectives d'augmentation liées au développement du quartier, rendent nécessaire une extension des capacités d'accueil et une mise en conformité des équipements.

Dans ce contexte, le projet vise simultanément la rénovation des bâtiments existants, leur adaptation aux exigences actuelles, l'intégration de nouveaux locaux et la requalification complète des espaces extérieurs. Il s'agit de répondre à un double impératif : préserver et mettre en valeur une architecture reconnue, tout en apportant des réponses concrètes aux besoins fonctionnels, pédagogiques et environnementaux contemporains.

L'enjeu dépasse la seule question du bâti. Les préaux et espaces extérieurs, aujourd'hui largement minéralisés et peu adaptés aux conditions climatiques actuelles, doivent être repensés en profondeur. La gestion des îlots de chaleur, la perméabilisation des sols, la valorisation du patrimoine arboré ainsi que la qualité des espaces de jeu et de rencontre constituent des axes majeurs du projet. Dans un quartier dense, ces espaces jouent un rôle essentiel, non seulement pour les élèves mais aussi pour l'ensemble des habitantes et habitants. La complexité de la tâche confiée aux concurrentes et concurrents réside dans la multiplicité des paramètres à concilier. Il s'agit de trouver un équilibre entre conservation et transformation, entre maintien de l'existant et interventions nouvelles, entre densification et qualité des espaces libres. À cela s'ajoutent des exigences élevées en matière de performance énergétique, de gestion des ressources, de protection solaire et de qualité d'usage.

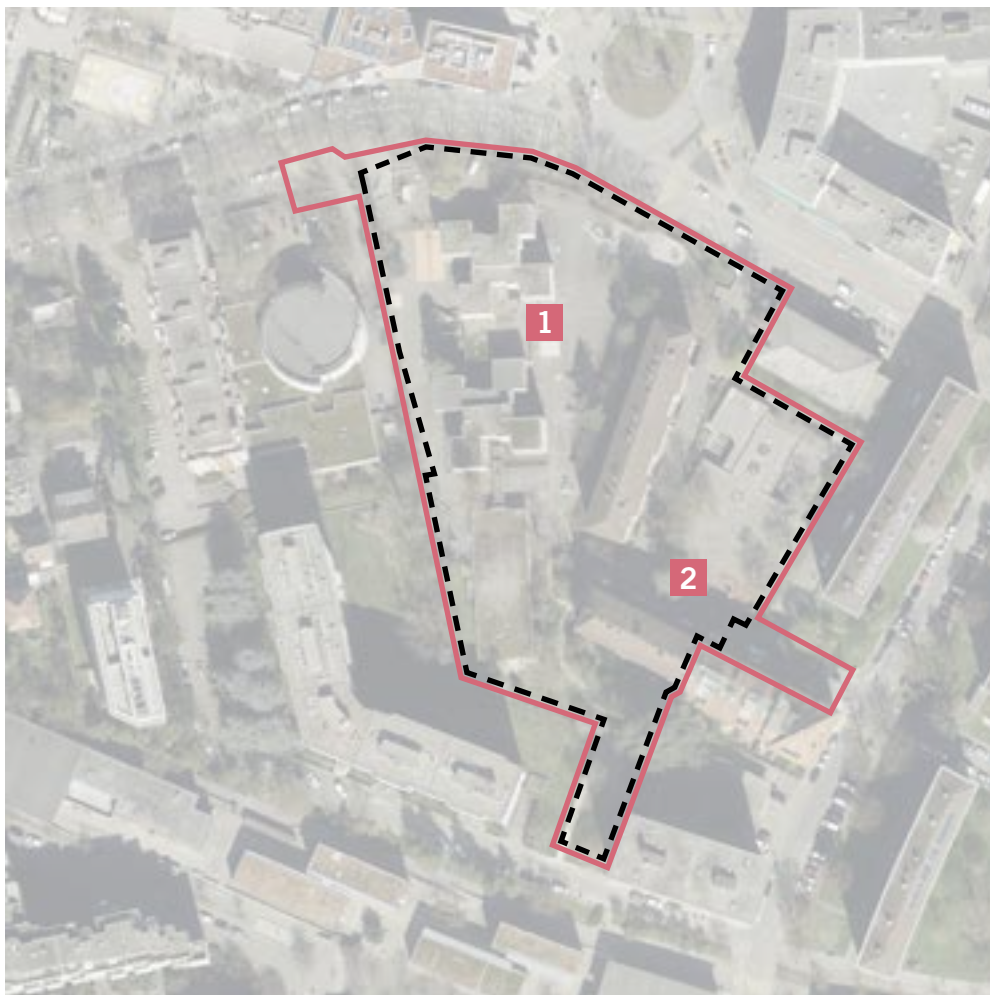
Les propositions ont ainsi interrogé en profondeur les relations entre bâtiments existants et nouvelle construction, entre les pleins et les vides, entre les différentes entités du site. La question de l'échelle, notamment celle de l'enfant, a été centrale afin de garantir des espaces adaptés, lisibles et accueillants, favorisant à la fois l'apprentissage et le vivre-ensemble. Dans un contexte où les attentes envers l'école évoluent, celle-ci ne peut plus être envisagée uniquement comme un lieu d'enseignement. Elle devient un véritable espace de vie, articulant les temps scolaires et parascolaires, les activités intérieures et extérieures, et s'inscrit pleinement dans son environnement urbain et social. La qualité des réponses apportées à ces enjeux conditionnera durablement les conditions d'accueil et le bien-être des usagers.

La démarche a une nouvelle fois démontré la richesse du concours d'architecture comme outil de réflexion et de décision. La diversité des propositions, les interprétations du programme, les approches contrastées des questions de densité, de réemploi, de qualité structurelle et spatiale, ainsi que les réflexions sur l'environnement paysager ont nourri un débat exigeant et constructif au sein du jury. À l'issue de ce processus, le projet JEUNESSE s'est imposé à l'unanimité par la justesse de sa réponse et sa capacité à fédérer l'ensemble de ces enjeux.

Je tiens à saluer l'engagement et la qualité du travail fourni par l'ensemble des concurrentes et concurrents, qui ont su proposer des réponses riches et nuancées à un programme exigeant. Mes remerciements vont également aux membres du jury pour la rigueur de leurs analyses et la qualité des échanges menés durant trois journées intenses, permettant d'aboutir à des conclusions partagées. Enfin, je souhaite remercier les collaboratrices et collaborateurs de la Direction du patrimoine bâti, du Service de l'enfance ainsi que des autres services de la Ville impliqués dans ce projet, dont le travail quotidien est indispensable à la réussite de sa mise en œuvre. Le projet retenu ouvre aujourd'hui la voie à une transformation exemplaire, porteuse d'un cadre de vie renouvelé et durable pour les générations à venir.

M. Christian Pesch, Architecte Dipl.-Ing., Directeur de la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève – Vice-président du jury

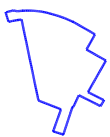
PLANS ET SITUATION



- Périmètre de réflexion
- - - Parcelle n°3845,
16'168 m²
- 1 École des Charmilles
- 2 École Charles-Giron



Périmètre de réflexion



Périmètre de projet



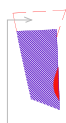
Arbres: recommandations pour concours

- Arbres dont le maintien est souhaité, mais pouvant être abattus (1 à 7)
- Elagage (8 et 9)
- Elagage éventuel, arbres voisins (parcelles n° 3854, 3856, 3706) (Note: Aucune démarche n'a été entreprise auprès des privés)
- Arbres à conserver

Bâtiments

- Bâtiment existant: hors-sol
- Bâtiment existant: sous-sol
- Servitudes existantes

Constructibilité



Zone définie pour l'extension de l'école
Limite hors-sol

Possible extension en sous-sol



Dépassement du gabarit constructible.
Drogation à obtenir dans le sens de l'article 11 de la LCI (drogation pour la non-conformité aux distances entre bâtiments au sens de l'article 45 LCI). Entrée en matière sans garantie de l'aboutissement de la démarche.



Distances aux limites (voir LCI)



Distances et vues droites (voir LCI)

ABATTAGE

	1. Cypres de l'Arizona SEVE_225983
	2. Feuiller noir d'Italie SEVE_225431
	3. Erable plane SEVE_225964
	4. Catalpa commun SEVE_225954
	5. Eucalypt bleu SEVE_225955
	6. Mimosa commun SEVE_225958
	7. Roble faux-acacia SEVE_224898

ELAGAGE

	8. Erable plane SEVE_225964
	9. Erable argenté SEVE_225953

**ELAGAGE
EVENTUEL
ARBRES VOISINS**



Patrimoine

- (A)** Ecole des Charmilles
Corps principal: restauration, pas de surélévation
Voir préavis CMNS
- (B)** Salle de gym: surélévation admise, Démolition/
reconstruction possible
Voir préavis CMNS
- (C)** Ecole Charles Glon
Uniquement rénovation/ transformation, pas de
modification du gabarit existant (voir préavis
CMNS)
- (D)** Aménagements extérieurs: retrouver une qualité
paysagère du site et les qualités perdues au fil du
temps (voir préavis CMNS)

B RAPPORT DU JURY

1 ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

L'organisateur et le maître d'ouvrage sont la Ville de Genève.

2 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture pluridisciplinaire (architecte, architecte paysagiste et ingénieur civil) en procédure ouverte, à un degré, défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009).

La langue officielle du concours est exclusivement le français. Cette condition est applicable à toutes les phases de la procédure du concours et à l'exécution de la suite des prestations.

3 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

1 Objet du concours

La Ville de Genève souhaite restaurer, rénover et augmenter la capacité d'un groupe scolaire existant et retravailler les espaces extérieurs.

2 Objectifs du maître d'ouvrage

Tenant compte du développement planifié du site et des besoins d'équipements scolaires, les objectifs suivants, groupés en trois grands thèmes, sont fixés comme suit :

Ecole des Charmilles

- Restauration de l'école des Charmilles (voir chapitre 3.02 « Restauration de l'école des Charmilles » du programme du concours)
- Extension de l'école (selon le programme en pages 39 et 40 du programme du concours), dans le périmètre d'extension défini (site de la salle de gymnastique)
- Dans le périmètre d'extension défini, il est laissé à la libre interprétation du concurrent de surélever la salle de gymnastique ou de la démolir/ reconstruire. Une attention particulière sera portée sur la liaison entre le corps principal de l'école des Charmilles et l'extension
- Mise aux normes sécurité incendie
- Proposer une réponse cohérente aux exigences liées au patrimoine du 20^e siècle, d'une part, et aux normes énergétiques actuelles, d'autre part
- Le maître d'ouvrage souhaite atteindre les objectifs de performance énergétique HPE-rénovation. Si ces objectifs ne peuvent pas être atteints pour des raisons de préservation de la qualité patrimoniale, des stratégies de dérogation doivent être proposées
- Permettre l'accessibilité universelle conformément au Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI)

Ecole Charles-Giron

- Rénovation de l'école
- L'école Charles-Giron sera conservée et rénovée dans son gabarit actuel. Le programme existant ne change pas. Toutefois, une transformation, toujours dans son gabarit actuel, est admise. Des interventions qui augmentent l'apport en lumière naturelle seront appréciées, notamment au sous-sol, tout en faisant attention aux questions d'ensoleillement et à l'adaptation des locaux aux besoins scolaires
- Permettre l'accessibilité universelle, conformément au Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI)
- Répondre aux normes énergétiques actuelles

Aménagement paysager de l'entier du périmètre

- Repenser l'entier de la parcelle du point de vue de l'aménagement paysager
- Valoriser les points forts du site (articulation des volumes du bâti, végétalisation, qualité de l'ensemble et des espaces extérieurs)
- Le maître d'ouvrage souhaite que les espaces soient le plus végétalisés possible

Objectifs généraux

- Valoriser les points forts du site (articulation des volumes du bâti, végétalisation, qualité de l'ensemble et des espaces extérieurs)
- Répondre aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces, telles que définies par le programme des locaux
- Garantir dans le contexte précité la cohérence du fonctionnement du groupe scolaire (articulation entre les deux écoles et l'extension)
- Qualité et économie de projet
- Qualité architecturale des réponses aux exigences énergétiques
- Qualités climatiques, environnementales et réemploi
- Qualité des réponses à la question de la surchauffe estivale

Les concurrents sont rendus attentifs au fait qu'un projet compact garantit une préservation de la pleine terre et un réaménagement pertinent de l'entier de la parcelle. Il est attendu des concurrents une construction répondant aux enjeux environnementaux et climatiques. Un concept architectural écologique devra être développé et se décliner tant au niveau des matériaux que du rapport au sol.

4 PROGRAMME

1 Contexte

La restauration de l'école des Charmilles est une opération attendue de longue date. Les frais d'entretien pour cette école sont élevés et les utilisateurs subissent les désagréments dus au vieillissement du bâtiment.

Le deuxième objectif du concours sera de pouvoir intégrer un programme de locaux scolaires et parascolaires supplémentaires au programme existant. Contrairement à ce que l'on observe sur l'ensemble des écoles primaires de la Ville dont les effectifs ne croissent « que » depuis 2012, ceux de l'école des Charmilles sont en augmentation depuis plus de 20 ans. En l'an 2000, 281 élèves étaient accueillis dans 14 classes. A la rentrée 2024, ils sont 407 élèves scolarisés dans 20 classes.

En parallèle, la forte progression du nombre d'enfants fréquentant le parascolaire a également contribué à accroître la pression sur les locaux. Au parascolaire de midi, il y a dix ans, en moyenne 110 enfants mangeaient tous les jours au restaurant scolaire, alors qu'ils étaient 190 l'an passé. L'école ne bénéficiant pas de restaurant scolaire, l'ensemble des élèves doit se rendre dans d'autres réfectoires du secteur avec tous les désagréments dus au déplacement de très grands groupes d'enfants dont les plus petits n'ont que 4 ans. Ceux-ci doivent notamment traverser de grands axes de circulation (rue de Lyon en direction du quartier de Geisendorf ou l'avenue d'Aire en direction de l'école de l'Europe ou de l'espace quartier « Le 99 »). Les locaux étant prioritairement attribués au scolaire, le parascolaire ne bénéficie que de très peu de surfaces pour ses propres activités. Ainsi, seul l'ancien logement de fonction du bâtiment « gymnase » est exclusivement aménagé pour les activités parascolaires, tous les autres locaux sont partagés avec le Département de l'instruction publique. Pour rappel, selon le programme C1 10.11, 2 à 6 locaux parascolaires doivent être prévus pour une école de 16 à 20 classes en fonction du nombre d'enfants à accueillir, et 1 ou 2 réfectoires de 150 à 200 m², plus un office de remise en température.

A l'avenir, la pression devrait encore s'accroître sur l'école des Charmilles, sous l'effet conjugué du grand nombre d'enfants en âge préscolaire déjà domiciliés dans le secteur et de la construction de nouveaux logements. Ainsi, près de 300 logements de 4 pièces et plus sont prévus d'ici à 2030, ce qui correspond à environ 60 élèves supplémentaires.

Le besoin en locaux scolaires concerne les salles d'études mais également les locaux administratifs, de stockage et de nettoyage. Le besoin en locaux parascolaires concerne les locaux d'animation, un réfectoire et une cuisine de remise en température.

Le programme supplémentaire demandé permettra de revenir à une situation d'accueil des élèves dans de bonnes conditions, et d'être en conformité avec le règlement des locaux C1

10.11. Il permettra également de pouvoir absorber l'équivalent de trois classes supplémentaires.

Concernant le périmètre de l'étude, celui-ci a été étendu à l'ensemble de la parcelle. Dans ce quartier qui a vu sa population et son bâti considérablement croître, il est en effet impératif de soigner les espaces extérieurs, tant au niveau des circulations entre les bâtiments (école des Charmilles et école Charles-Giron) que des espaces de jeux, de rencontre et des espaces libres. La requalification de ce quartier permettra de lui redonner des qualités urbaines contribuant au bien-être de ses habitants.

D'une manière générale, le bâtiment scolaire et ses espaces extérieurs représentent une centralité dans le tissu urbain. Ces territoires représentent des points de repère pour les familles, et plus généralement pour les habitants de la ville. Les bâtiments scolaires, comme les espaces extérieurs, sont très sollicités hors temps scolaire. Le caractère particulièrement dense du bâti dans ce secteur augmente encore la nécessité de traiter ces espaces publics avec soin.

Une attention particulière sera donnée à cette dimension de cohésion sociale dans ce quartier dont les études CATIGE mettent en évidence des facteurs de précarité.

2 Le bâti existant

Réalisé entre 1963 et 1967 à l'emplacement de l'ancienne école des Charmilles, cet établissement scolaire, en bordure de la place des Charmilles, s'insère dans un tissu complexe de bâtiments. En 1950, Georges Brera présente un premier projet comprenant plusieurs étapes avec, à terme, la démolition de l'ancienne école. Refusé par le Conseil administratif en 1951, ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard qu'un nouveau projet sera confié aux architectes Edmond Guex et Gerd Kirchhoff.

L'école fait figure d'exception dans la production courante de ce début des années soixantes à Genève. Réplique du plan d'une école neuchâteloise, élaborée sur le principe de l'aggrégation de cellules, dérogeant de surcroît au règlement scolaire en vigueur (l'école s'érige sur 4 niveaux), la nouvelle école des Charmilles est composée de deux blocs de classes disposés en ailes de moulin de trois ou quatre niveaux, reliés par un corps de bâtiment bas, formant un vaste hall d'entrée. La salle de gymnastique et l'appartement du concierge, situés dans le prolongement, se rattachent à ce dispositif par l'intermédiaire d'un long portique. Au total, l'école dispose de 26 salles de classe et d'activités d'environ 70 m². Si la particularité de cette école réside dans son articulation et sa hauteur inédites à l'époque de sa construction, elle s'exprime également dans sa matérialité. L'assemblage minutieux du béton, les lames de bois et de larges pans vitrés qui composent les façades, donnent un caractère épuré à la composition, malheureusement quelque peu mise à mal par l'introduction de nouveaux stores extérieurs dans les années 1980. Cette trilogie maté-

rielle est habilement reproduite dans les espaces intérieurs. Des vitraux en polyester, du peintre et graveur Robert Nicodski (1931-1996), viennent s'insérer dans chaque classe et vestiaire attenants, formant un remarquable cycle artistique comprenant 55 pièces à l'origine.

La singularité du groupe scolaire des Charmilles justifie la valeur « exceptionnel » attribuée lors du recensement architectural cantonal (hors salle de gymnastique). Les projets d'extension et d'assainissement doivent donc être pensés dans le respect de l'existant et accompagnés de mesures de conservation-restauration.

Faisant partie du périmètre du concours, le second bâtiment scolaire, soit l'école Charles-Giron, fut construite entre 1975 et 1976 par les mêmes architectes que l'école des Charmilles. Conçue en structure métallique sur un seul niveau, elle se compose à l'origine de quatre classes largement vitrées sur l'extérieur et d'une salle de jeu réparties autour d'un vaste espace central éclairé zénithalement. L'école a reçu la valeur « intérêt secondaire » au RAC et présente des qualités relatives en comparaison avec l'école des Charmilles, malgré une paternité commune des architectes Guex et Kirchhoff.

Dans sa configuration actuelle, **l'école des Charmilles** est composée de :

- 25 salles d'études (67-68 m²) occupées comme suit :
 - 20 classes ordinaires
 - 3 classes de soutien scolaire (ECSP)
 - 1 atelier d'art visuel
 - 1 local parascolaire
- Diverses salles d'activités :
 - 1 salle des maîtres
 - 1 local parascolaire (ancien logement de fonction)
 - 1 bureau administration direction
 - 1 infirmerie
 - 1 salle de gymnastique (+ local engins et vestiaire)
 - 1 local dépôt livres
 - 1 loge pour le concierge
 - 1 abri PC

L'école Charles-Giron est composée de :

- 4 classes de 77 m²
- 1 local de rythmique
- 1 salle des maîtres
- 1 sous-sol technique partiellement utilisé par le parascolaire (3 locaux utilisés par le parascolaire)

3 Périmètre du concours

Le périmètre du concours est situé sur la commune de Genève – Petit-Saconnex (23).

Le périmètre borde les limites parcellaires du domaine public le long de l'avenue d'Aire, de la rue des Charmilles et de l'avenue des Tilleuls, ainsi que la rue Jorge-Luis Borges.

4 Terrain et dispositions légales, constructibilité

La parcelle principale concernée, N° 3845, propriété de la Ville de Genève, s'étend sur une surface de 16'168 m².

La constructibilité de la parcelle en général est régie **par les dispositions de la zone 3 de la loi LCI L5 05**.

Il y a lieu de distinguer 2 périmètres :

1. Périmètre de réflexion : en bleu sur le plan des recommandations
2. Périmètre de projet (= portant sur les mandats à la suite du concours) : en rouge sur le plan des recommandations

La zone définie pour l'extension de l'école se situe dans la zone de la salle de gymnastique (voir plan des recommandations).

Les salles de classes supplémentaires (3 classes) doivent rester à proximité de l'école des Charmilles. Un accès couvert, voire tempéré, doit être trouvé entre l'école des Charmilles et les classes.

5 Végétation et dispositions paysagères

De manière générale, le site présente une belle qualité arborée. Le projet d'extension et de réaménagement des surfaces extérieures tiendra compte de cette richesse et la mettra en valeur au profit de l'usage des enfants, tant durant les périodes scolaires que lors des activités après l'école.

Le maître d'ouvrage souhaite le maintien de tous les arbres. Cependant, pour permettre l'extension de l'école dans la zone définie et les rénovations des façades, la Ville de Genève rentre en matière pour l'abattage de 7 arbres (numéros 1-7 sur le plan des recommandations) s'il n'est pas possible de les conserver techniquement, et l'élagage de 2 arbres (numéros 8 et 9 sur le plan des recommandations). La Ville de Genève souhaite que tout soit mis en œuvre pour favoriser leur conservation.

Il est demandé aux concurrents de replanter le maximum d'arbres sur le périmètre, tout en assurant la qualité et la cohérence du projet (objectif théorique Ville de Genève : 3 arbres replantés pour 1 arbre abattu).

6 Programme des locaux

Les enjeux programmatiques principaux sont :

- La restauration de l'école des Charmilles
- L'extension de l'école des Charmilles (3 salles d'études, 300 m² de parascolaire, un restaurant scolaire de 220 m², 4 bureaux de 20 m² pour l'administration)
- La rénovation de l'école Charles Giron
- L'aménagement paysager des préaux et espaces annexes sur le périmètre

Selon la demande programmatique et le fonctionnement du groupe scolaire, porter une attention particulière sur :

- Les locaux d'enseignement
- Les locaux de l'administration
- L'accueil parascolaire : le restaurant scolaire et les salles d'accueil parascolaire
- La salle d'éducation physique
- Les circulations
- Les espaces extérieurs
- Les aménagements des préaux

5 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les propositions seront jugées principalement sur la base des critères suivants :

- respect et compréhension du programme ;
- cohérence générale du projet et son intégration dans le quartier ;
- fonctionnement de l'ensemble et gestion des flux ;
- fonctionnement des écoles dans leur globalité sur le temps scolaire, parascolaire et périscolaire, y compris des extérieurs ;
- qualités architecturales du projet en général ;
- qualité de la restauration de l'école des Charmilles ;
- pertinence des propositions structurelles et constructives ;
- valorisation des espaces extérieurs existants ou créés et articulation du bâti ;
- économie générale du projet ;
- impact environnemental global de l'opération ;
- pertinence de la stratégie environnementale du projet (matérialisation, usage des matériaux, mise en œuvre simple, durabilité, circuits courts, bilan environnemental, étude du potentiel des bâtiments existants).

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité.

6 JURY

Le jury, désigné par le maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

En italique sont représentés les membres indépendants du maître d'ouvrage.

Président

M. Roberto Pascual, Architecte UBA, SIA, bauzeit architectes, Bienne

Vice-président

M. Christian Pesch, Architecte Dipl.-Ing., Directeur de la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève

Membres professionnels

M. Renato Salvi, Arch. ETHZ FAS SIA Renato Salvi Architecte, Sion

M. Jean-Claude Frund, Architecte HES SIA FAS, frundgallina architectes, Neuchâtel

M. Craig Verzone, Architecte-paysagiste, urbaniste, FSAP, Verzone Woods Architectes, Vevey

Mme Daphné Karaiskaki, Architecte-Ingénieure NTUA, Partner DACH architectes, Zürich

M. Marco Bosso, Ingénieur Civil EPFL SIA, Ingeni SA, Lausanne

Mme Giulia Nardo, Architecte Politecnico di Milano, inspectrice de l'énergie, OCEN, DT, Etat de Genève

M. Pierre Tourvieille de Labrouhe, Architecte HMONP, Architecte du patrimoine, Responsable de l'Unité pour la conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève

M. Bruno Aeschlimann, Architecte-paysagiste HES, Adjoint de direction, Service des Espaces Verts, Ville de Genève

Membres non-professionnels

Mme Isabelle Widmer, Cheffe du Service de l'enfance, Ville de Genève

Mme Sabine Fauriel, Cheffe de service à la direction générale de l'enseignement obligatoire pour le service Organisation et planification, Etat de Genève

M. Jorge Marin, Adjoint de direction, Responsable des prestations, GIAP

Suppléants

Mme Lya Blanc, Architecte-urbaniste HMONP, TRIBU architecture, Lausanne

Mme Mathilde Brenner, Architecte AAM, Adjointe de direction, Service de l'enfance, Ville de Genève

Le jury siège pour toute la durée du concours. Il approuve le programme du concours et répond aux questions des participants. Il juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les mentions éventuelles. Il formule le rapport de jugement et les recommandations sur la suite à donner.

7 PRIX ET MENTIONS

Le jury dispose d'une somme globale de **CHF 236'000.- HT** pour l'attribution d'environ 6 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

La somme globale a été calculée selon la directive SIA « détermination de la somme globale des prix pour les concours d'architecture » de juin 2015, éditée par la Commission SIA pour les concours d'architecture et d'ingénierie.

Un projet mentionné au 1^{er} rang peut être recommandé pour la poursuite des études, à condition que la décision du jury ait été prise à l'unanimité des voix.

Par ailleurs, selon l'art. 5.4 de la SIA 142, en cas de nécessité, le jury peut prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, limité aux seuls projets qui restent en lice. Le classement des projets n'a lieu qu'à l'issue du degré en option. Si ce tour s'avère nécessaire, il fera l'objet d'une indemnisation en sus de la somme globale des prix.

8 CALENDRIER DU CONCOURS

03.10.25	Ouverture des inscriptions au concours
11.11.2025	Questions des concurrents
01.12.2025	Réponses du jury
03.03.2026	Rendu des projets
17.03.2026	Rendu des maquettes
25-27.03.2026	Jugement du concours
12.05.2026	Exposition des projets

9 LISTE DES PROJETS RENDUS

17 candidats ont rendu leur projet à l'organisateur dans les délais, soit par ordre d'enregistrement :

01. **PIANO**
02. **COOL**
03. **CHI-FU-MI**
04. **Oh! Charming**
05. **RACINE CARRÉE**
06. **CALLISTO**
07. **CHI-FOU-MI**
08. **DELOREAN**
09. **LAYLA**
10. **Trilogie**
11. **filon**
12. **Assemblage**
13. **TÉTRAMINO**
14. **l'espace vide**
15. **CROCUS**
16. **JEUNESSE**
17. **Nathalie**

10 CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique et de la coordination du concours.

Ceux-ci constatent que les 17 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

11 EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 9 au 20 mars 2026 par les spécialistes-conseils du jury, soit :

M. Alain Mathez, Attaché de direction, Office des autorisations de construire, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Etat de Genève

Mme Lucía Rodríguez Pérez, Architecte, Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), Direction de la logistique DLOG-DIP, Etat de Genève

M. Benoît Bouthinon, Adjoint de direction, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, Ville de Genève

M. Pierre Minet, Architecte paysagiste, Service des espaces verts, Ville de Genève

M. Romain Berger, Ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève

Mme Géraldine Glas, Adjointe scientifique, Unité pour la conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève –
excusée

M. Stéphane Michlig, Conseil en économie de la construction, Quartal, Vevey

M. Julien Luiset, Conseil en sécurité incendie, Dupont SA

Mme Elisa Orefice et **M. Nicolas Gouneaud**, Conseil en développement durable, CSD Ingénieurs, Lausanne et Genève

M. John Wuest, Ingénieur civil, OU3, Genève

Les rapports des experts sont mis à disposition du jury, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par **Mme Raluca Poliac**, Architecte AAM à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève.

12 JUGEMENT

1 Déroulement du jugement

Le jury a siégé les 25, 26 et 27 mars 2026.

2 Projets admis au jugement

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 17 projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

3 Prise de connaissance des projets

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets, d'abord tous ensemble, puis par groupes de travail.

4 Projets à exclure de la répartition des prix

Après une première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur les éléments du programme, tous les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges.

Le projet n°1 **PIANO** propose un ajout de volume à l'école des Charmilles et une surélévation de l'école Charles-Giron. Le jury décide d'exclure ce projet de la somme des prix pour ses surélévations dans un contexte patrimonial, mais de le conserver pour la suite du jugement et une éventuelle mention.

S'appuyant sur l'expertise de M. Mathez et en présence de ce dernier pour les explications, le jury procède à une analyse des projets sous l'angle de la conformité avec les règlements de construction et la loi sur les constructions et les installations (LCI).

À la suite de cette analyse, il résulte que certains projets présentent des points non-conformes à la LCI, difficilement acceptables ou modifiables. De ce fait, le jury décide d'exclure de la somme des prix les projets numéros 05 **RACINE CARRÉE** et 09 **LAYLA**, mais de les conserver pour la suite du jugement et une éventuelle mention.

5 Premier tour du jugement

L'ensemble du jury examine chacun des projets en relation avec les critères d'appréciation énoncés pour le jugement et les expertises. Il commente et analyse les projets un par un et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets suivants :

02. **COOL**

03. **CHI-FU-MI**

09. **LAYLA**

10. **Trilogie**

12. **Assemblage**

14. **l'espace vide**

17. **Nathalie**

6 Deuxième tour du jugement

Le jury procède ensuite à une analyse plus détaillée des projets, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement.

Une analyse approfondie et une critique de chaque projet sont effectuées. Les différents critères d'appréciation ont à nouveau été considérés un par un.

À l'issue de ce deuxième tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

04. **Oh! Charming**

05. **RACINE CARRÉE**

06. **CALLISTO**

13. **TÉTRAMINO**

15. **CROCUS**

7 Tour de rattrapage

Avant de procéder au classement final, le jury effectue un tour de rattrapage et confirme le choix des projets éliminés lors des deux tours précédents. À l'issue de ce tour, aucun projet n'est donc réintégré.

8 Résultats du jugement et attribution des prix et mentions

Après une discussion générale, une visite du site et une analyse approfondie de chaque projet, le jury procède au classement final des projets et attribue, à l'unanimité, les prix suivants en conformité avec le point 1.07 du programme du concours.

1^{er} rang – 1^{er} prix

Projet n°16

JEUNESSE Fr. 70'000.- HT

2^{ème} rang – 2^{ème} prix

Projet n°11

filon Fr. 56'000.- HT

3^{ème} rang – 3^{ème} prix

Projet n°08

DELOREAN Fr. 50'000.- HT

4^{ème} rang – Mention

Projet n°01

PIANO Fr. 35'000.- HT

5^{ème} rang – 4^{ème} prix

Projet n°07

CHI-FOU-MI Fr. 25'000.- HT

13 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie tous les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus.

L'ensemble des propositions a permis au jury de mesurer les difficultés des enjeux et de débattre de manière fructueuse.

A l'issue des débats et après une visite en commun sur place, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat n° 16 **JEUNESSE** possède les qualités et les potentiels permettant de répondre aux attentes du maître d'ouvrage, des utilisateurs et du public.

A l'unanimité, le jury recommande au maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet à l'équipe pluridisciplinaire autrice du projet n° 16 **JEUNESSE**. Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes :

Paysage

- Préciser l'identité des aménagements extérieurs en relation au projet originel ;
- Retravailler les ceintures vertes (proportion des surfaces d'usage) ;
- Optimiser l'interface avec l'avenue d'Aire (hiérarchie des entrées, transition avec l'espace public, gestion du bruit et de la sécurité) ;
- Préciser la relation de l'école des Charmilles avec ses abords immédiats (topographie, entrées, patios pour les espaces transformés).

Architecture

Ecole des Charmilles

- Conserver l'amphithéâtre dans sa forme et maintenir la surface de la salle de rythmique (adaptation programmatique) ;
- Porter une attention particulière aux patios et à leur impact sur le patrimoine existant ;
- Préciser la relation entre l'entrée sud existante et le nouveau bâtiment, en lien également avec le patrimoine et la suppression ou non de la galerie couverte.

Extension

- Requalifier l'identité architecturale et la matérialité des corps de distribution nord et sud, en cherchant le dialogue avec l'école des Charmilles et le caractère urbain du site ;
- Etudier les potentialités tectoniques des façades en lien avec les protections solaires.

14 APPROBATION DU JURY

Le présent document a été approuvé par le jury (document original à disposition auprès de l'organisateur).

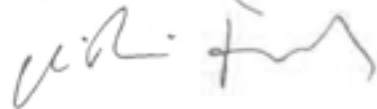
Président :

M. Roberto Pascual



Vice-président :

M. Christian Pesch



Membres :

M. Renato Salvi



M. Jean-Claude Frund



M. Craig Verzone



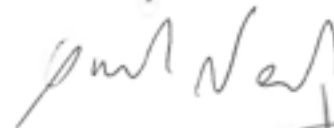
Mme Daphné Karaiskaki



M. Marco Bosso



Mme Giulia Nardo



M. Pierre Tourvieille de Labrouhe



M. Bruno Aeschlimann



Mme Isabelle Widmer



Mme Sabine Fauriel



M. Jorge Marin



Suppléants :

Mme Lya Blanc



Mme Mathilde Brenner



C LEVÉE DE L'ANONYMAT

À la suite du classement et de l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrent-e-s et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement.

Projets primés par ordre de prix

1^{er} rang — 1^{er} prix

Projet n° 16

JEUNESSE**Architecte****Itten+Brechbühl SA**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Amélie Burgniard, Cristian Lopez, David China, Elisa Taraglio, Ludivine Lalardie, Typhaine Nyault, Vassil Kaykov

Architecte paysagiste**Forster Paysages SA**

Prilly, Suisse

Collaborateurs

Jan Forster, Simon Cerf-Carpentier

Ingénieur civil**Kälin & Associés SA**

Lausanne, Suisse

Collaborateur

Jean-François Kälin

2^{ème} rang — 2^{ème} prix

Projet n° 11

filon**Architecte****AAPA SA**

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Amira Mahfouz, Thomas Foissotte, Maxime Huet, Jan Perneger, Emanuele Pibiri

Architecte paysagiste**In Situ SA**

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Élise Vulliez, Benjamin Stierlin

Ingénieur civil**Lüchinger Meyer Partner AG**

Lausanne, Suisse

Collaborateur

Etienne Bouleau

3^{ème} rang — 3^{ème} prix

Projet n° 08

DELOREAN**Architecte****KOSAN Sàrl**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Marc Sanchez, Nina Kleber, Vincent Caussignac

Architecte paysagiste**Paysagegestion SA**

Lausanne, Suisse

Collaboratrices

Elena Pozzoli, Julie Imholz

Ingénieur civil**co-struct AG**

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Vincent Lestang, Fabrice Meylan

Spécialiste

Amstein + Walthert Genève SA

Genève, Suisse

Collaborateur

Vincent Lebon

4^{ème} rang — Mention

Projet n° 01

PIANO**Architecte****CHRISTIAN DUPRAZ ARCHITECTURE OFFICE SA**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Christian Dupraz, Thierry Manasseh, Ignacio Ferrer, Blendi Uka

Architecte paysagiste**Cécile Albana Presset paysagiste FSAP**

Lausanne, Suisse

Collaboratrice

Cécile Albana Presset

Ingénieur civil**Le Collectif SA**

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Thibaud Favre, Jeremy Raphael

5^{ème} rang — 4^{ème} prix

Projet n° 07

CHI-FOU-MI**Architecte****Pellacani & Romanens Architectes SA**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Andrea Pellacani, Damien Romanens, Paolo Pellacani,
Juliette Contat, Ghita Ouassini, Ulysse Torres

Architecte paysagiste**Les Ateliers Lacroix, Architecture du Paysage Sàrl**

Meinier, Suisse

Collaborateurs

Sylvain Lacroix, Selma Unal, Louison Agaesse

Ingénieur civil**DS ingénierie Sàrl**

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Adrien Starrenberger, Daniel Starrenberger

Puis par ordre d'arrivée

Projet n°02

COOOL**Architecte****Amos architectes SA**

Meyrin, Suisse

*Collaborateurs*Lucas Amos, Uli Amos, Koray Bal, Antoine Ricard,
Nicolas Urban**Architecte paysagiste****Camille Frechou paysagiste**

Anglet, France

Collaboratrice

Camille Frechou

Ingénieur civil**élément 6 ingénieurs conseils Sàrl**

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Julien Gamberro, Ivan Bloch

Projet n°03

CHI-FU-MI**Architecte****LRS Architectes SA**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*Emma Bellucci, Bruno da Cruz, Tiago Mesquita, Pau Sbert,
Rolf Seiler**Architecte paysagiste****DUO Architectes Paysagistes /
Landschaftsarchitekt*innen Sàrl**

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Rémi Douce, Aurélie Barral

Ingénieur civil**Timbatec Holzbauingenieure Schweiz AG**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*Simon Vuilleumier, Johann Maître, Sébastien Bonifacio,
David Favre

Projet n°04

Oh! Charming**Architecte****Atelier MUE SAS**

Paris, France

*Collaborateurs*Arnaud Schelstraete, Frederic Garrigues, Anaïs Guerin,
Victor Chanudet**Architecte paysagiste****Florence Peucat Paysages**

Paris, France

Collaboratrices

Florence Peucat, Karolina Samborska

Ingénieur civil**EDMS SA**

Petit-Lancy, Suisse

Collaborateurs

Raphael Guaragna, Solène Tossa

Projet n°05

RACINE CARRÉE**Architecte****gdap architectes Sàrl**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Gonzalo Martinez, Gatien Cordier, Miquel Rodriguez (X-Made)

Architecte paysagiste**Atelier ADR SA**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Richard Fulop, Lothaire Creppy

Ingénieur civil**B+S ingénieurs SA**

Genève, Suisse

Collaborateur

Marcio Bichsel

Projet n°06

CALLISTO

Architecte

Atelier MARCH SA

Genève, Suisse

Collaborateurs

Juan Madrinan, François Dulong, Michaël Casares,
Delphine Fougerand, Eloïse Fehlmann,
Charles Bastide-Fouque, Léa Carollo

Architecte paysagiste

approches. SA

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Tristan Bonani, Pauline Jochenbein, Jonathan Musy

Ingénieur civil

ESM INGENIERIE SA

Genève, Suisse

Collaborateurs

Jérôme Ponti, Christopher Perraud, Loic Pereira

Projet n°09

LAYLA

Architecte

Atelier d'Architecture 3BM3 SA

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Clément Tommaso, Agnieszka Przybycien, Enrico Sironi,
Carmelo Stendardo

Architecte paysagiste

DPE Solutions

Genève, Suisse

Collaborateurs

Axel Abensur, Clément Deprade, Émeline Girard

Ingénieur civil

T ingénierie (Genève) SA

Genève, Suisse

Collaborateurs

Igor Berger, Philippe Reding

Projet n°10

Trilogie

Architecte

COMTE, BERTHELOT ET NETO SA

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Mathilde Berthelot, Adriane Paire, Emilie Veyrat De Lachenal

Architecte paysagiste

Atelier Plum Sàrl

Genève, Suisse

Collaborateurs

Samuel Enjolras, Hélène Augot, Alexandra Ronovska

Ingénieur civil

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Gaston Krüger, Lorenzo Tedeschi, Charles Savoy

Projet n°12

Assemblage

Architecte pilote local

GROUPE H Architecture et Ingénierie SA

Meyrin, Suisse

Collaborateurs

Nikola Radovanovic, Rosario Marino, Michael Schaupp,
Andreu Carpi Zamora, Ana Rita Fonseca, Lucas Delavy

Architecte associé

Agence Engasser & Associés SA

Paris, France

Collaborateurs

Mathias Lukacs, Paul Terzebetchian, Gaétan Engasser

Architecte paysagiste

Uniola AG

Genève, Suisse

Collaborateurs

Isabelle Chevalley, Raymond Bulliard, Laura Perrin,
Léo Bulliard, Thérèse Burg

Ingénieur civil

DMC Ingénieurs Civils SA

Meyrin, Suisse

Collaborateur

Pablo Godoy

Projet n°13

TÉTRAMINO**Architectes****Federico Architectes**

Genève, Suisse

Collaboratrice

Maria Teresa Federico

Tekhne SA

Lausanne, Suisse

Collaborateur

Jean-Daniel Beuchat

Architecte paysagiste**La Comète B-612 Sàrl**

Genève, Suisse

Collaborateur

Nicolas Waechter

Ingénieur civil**PRA Ingénieurs conseils SA**

Sion, Suisse

Collaborateur

Raphaël Coquoz

Design graphique

PLUS +

Monthey, Suisse

Collaborateur

Stefan Clay

Projet n° 14

l'espace vide**Architecte****enrico prati architetto sia fas**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Enrico Prati, Lisa Piermartiri

Architecte paysagiste**Benicchio Giardini SA**

Lamone, Suisse

Collaborateur

Giorgio Benicchio

Ingénieur civil**KLX engineering Sàrl**

Genève, Suisse

Collaborateur

Friedrich Kalix

Projet n°15

CROCUS**Architecte****atelier balan semadeni SNC**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Stefana Balan, Ruben Semadeni, Meya Daali, Mila Griggio, Laurent Soulier, Gabriel Costa, Catherine Decorzant

Architecte paysagiste**studio mint Sàrl**

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Marion Festal, Thomas Boyer

Ingénieur civil**Fiechter Ingénierie SA**

Genève, Suisse

Collaborateurs

José Lascaro, Angel Ingles

Projet n° 17

Nathalie**Architecte****Translocal Architecture GmbH**

Berne, Suisse

Collaborateurs

Marko Göhre, Helko Walzer, Thomas Fehlmann, Friedrich Rotherth, Simon Klemmer, Peter Jährig, Louann Thévoz

Architecte paysagiste**Monnier architecture du paysage SA**

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Maxime Monnier, Maria Marques Duarte

Ingénieur civil**sd ingénierie genève SA**

Petit-Lancy, Suisse

Collaborateurs

Julien Dietsch, Clément Haudrechy

D PROJETS PRIMÉS

Projet n° 16

JEUNESSE

Architecte

Itten+Brechbühl SA

Architecte paysagiste

Forster Paysages SA

Ingénieur civil

Kälin & Associés SA

Projet n° 11

filon

Architecte

AAPA SA

Architecte paysagiste

In Situ SA

Ingénieur civil

Lüchinger Meyer Partner AG

Projet n° 08

DELOREAN

Architecte

KOSAN Sàrl

Architecte paysagiste

Paysagegestion SA

Ingénieur civil

co-struct AG

Spécialiste

Amstein + Walthert Genève SA

Projet n° 01

PIANO

Architecte

CHRISTIAN DUPRAZ ARCHITECTURE OFFICE SA

Architecte paysagiste

Cécile Albana Passet paysagiste FSAP

Ingénieur civil

Le Collectif SA

Projet n° 07

CHI-FOU-MI

Architecte

Pellacani & Romanens Architectes SA

Architecte paysagiste

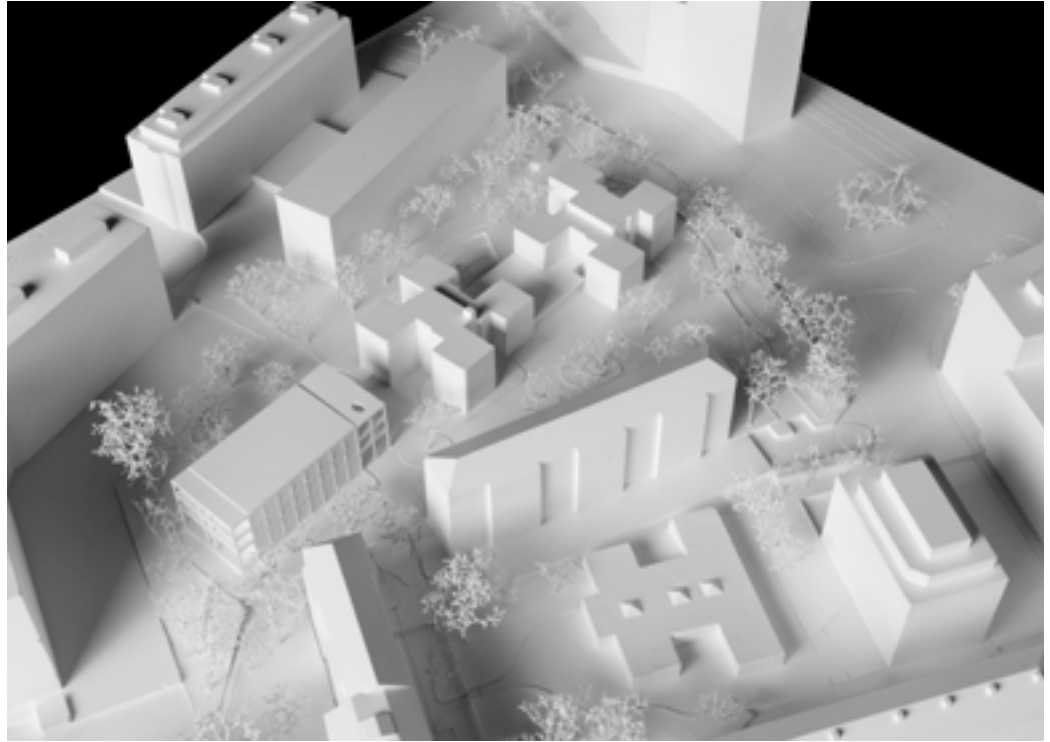
Les Ateliers Lacroix, Architecture du Paysage Sàrl

Ingénieur civil

DS ingénierie Sàrl

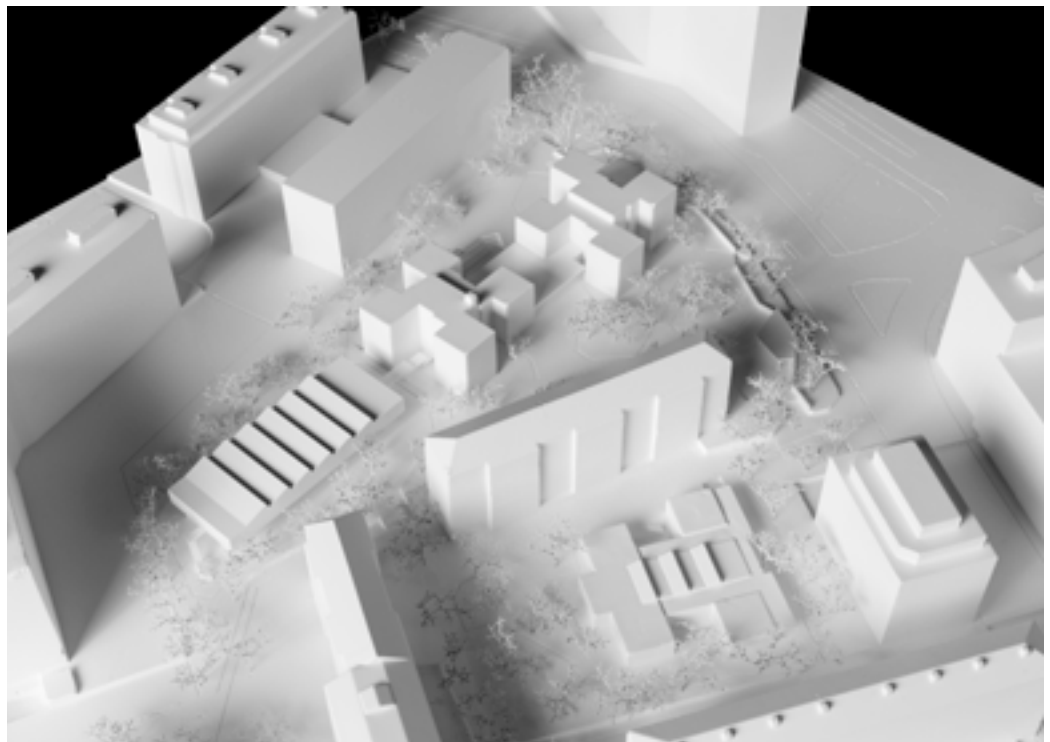
Projet n° 16

JEUNESSE

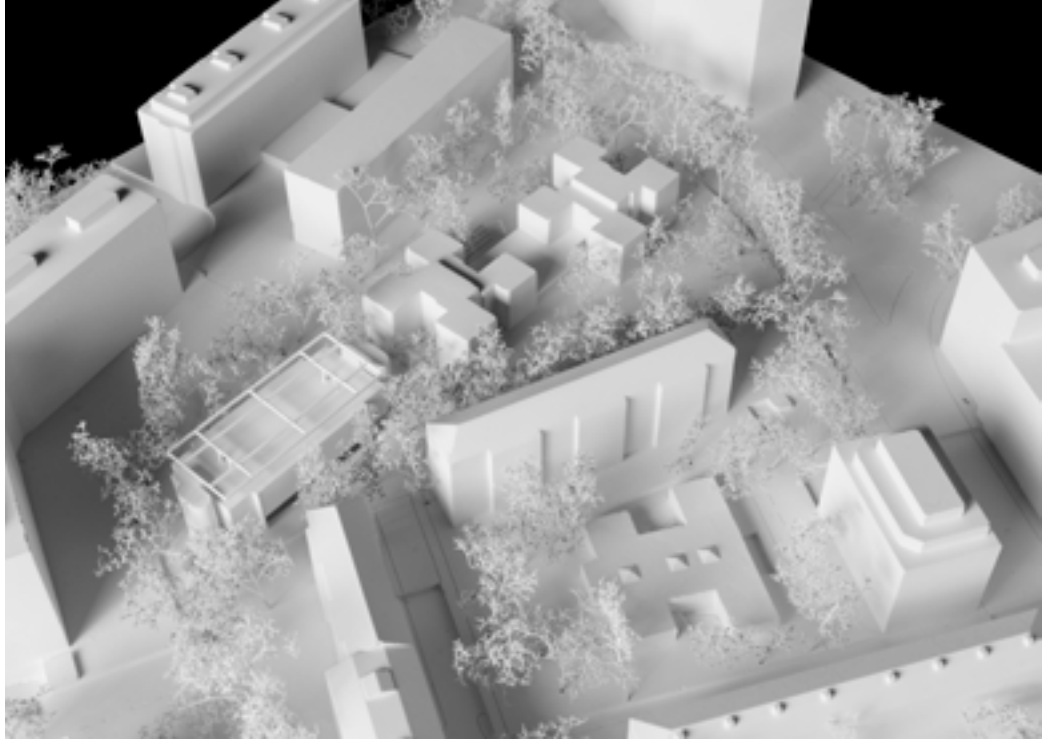


Projet n° 11

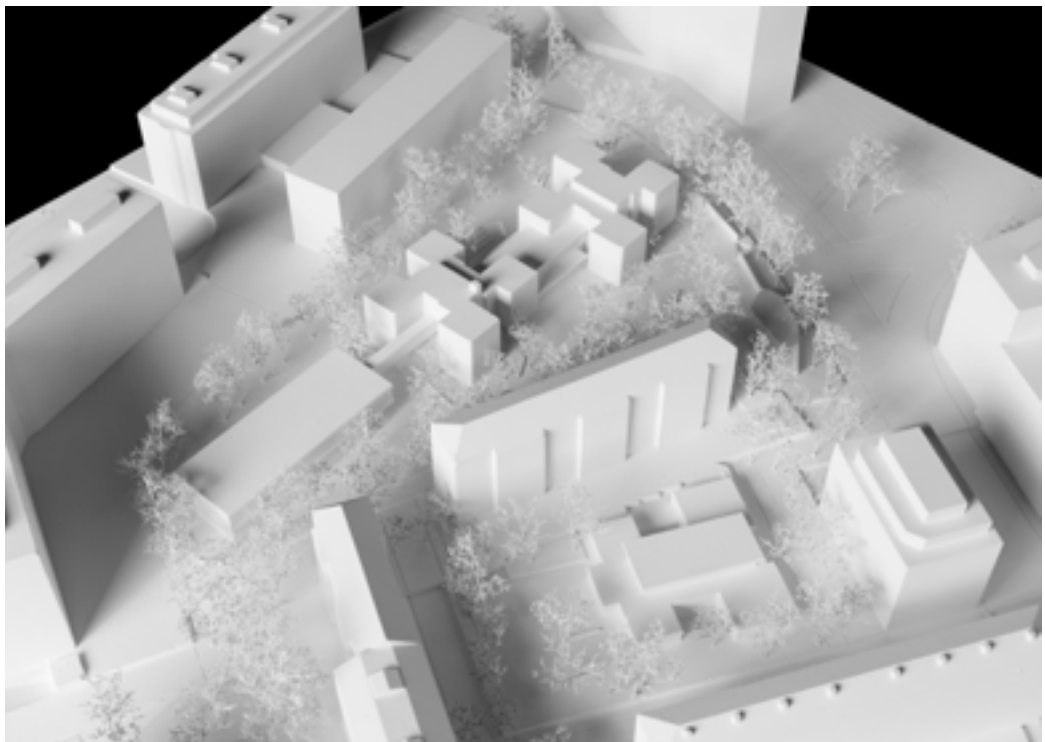
filon



Projet n° 08
DELOREAN

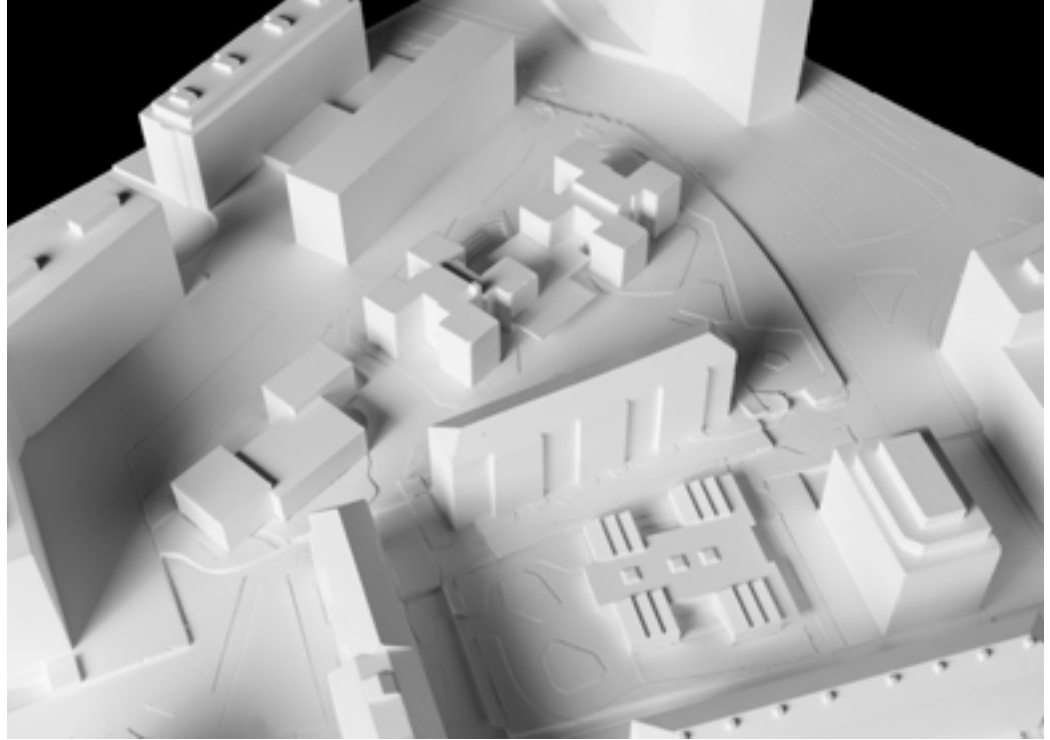


Projet n° 01
PIANO



Projet n° 07

CHI-FOU-MI



1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 16

JEUNESSE

Architecte

Itten+Brechbühl SA

Architecte paysagiste

Forster Paysages SA

Ingénieur civil

Kälin & Associés SA

Intégration dans le site

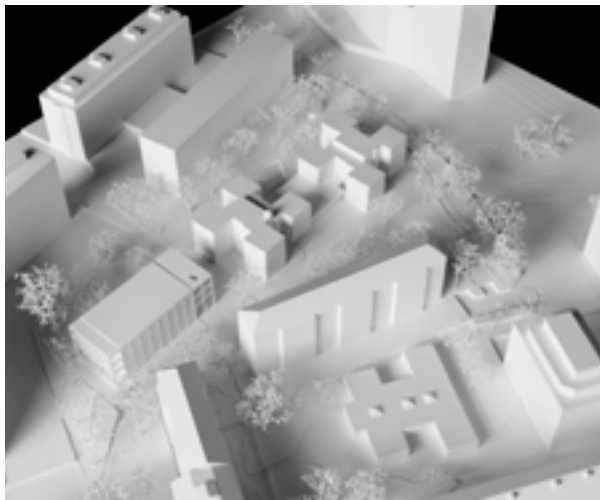
Les auteurs proposent d'intégrer la majorité du programme supplémentaire demandé dans un volume compact de trois niveaux hors sol, indépendant, érigé en superstructure du soubassement de la salle de gymnastique existante. Le socle originel est ainsi maintenu et sert d'assise à une structure légère offrant de nouvelles possibilités d'appropriation. Les vides générés par la nouvelle forme bâtie assurent à la proposition un ancrage équilibré dans le lieu.

Programme et fonctionnement

Les nouveaux besoins en espaces parascolaires sont organisés efficacement au-dessus de l'emprise de la salle de gymnastique. Au rez-de-chaussée de l'école des Charmilles sont proposés habilement, latéralement au hall central, les bureaux demandés. Au rez-inférieur, la proposition de localisation de la salle d'arts visuels additionnée à celle de la salle de rythmique demande des interventions jugées trop conséquentes. En effet, l'agrandissement en ouest implique la reconstruction de l'amphithéâtre, et une modification de la relation de l'école avec la cour ouest. L'appropriation des abris de protection civile pour intégrer le programme supplémentaire de salles d'étude est jugée pertinente. Des patios sont créés pour leur apporter la lumière naturelle nécessaire, reprenant les principes déjà présents. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est assurée à chaque niveau par l'ajout d'ascenseurs judicieusement placés, groupés avec les locaux sanitaires. Les conséquences sur le nombre de sanitaires par étage seront à vérifier. Les interventions dans l'école Charles-Giron se résument à l'ajout d'un noyau de circulation vertical intérieur habilement placé à l'arrière des locaux sanitaires, et au travail de la topographie en pied de façade de manière à augmenter l'éclairage naturel dans les locaux de vie à l'étage inférieur.

Qualités architecturales

Le principe distributif vertical est organisé dans deux corps volumétriques proposés aux extrémités nord et sud du volume. Ce dispositif suggère une fragmentation identitaire du volume bienvenue, qui doit être affirmée. Il assure au nouveau bâtiment un rayonnement contextuel à l'intérieur du parc. Par ailleurs, il suggère une opportunité d'établir un dialogue identitaire avec l'école des Charmilles, qui reste à préciser. De plus, la hiérarchie entre, d'une part, une circulation généreuse offrant un potentiel d'appropriation en terrasse à chaque niveau côté école des Charmilles et, d'autre part, un escalier plus modeste et fonctionnel au sein du quartier au sud, est pertinente.



Aménagements extérieurs

Le projet des aménagements extérieurs s'articule autour d'un parvis central. Une ceinture verte entoure le site et assure une transition vers les abords. La lisière à l'ouest du site doit être retravaillée pour offrir un meilleur rapport entre les surfaces minérales et les surfaces végétales et favoriser les usages. De l'aménagement extérieur d'origine, seul le banc historique et le portail à l'est du site sont préservés. Les nouvelles surfaces aménagées abandonnent les lignes angulaires originelles, remplacées par des formes curvilignes dont le langage est à approfondir. Les ambiances ainsi créées sont variées mais méritent à être précisées, notamment en termes de composition végétale et de disposition du mobilier.

Pertinence des propositions structurales et constructives

Le principe structurel du nouveau volume repose sur la répétition d'une trame identique de poteaux-poutres en bois. Les nouveaux piliers sont fondés latéralement au soubassement existant à l'aide de micropieux. Au dernier étage, la dalle de toiture est portée par la structure de poutre en treillis métallique réutilisée. Cette portée de façade est à façade ouest assure une liberté totale d'appropriation du plan de ce dernier niveau. Les planchers des corps distributifs sont proposés en béton, supportés en façade par des piliers en bois. En lien avec la minéralité du lieu, le jury doute de la pertinence de l'usage du bois dans ces espaces distributifs. La problématique sismique, dans les écoles existantes, est résolue par l'ajout des nouvelles cages d'ascenseur.

Pertinence de la stratégie environnementale du projet

Le projet mise sur la conservation et l'optimisation des éléments existants pour réduire l'impact carbone de la nouvelle construction. La conservation de la cuve existante, la compacité du nouveau volume et l'utilisation d'une structure légère permettent de limiter les besoins en matériaux neufs et l'énergie grise associée. Les voiles en béton existants sont maintenus et réutilisés dans leur fonction initiale, les poutres métalliques sont démontées et réemployées sur site pour constituer la nouvelle toiture. Les matériaux proposés pour la rénovation sont d'origine naturelle, ce qui réduit l'énergie grise et renforce la durabilité du projet. L'ensemble témoigne d'une démarche réfléchie de sobriété et de réemploi.



CONCOURS POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARMILLES ET CHARLES-GIRON

JEUNESSE

Le projet de rénovation et d'extension de l'école des Charmilles et Charles-Giron vise à transformer un bâtiment existant en un espace éducatif moderne et accueillant. L'objectif est de créer un environnement propice à l'apprentissage et à la socialisation des élèves, tout en intégrant des éléments de verdure et de confort.

Le projet se compose de plusieurs phases de travail, incluant l'analyse de l'existant, la conception architecturale et la mise en œuvre des travaux. Les architectes ont cherché à préserver l'histoire du bâtiment tout en apportant des innovations techniques et spatiales.

Les nouvelles extensions sont conçues pour s'intégrer harmonieusement avec l'ancien bâtiment, créant une continuité architecturale et fonctionnelle. Les espaces extérieurs sont également réaménagés pour offrir un cadre de vie agréable aux enfants et à leur famille.



Le plan de situation situe l'école dans son quartier, montrant les rues environnantes et les points d'intérêt locaux. Cela permet de visualiser l'intégration du projet dans le tissu urbain existant.



Le plan de masse détaille l'organisation spatiale du projet, incluant les nouvelles extensions, les zones de verdure et les espaces de circulation. Les couleurs indiquent les différents types de zones et d'espaces.



Le plan de masse détaille l'organisation spatiale du projet, incluant les nouvelles extensions, les zones de verdure et les espaces de circulation. Les couleurs indiquent les différents types de zones et d'espaces.



CONCOURS POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHAMILLES ET CHARLES GIRON

JEUNESSE

The architectural drawing presents a comprehensive proposal for the renovation and extension of the school at Chamilles and Charles Giron. It is organized into several key sections:

- Site Plans:** Five site plans at the top, each with a legend, showing different spatial arrangements and landscaping ideas for the school grounds.
- Floor Plan:** A large, detailed floor plan in the center, showing the layout of classrooms, corridors, and service areas. It includes a scale of 1:200.
- Section:** A vertical section at the bottom, showing the building's profile, floor levels, and structural elements. It includes a scale of 1:50.
- Landscaping and Furniture Diagrams:** A series of diagrams on the right side, including:
 - A grid of tree and shrub symbols with descriptive text for each, detailing their characteristics and placement.
 - A row of six colorful furniture icons (benches, tables, etc.) with corresponding text labels.

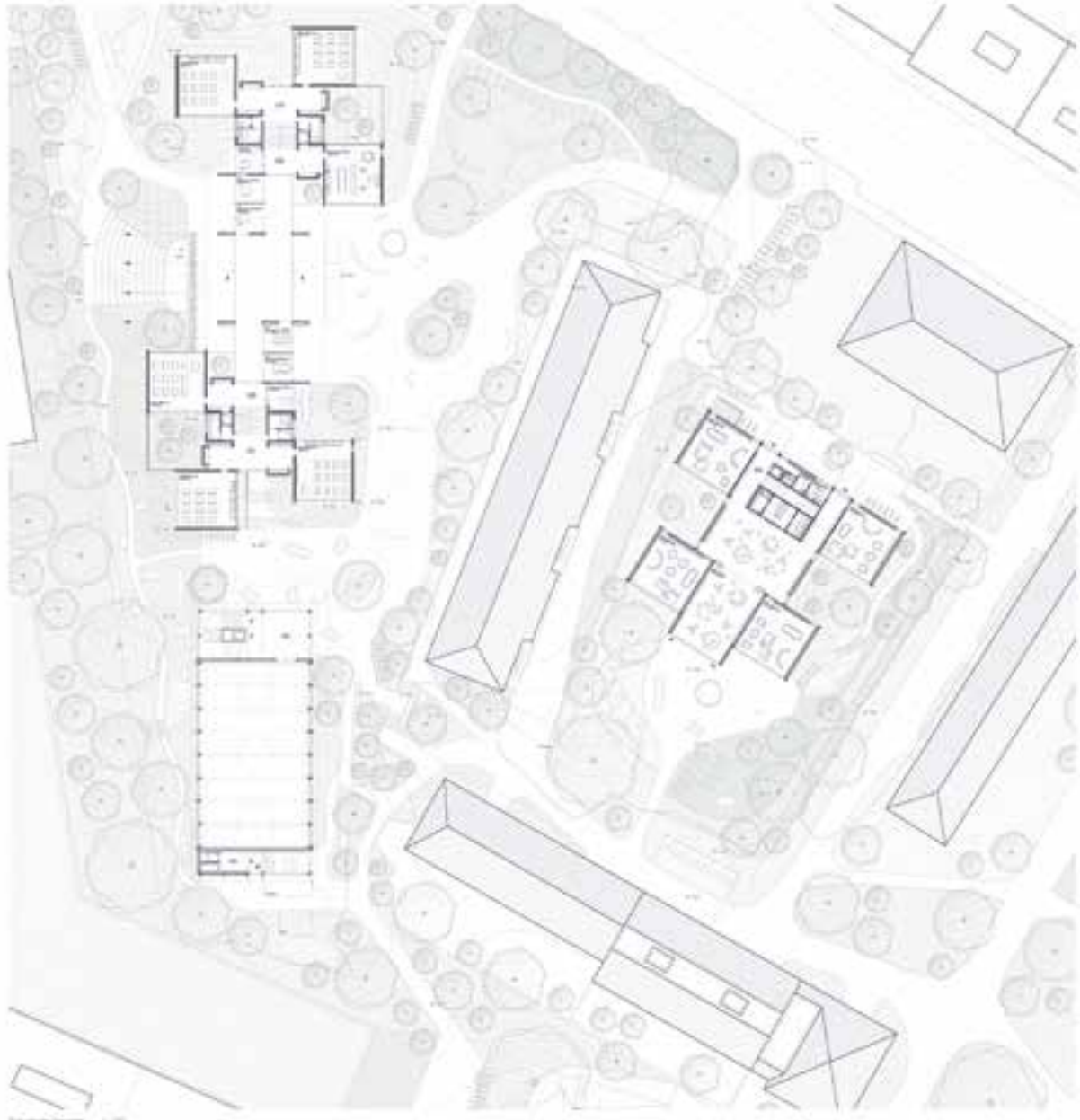
CONCOURS POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARMILLES ET CHARLES-GIRON

JEUNESSE

Le projet de rénovation et d'extension de l'école des Charmilles et Charles-Giron vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des enseignants et des élèves. L'objectif est de créer un environnement éducatif moderne, ouvert et connecté, capable de répondre aux besoins de la société du 21^{ème} siècle.

Le projet se compose de plusieurs phases de travaux, incluant la rénovation des bâtiments existants, la construction de nouvelles ailes et la création d'espaces extérieurs. Les nouvelles constructions seront conçues pour favoriser l'interaction et la collaboration, avec des espaces flexibles et des équipements modernes.

Le maître d'ouvrage est le conseil municipal de la commune de [Nom de la commune], et le maître d'œuvre est l'architecte [Nom de l'architecte]. Le projet est financé par le budget de l'État, de la Région et de la Commune.



CONCOURS POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARMILLES ET CHARLES-DIRON

JEUNESSE

Le projet de rénovation et d'extension de l'école des Charmilles et Charles-Diron vise à moderniser les infrastructures existantes et à intégrer de nouvelles salles de classe, des espaces polyvalents et des zones de détente. L'objectif est de créer un environnement éducatif plus accueillant et fonctionnel, tout en préservant l'histoire et le caractère de l'établissement.

Le programme architectural comprend :
 - 120 places de classe supplémentaires.
 - 3 salles polyvalentes.
 - 2 zones de détente.
 - 1 espace d'activités.
 - 1 espace de stockage.

Le projet est soumis à un budget global de 10 millions d'euros. Les travaux sont prévus pour débuter en 2024 et s'achever en 2026.



Plan de situation 1/500

Plan de situation 1/500

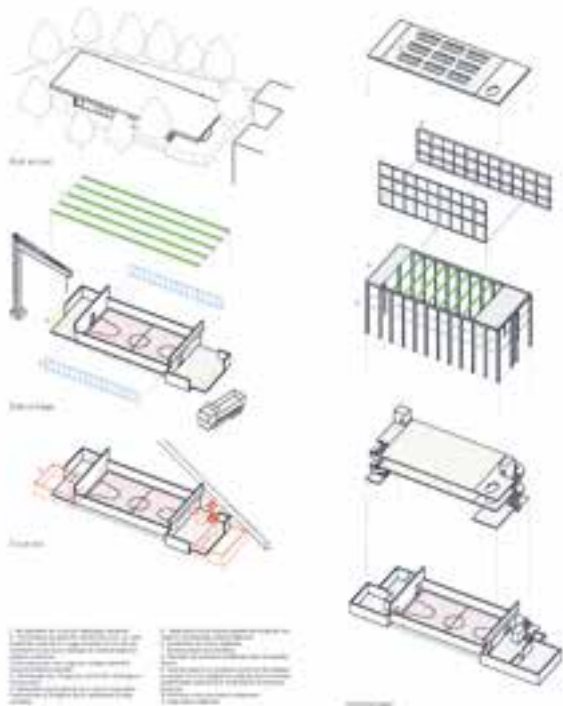


Élévation 1/50



CONCOURS POUR LA RÉNOUATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARMILLES ET CHARLES-DEWOS

JEUNESSE



- Matériaux**
 - 1. Béton
 - 2. Brique
 - 3. Bois
 - 4. Verre
 - 5. Plâtre
 - 6. Carrelage
 - 7. Peinture
 - 8. Placoplâtre
 - 9. PVC
 - 10. Aluminium
 - 11. Acier
 - 12. Cuivre
 - 13. Zinc
 - 14. Titane
 - 15. Fibre de carbone
 - 16. Polycarbonate
 - 17. Plexiglas
 - 18. Acrylique
 - 19. Résine
 - 20. Papier
 - 21. Carton
 - 22. Plastique
 - 23. Caoutchouc
 - 24. Laine de verre
 - 25. Laine minérale
 - 26. Isolant
 - 27. Enduit
 - 28. Mortier
 - 29. Ciment
 - 30. Béton armé
 - 31. Béton précontraint
 - 32. Béton cellulaire
 - 33. Béton léger
 - 34. Béton autocicatrisant
 - 35. Béton à haute résistance
 - 36. Béton à faible teneur en carbone
 - 37. Béton à base de laitier
 - 38. Béton à base de cendres volantes
 - 39. Béton à base de déchets industriels
 - 40. Béton à base de déchets agricoles
 - 41. Béton à base de déchets miniers
 - 42. Béton à base de déchets de construction
 - 43. Béton à base de déchets de fabrication
 - 44. Béton à base de déchets de consommation
 - 45. Béton à base de déchets de gestion des déchets
 - 46. Béton à base de déchets de traitement des déchets
 - 47. Béton à base de déchets de recyclage
 - 48. Béton à base de déchets de valorisation
 - 49. Béton à base de déchets de réutilisation
 - 50. Béton à base de déchets de réemploi
- Finishes**
 - 1. Peinture
 - 2. Plâtre
 - 3. Carrelage
 - 4. PVC
 - 5. Aluminium
 - 6. Acier
 - 7. Cuivre
 - 8. Zinc
 - 9. Titane
 - 10. Fibre de carbone
 - 11. Polycarbonate
 - 12. Plexiglas
 - 13. Acrylique
 - 14. Résine
 - 15. Papier
 - 16. Carton
 - 17. Plastique
 - 18. Caoutchouc
 - 19. Laine de verre
 - 20. Laine minérale
 - 21. Isolant
 - 22. Enduit
 - 23. Mortier
 - 24. Ciment
 - 25. Béton armé
 - 26. Béton précontraint
 - 27. Béton cellulaire
 - 28. Béton léger
 - 29. Béton autocicatrisant
 - 30. Béton à haute résistance
 - 31. Béton à faible teneur en carbone
 - 32. Béton à base de laitier
 - 33. Béton à base de cendres volantes
 - 34. Béton à base de déchets industriels
 - 35. Béton à base de déchets agricoles
 - 36. Béton à base de déchets miniers
 - 37. Béton à base de déchets de construction
 - 38. Béton à base de déchets de fabrication
 - 39. Béton à base de déchets de consommation
 - 40. Béton à base de déchets de gestion des déchets
 - 41. Béton à base de déchets de traitement des déchets
 - 42. Béton à base de déchets de recyclage
 - 43. Béton à base de déchets de valorisation
 - 44. Béton à base de déchets de réutilisation
 - 45. Béton à base de déchets de réemploi

Présentation du projet
 L'objectif principal de ce projet est de rénover et d'étendre l'école des Charmilles et Charles-Dewos, afin de répondre aux besoins éducatifs de la commune et de créer un cadre d'apprentissage moderne et durable. Le projet vise à améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves, tout en intégrant des technologies innovantes et des matériaux écologiques.

Contexte
 L'école des Charmilles et Charles-Dewos est un établissement scolaire public de la commune de [Nom de la commune]. Elle dispose actuellement de [Nombre] classes et de [Nombre] élèves. Le bâtiment existant est vieillissant et ne répond plus aux normes de sécurité et de confort actuelles. Le projet de rénovation et d'extension vise à moderniser l'école et à créer un environnement éducatif de qualité.

Objectifs
 Les objectifs principaux du projet sont :
 - Améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves.
 - Créer un cadre d'apprentissage moderne et durable.
 - Intégrer des technologies innovantes et des matériaux écologiques.
 - Respecter les principes de l'économie circulaire et de la construction durable.

Programme
 Le programme de l'école comprend :
 - [Nombre] classes.
 - [Nombre] salles de cours.
 - [Nombre] salles de sport.
 - [Nombre] salles de musique.
 - [Nombre] salles de dessin.
 - [Nombre] salles de sciences.
 - [Nombre] salles de langues vivantes.
 - [Nombre] salles de langues étrangères.
 - [Nombre] salles de langues régionales.
 - [Nombre] salles de langues anciennes.
 - [Nombre] salles de langues modernes.
 - [Nombre] salles de langues numériques.
 - [Nombre] salles de langues virtuelles.
 - [Nombre] salles de langues immersives.
 - [Nombre] salles de langues personnalisées.
 - [Nombre] salles de langues adaptatives.
 - [Nombre] salles de langues inclusives.
 - [Nombre] salles de langues accessibles.
 - [Nombre] salles de langues universelles.
 - [Nombre] salles de langues globales.
 - [Nombre] salles de langues internationales.
 - [Nombre] salles de langues multilingues.
 - [Nombre] salles de langues plurilingues.
 - [Nombre] salles de langues polylingues.
 - [Nombre] salles de langues multilingues.
 - [Nombre] salles de langues plurilingues.
 - [Nombre] salles de langues polylingues.

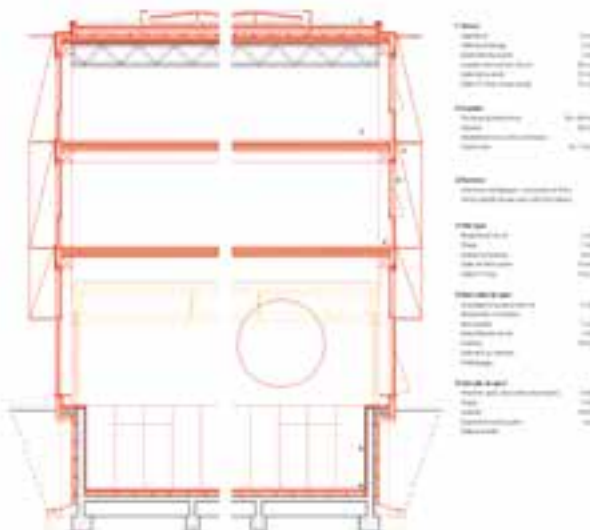
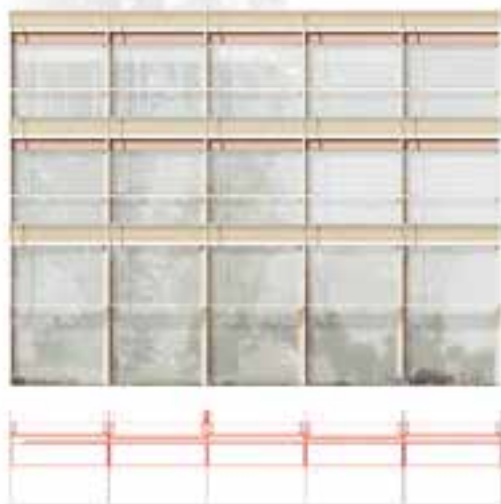


Présentation du projet
 L'objectif principal de ce projet est de rénover et d'étendre l'école des Charmilles et Charles-Dewos, afin de répondre aux besoins éducatifs de la commune et de créer un cadre d'apprentissage moderne et durable. Le projet vise à améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves, tout en intégrant des technologies innovantes et des matériaux écologiques.

Contexte
 L'école des Charmilles et Charles-Dewos est un établissement scolaire public de la commune de [Nom de la commune]. Elle dispose actuellement de [Nombre] classes et de [Nombre] élèves. Le bâtiment existant est vieillissant et ne répond plus aux normes de sécurité et de confort actuelles. Le projet de rénovation et d'extension vise à moderniser l'école et à créer un environnement éducatif de qualité.

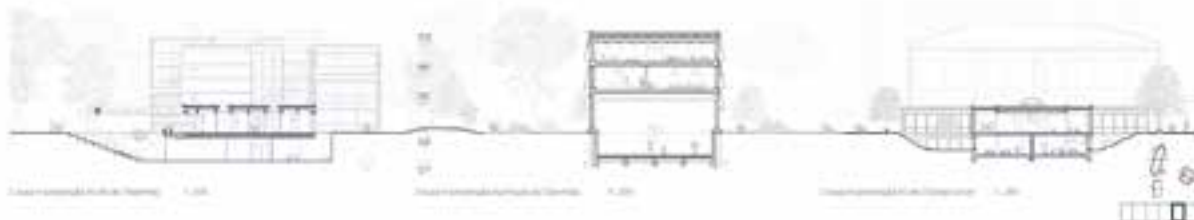
Objectifs
 Les objectifs principaux du projet sont :
 - Améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves.
 - Créer un cadre d'apprentissage moderne et durable.
 - Intégrer des technologies innovantes et des matériaux écologiques.
 - Respecter les principes de l'économie circulaire et de la construction durable.

Programme
 Le programme de l'école comprend :
 - [Nombre] classes.
 - [Nombre] salles de cours.
 - [Nombre] salles de sport.
 - [Nombre] salles de musique.
 - [Nombre] salles de dessin.
 - [Nombre] salles de sciences.
 - [Nombre] salles de langues vivantes.
 - [Nombre] salles de langues étrangères.
 - [Nombre] salles de langues régionales.
 - [Nombre] salles de langues anciennes.
 - [Nombre] salles de langues modernes.
 - [Nombre] salles de langues numériques.
 - [Nombre] salles de langues virtuelles.
 - [Nombre] salles de langues immersives.
 - [Nombre] salles de langues personnalisées.
 - [Nombre] salles de langues adaptatives.
 - [Nombre] salles de langues inclusives.
 - [Nombre] salles de langues accessibles.
 - [Nombre] salles de langues universelles.
 - [Nombre] salles de langues globales.
 - [Nombre] salles de langues internationales.
 - [Nombre] salles de langues multilingues.
 - [Nombre] salles de langues plurilingues.
 - [Nombre] salles de langues polylingues.
 - [Nombre] salles de langues multilingues.
 - [Nombre] salles de langues plurilingues.
 - [Nombre] salles de langues polylingues.



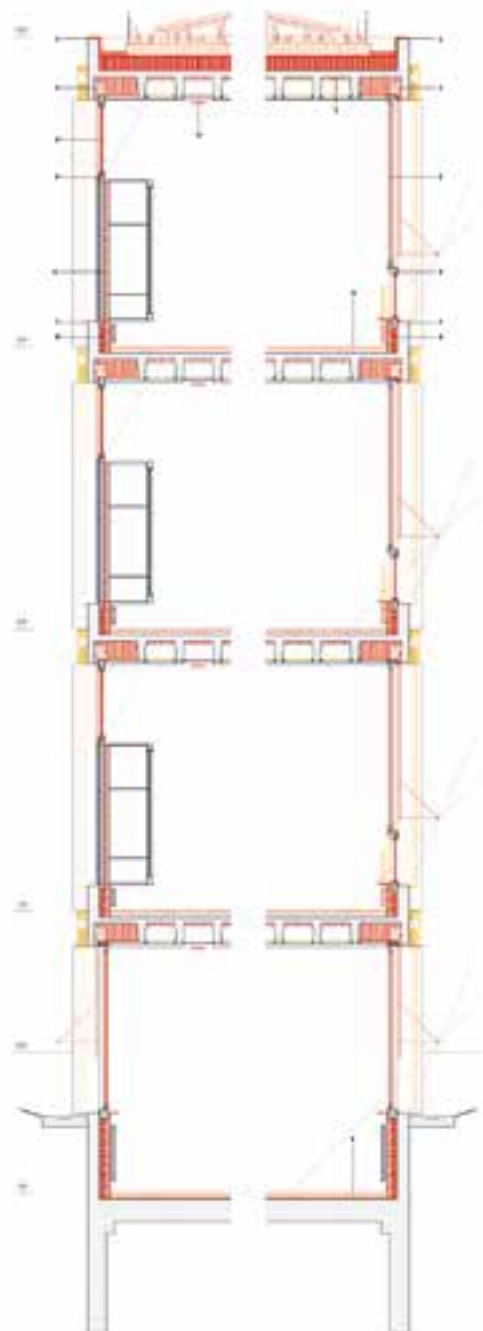
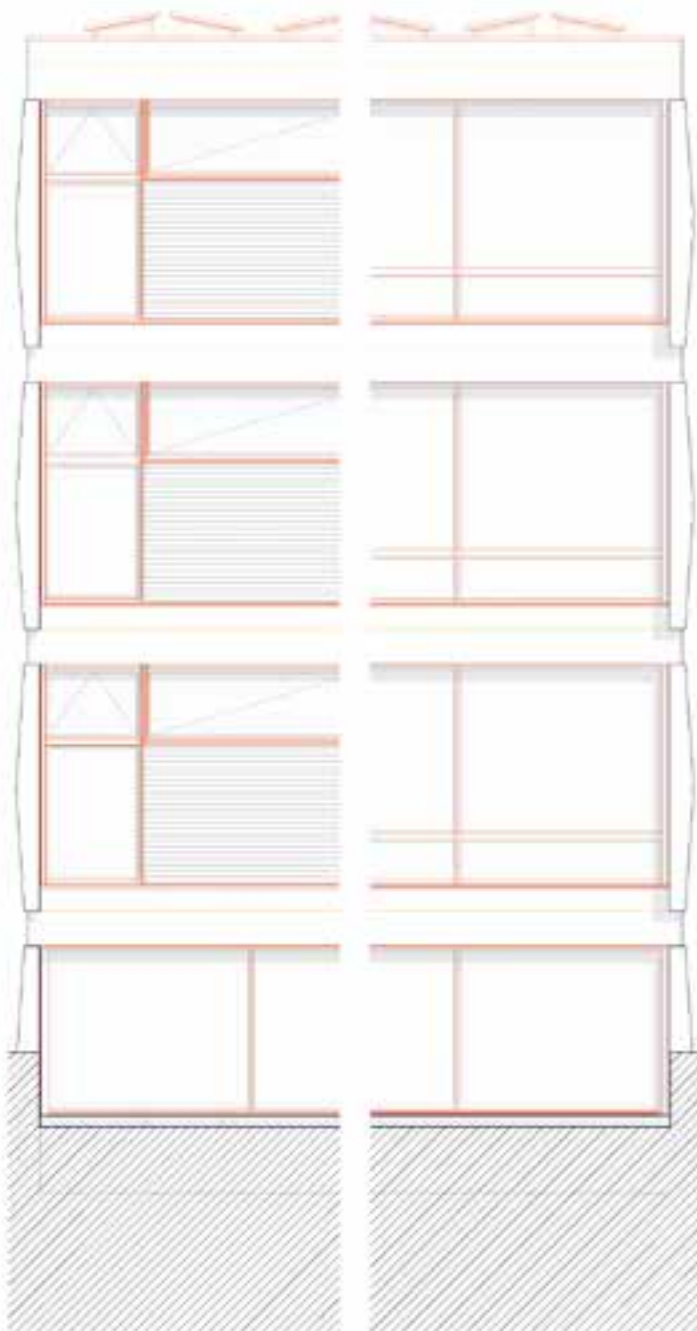
Modèle de base 1/50

Plan d'implantation 1/50



CONCOURS POUR LA RÉNOUATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARMILLES ET CHARLES-SIRON

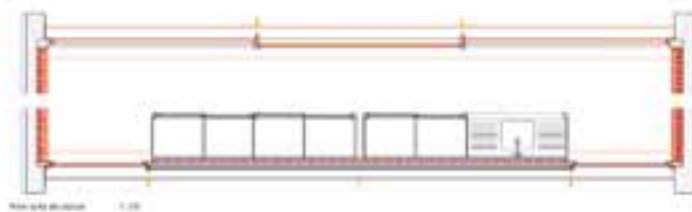
JEUNESSE



Élévation siffle de l'axe nord-sud 1/20

Élévation siffle de l'axe nord-sud 1/20

coupe siffle 1/20



Plan siffle 1/20

- 1. Structure existante
- 2. Structure nouvelle
- 3. Structure à rénover
- 4. Structure à supprimer
- 5. Structure à conserver
- 6. Structure à restaurer
- 7. Structure à réhabiliter
- 8. Structure à réaménager
- 9. Structure à réutiliser
- 10. Structure à réintégrer
- 11. Structure à réhabiliter
- 12. Structure à réintégrer
- 13. Structure à réutiliser
- 14. Structure à réintégrer
- 15. Structure à réutiliser
- 16. Structure à réintégrer
- 17. Structure à réutiliser
- 18. Structure à réintégrer
- 19. Structure à réutiliser
- 20. Structure à réintégrer

- 1. Structure existante
- 2. Structure nouvelle
- 3. Structure à rénover
- 4. Structure à supprimer
- 5. Structure à conserver
- 6. Structure à restaurer
- 7. Structure à réhabiliter
- 8. Structure à réaménager
- 9. Structure à réutiliser
- 10. Structure à réintégrer
- 11. Structure à réhabiliter
- 12. Structure à réintégrer
- 13. Structure à réutiliser
- 14. Structure à réintégrer
- 15. Structure à réutiliser
- 16. Structure à réintégrer
- 17. Structure à réutiliser
- 18. Structure à réintégrer
- 19. Structure à réutiliser
- 20. Structure à réintégrer



2^{ème} RANG — 2^{ème} PRIX

Projet n° 11

filon

Architecte
AAPA SA

Architecte paysagiste
In Situ SA

Ingénieur civil
Lüchinger Meyer Partner AG

Intégration dans le site

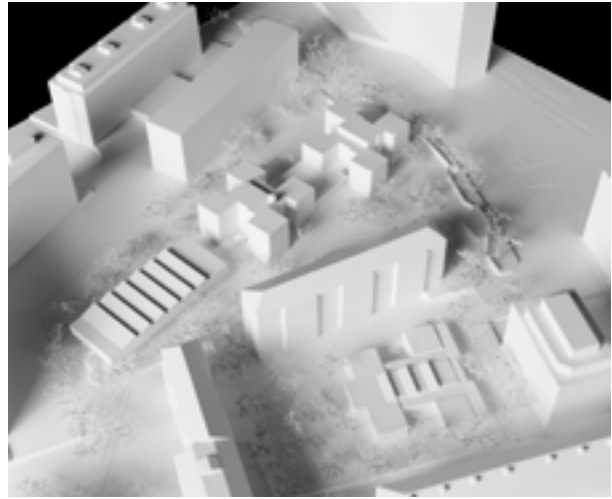
La figure urbaine de l'extension scolaire a séduit par sa finesse volumétrique, son dialogue avec les deux écoles existantes et le respect du voisinage. La plasticité recherchée en toiture crée un lien harmonieux entre les trois bâtiments du site (école des Charmilles, nouvelle extension, école Charles-Giron) mais interroge sur la référence de sa forme.

Programme et fonctionnement

Le choix de créer un volume fin pour l'extension a une répercussion importante sur l'ensemble du programme. Les compromis au sujet des besoins d'utilisation prêterent la pertinence globale du projet. La cohabitation de la salle de rythmique, fortement réduite, et des arts visuels sans apport de lumière naturelle convaincant, ainsi que la qualité de l'extension en sous-sol pour l'atelier du livre ne répondent pas aux attentes des utilisatrices et utilisateurs. Si la flexibilité du nouvel étage parascolaire est très appréciée, elle pose toutefois la question de la simultanéité des usages dès lors que le cloisonnement n'est pas précisé. L'accès aux livraisons pour la cuisine du restaurant scolaire n'est pas adéquat.

Qualités architecturales

L'extension propose le programme parascolaire sur un seul étage au-dessus de la salle de sport, dont la fosse d'origine est maintenue. L'organisation de l'espace est fluide et la grande surface du restaurant est rythmée par la toiture en sheds. Le plan simple offre une bonne flexibilité d'usage dans le temps. La conservation et la valorisation de la liaison entre l'école des Charmilles et l'extension sont traitées de manière intelligente et sensible, permettant une accessibilité universelle au nouveau bâtiment. La proposition pour l'école Charles-Giron relève du même esprit subtil et délicat, notamment dans la requalification du sous-sol, qui bénéficie d'un apport de lumière naturelle et d'un accès par une rampe.



Aménagements extérieurs

La géométrie des préaux (réaménagés avec des pavés enherbés) reprend et réinterprète le plan original en conférant une identité claire et simple au lieu et en préservant le banc historique. Des massifs fleuris articulent l'espace entre l'école des Charmilles et les préaux. Un couronnement de haie vive crée un filtre végétal aux abords du site, et la lisière et la transition vers l'avenue d'Aire sont particulièrement bien traitées. La présence des îlots de massifs dans les préaux est questionnée. Les deux sites sont organisés autour de boucles ludiques liées aux jeux spontanés à définir. L'arborisation projetée cherche à augmenter l'ombrage du site tout en accentuant sa saisonnalité. La lisière à l'ouest de l'école des Charmilles reste très minérale et les usages y sont peu définis.

Pertinence des propositions structurelles et constructives

La surélévation au-dessus de la salle de gymnastique est composée d'une structure de poutres métalliques formant un élément tridimensionnel prenant appui sur quatre pilastres en béton armé. La toiture est réalisée en sheds avec des poutres métalliques provenant de la structure existante.

Pertinence de la stratégie environnementale du projet

Le volume sobre et contenu ainsi que la conservation de la cuve en béton existante illustrent une démarche de sobriété et de durabilité. Cependant, la stratégie de réemploi reste partielle : la structure existante est démolie et sa réutilisation n'est que suggérée, sans indication précise sur son intégration dans le nouveau bâtiment. La structure très légère, combinée au positionnement de certains locaux en angle sud-ouest ainsi que les façades largement vitrées posent des questions sur la gestion de la surchauffe estivale et sur l'inertie thermique du bâtiment.



Plan de masse et de situation de l'opération d'habitat collectif et de services de proximité

Plan de masse



Vue de façade

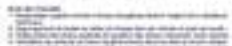


Vue d'entrée

Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.

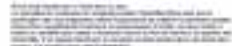


Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.

Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.

Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.

Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.

Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.

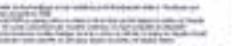
Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.

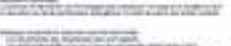


Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.

Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.

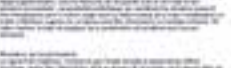


Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



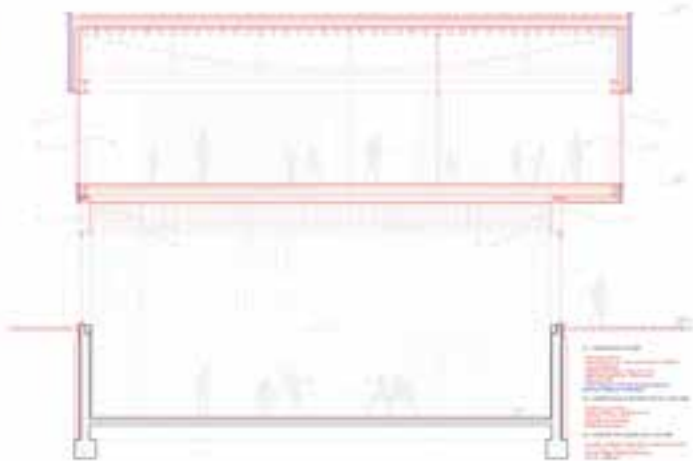
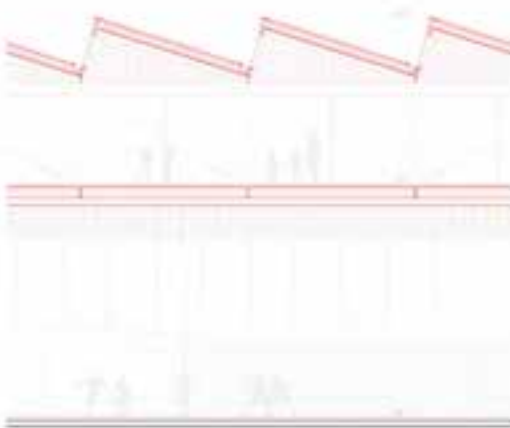
Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.

Des objectifs
 L'opération d'habitat collectif et de services de proximité vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement et de services de proximité. Elle est conçue pour être durable et respectueuse de l'environnement.



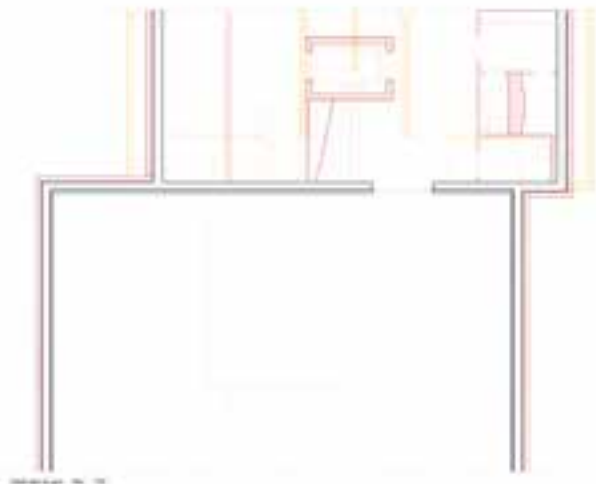
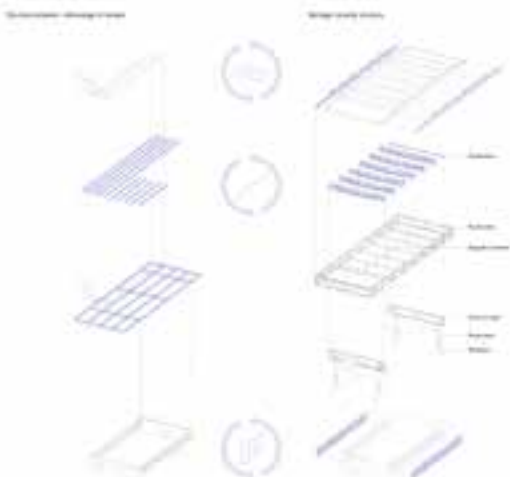
Section transversale : Niveau de la salle de sport et de la salle de réunion (niveau de la salle de sport) (niveau de la salle de sport)

filon

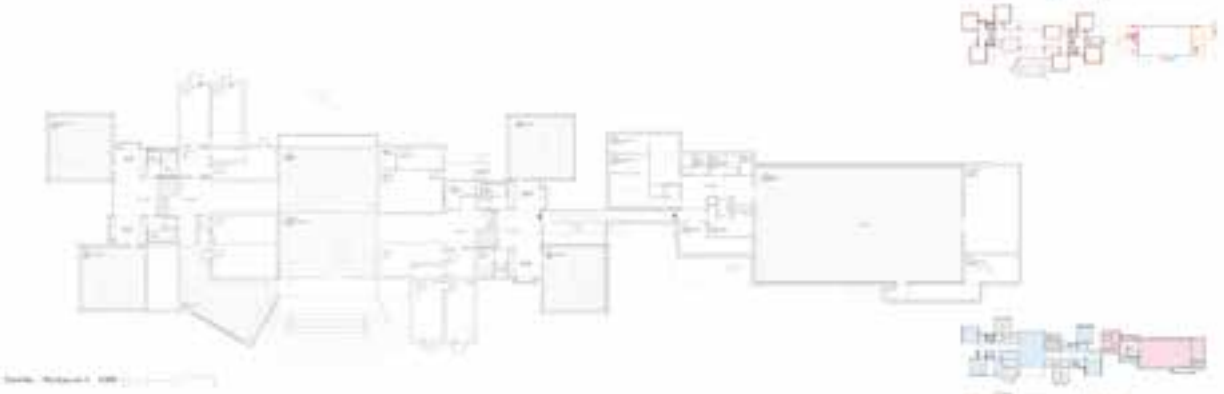


Section transversale : Niveau de la salle de sport et de la salle de réunion (niveau de la salle de sport)

Section transversale : Niveau de la salle de sport et de la salle de réunion (niveau de la salle de sport)

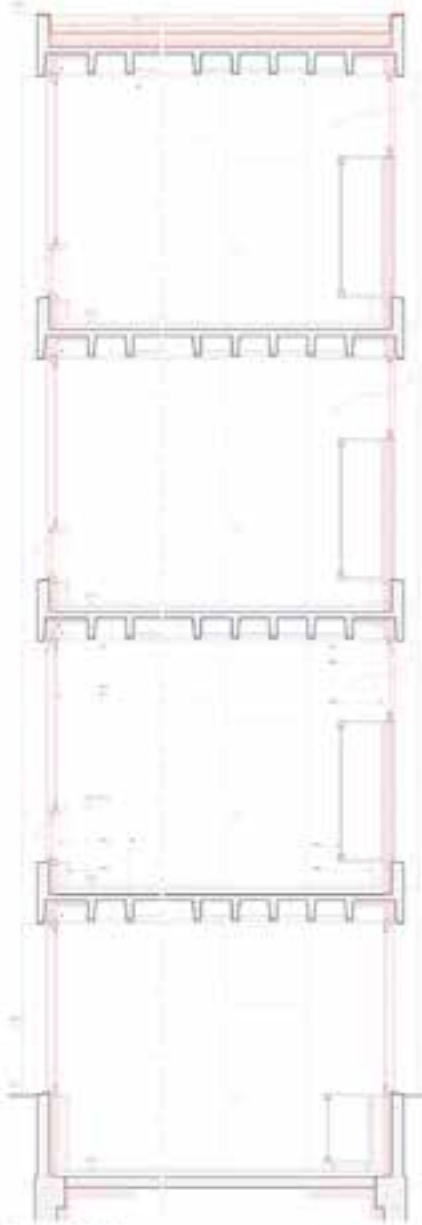


0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

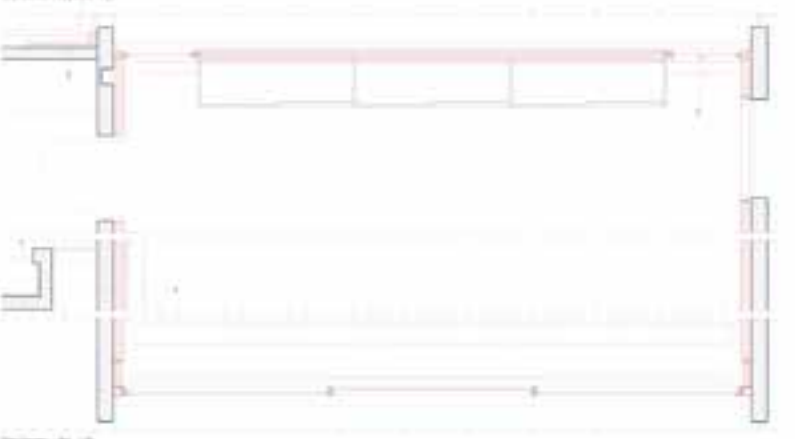
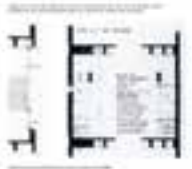




Plan 1/2

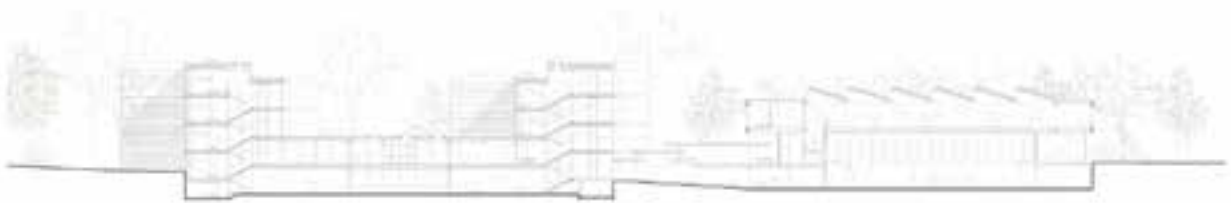


Code	Description	Code	Description	Code	Description
1	...	2	...	3	...
4	...	5	...	6	...
7	...	8	...	9	...
10	...	11	...	12	...
13	...	14	...	15	...
16	...	17	...	18	...
19	...	20	...	21	...
22	...	23	...	24	...
25	...	26	...	27	...
28	...	29	...	30	...
31	...	32	...	33	...
34	...	35	...	36	...
37	...	38	...	39	...
40	...	41	...	42	...
43	...	44	...	45	...
46	...	47	...	48	...
49	...	50	...	51	...
52	...	53	...	54	...
55	...	56	...	57	...
58	...	59	...	60	...
61	...	62	...	63	...
64	...	65	...	66	...
67	...	68	...	69	...
70	...	71	...	72	...
73	...	74	...	75	...
76	...	77	...	78	...
79	...	80	...	81	...
82	...	83	...	84	...
85	...	86	...	87	...
88	...	89	...	90	...
91	...	92	...	93	...
94	...	95	...	96	...
97	...	98	...	99	...
100	...	101	...	102	...

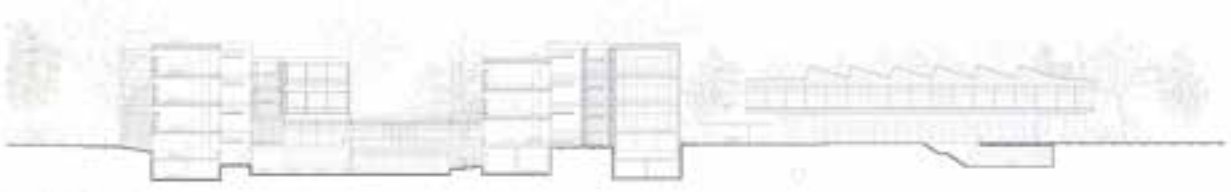


Section transversale 1/2000

filon



Section transversale 1/2000



Section transversale 1/2000



Section transversale 1/2000



Section transversale 1/2000



Section transversale 1/2000



Section transversale 1/2000



3^{ème} RANG — 3^{ème} PRIX

Projet n° 08

DELOREAN

Architecte

KOSAN Sàrl

Architecte paysagiste

Paysagegestion SA

Ingénieur civil

co-struct SA

Spécialiste

Amstein + Walthert Genève SA

Intégration dans le site

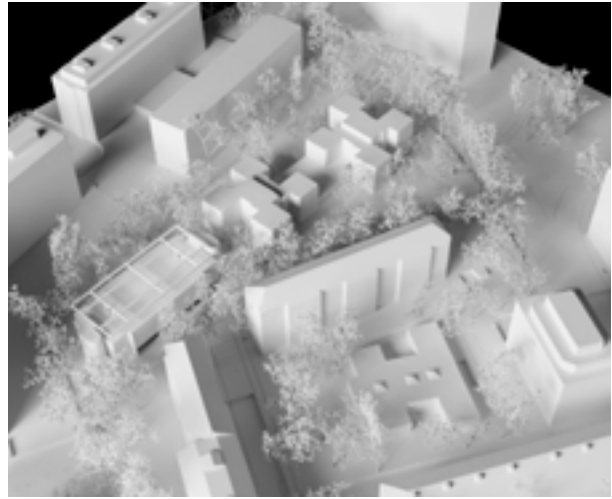
Les auteurs du projet proposent un nouveau bâtiment affirmé, courageux dans ses prises de position et attentif aux discours du temps. Machine à voyager dans le temps, est-elle précurseuse de nos préoccupations actuelles? Et de quel futur parle-t-elle? Sa radicalité s'inscrit dans la cohérence d'un environnement urbain dense en constante évolution. D'un point de vue formel, le projet découle du principe de réemploi mais entre en contradiction avec son propre discours, notamment avec le choix de démolition de la fosse de la salle de gymnastique existante et la réalisation d'une construction de haute complexité.

Programme et fonctionnement

Le volume imposant de l'extension permet de répondre aisément aux besoins en surface des utilisatrices et utilisateurs. Tout le programme parascolaire ainsi que les salles spéciales sont concentrés dans l'extension de manière satisfaisante. La typologie simple et efficace permet un confort d'usage ainsi que des adaptations programmatiques futures. Les accès scolaires et publics sont clairement distingués et répartis entre les deux têtes nord et sud. Le jury s'interroge sur le fonctionnement réel de la terrasse. Son accès peu immédiat soulève la question de la plus-value effective de cette proposition au regard des aspects climatiques, de l'entretien, du confort d'usage et de la cohabitation avec le voisinage. L'intervention sur l'école Charles-Giron n'est pas aboutie.

Qualités architecturales

L'extension présente de fortes qualités de composition. Verticalement, le bâtiment se subdivise en un socle vitré, la salle de gymnastique, le parascolaire en porte-à-faux de part et d'autre, puis une terrasse. Cette dernière, qui trouve son inspiration dans un croquis dessiné par les architectes de l'école des Charmilles, constitue un préau surélevé et couronne le bâtiment. La terrasse, considérée comme une extension de l'espace public par les auteurs, fait partie intégrante du projet et préfigure une surélévation potentielle.



Aménagements extérieurs

La proposition paysagère crée une succession de sous-espaces végétalisés qui rythment les usages du préau et créent une diversité d'ambiances. Cependant, le projet peine à apporter une vision d'ensemble et une cohérence aux aménagements. La suppression de l'entrée est à l'école des Charmilles institutionnalise l'accès à l'école, qui se fait uniquement depuis l'est et le rez-de-chaussée et perd de sa perméabilité. Le couvert est généreux mais perturbe la lisibilité des espaces et complique les flux de circulation. Bien que la relation entre la végétation, le sol et l'eau soit intégrée, le jury regrette le manque de sensibilité envers les arbres existants et notamment les mouvements de terrain sur la frange nord du préau. L'utilisation de sols en argile calcaire aux entrées et l'implantation de gazon fleuri entre les préaux sont également discutables.

Pertinence des propositions structurelles et constructives

Le projet prévoit une reconstruction complète de la salle de gymnastique, avec démolition et reconstruction de la fosse. La partie supérieure prévoit la mise en place de deux treillis en façade portant longitudinalement, permettant de dégager de grands espaces et de libérer le rez-de-chaussée de tout appui intermédiaire. Transversalement, l'emploi d'éléments porteurs en bois avec ponctuellement l'utilisation de métal permet la diminution de l'impact sur la descente des charges. Bien que le concept structurel soit intéressant, la proposition mène à une mise en œuvre complexe, dont l'économie générale interroge.

Pertinence de la stratégie environnementale du projet

Le projet propose le réemploi des voiles en béton existants, mais leur utilisation en parement de façade nécessite la construction d'une nouvelle structure porteuse, ce qui réduit le bénéfice carbone du réemploi. La structure de la salle de gym existante est conservée, mais uniquement comme élément identitaire de la nouvelle toiture, sans reprise de sa fonction initiale. La démolition et la reconstruction du sous-sol existant, avec l'agrandissement du volume bâti et excavé, augmentent significativement l'impact carbone du projet et constituent un point faible du bilan environnemental.



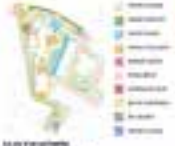
CONCOURS RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARLILLES DELOREAN



PROJET DE RESTAURATION ET D'EXTENSION
 Le projet de restauration et d'extension de l'école des Charilles vise à améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves, tout en préservant l'identité architecturale de l'établissement. Les travaux comprennent la rénovation des salles de classe, la création de nouvelles salles polyvalentes et la mise en place d'un jardin pédagogique.



LES ESPACES EXTÉRIEURS
 Les espaces extérieurs de l'école des Charilles ont été réaménagés pour offrir un cadre de vie agréable et éducatif. Un jardin pédagogique a été créé, permettant aux élèves de découvrir les cycles de la vie des végétaux et d'apprendre à cultiver les légumes. Des zones de détente et de jeux ont également été aménagées pour favoriser le bien-être des enfants.



LES ESPACES INTÉRIEURS
 Les espaces intérieurs de l'école des Charilles ont été rénovés pour offrir un cadre de travail moderne et fonctionnel. Les salles de classe ont été équipées de mobilier ergonomique et de technologies numériques. Les salles polyvalentes ont été aménagées pour accueillir des activités variées, favorisant ainsi l'apprentissage par projets et le développement des compétences transversales des élèves.



LES ESPACES COMMUNICATIFS
 Les espaces communicatifs de l'école des Charilles ont été réaménagés pour favoriser les échanges et la collaboration entre les enseignants et les élèves. Une salle de conseil a été créée, permettant aux enseignants de se réunir pour discuter des projets pédagogiques et des besoins des élèves. Une salle de réunion a également été aménagée pour accueillir des parents d'élèves et des intervenants extérieurs.



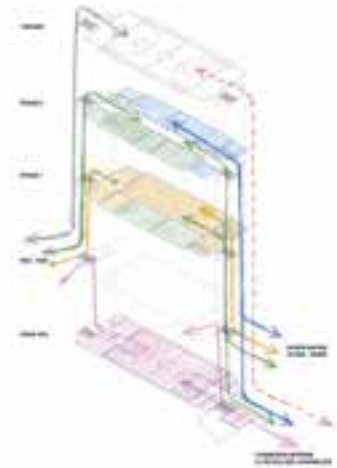
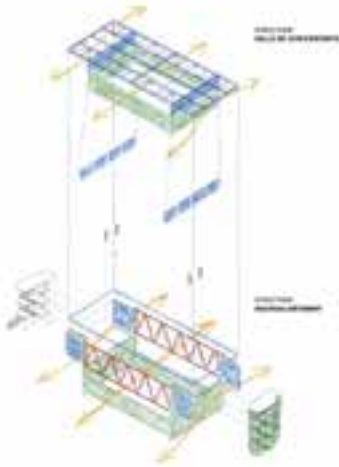
CONCOURS RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHAMPIÈRES — DE LOREAN



CONCOURS RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHAMILLLES - DELOREAN



CONCOURS RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHAMPIÈRES - DELOREAN



Le principe de la structure préfabriquée
 L'objectif est de concevoir une structure préfabriquée qui permette de réduire les délais de construction et de limiter l'impact environnemental. Cette structure est composée de éléments préfabriqués en béton et acier, qui sont assemblés sur site.

La structure préfabriquée
 La structure préfabriquée est composée de éléments préfabriqués en béton et acier, qui sont assemblés sur site. Elle permet de réduire les délais de construction et de limiter l'impact environnemental.

La structure préfabriquée
 La structure préfabriquée est composée de éléments préfabriqués en béton et acier, qui sont assemblés sur site. Elle permet de réduire les délais de construction et de limiter l'impact environnemental.



Le principe de la structure préfabriquée
 L'objectif est de concevoir une structure préfabriquée qui permette de réduire les délais de construction et de limiter l'impact environnemental. Cette structure est composée de éléments préfabriqués en béton et acier, qui sont assemblés sur site.

La structure préfabriquée
 La structure préfabriquée est composée de éléments préfabriqués en béton et acier, qui sont assemblés sur site. Elle permet de réduire les délais de construction et de limiter l'impact environnemental.



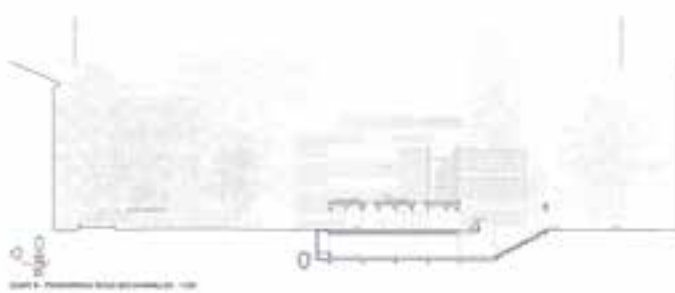
Le principe de la structure préfabriquée
 L'objectif est de concevoir une structure préfabriquée qui permette de réduire les délais de construction et de limiter l'impact environnemental. Cette structure est composée de éléments préfabriqués en béton et acier, qui sont assemblés sur site.

La structure préfabriquée
 La structure préfabriquée est composée de éléments préfabriqués en béton et acier, qui sont assemblés sur site. Elle permet de réduire les délais de construction et de limiter l'impact environnemental.



Le principe de la structure préfabriquée
 L'objectif est de concevoir une structure préfabriquée qui permette de réduire les délais de construction et de limiter l'impact environnemental. Cette structure est composée de éléments préfabriqués en béton et acier, qui sont assemblés sur site.

La structure préfabriquée
 La structure préfabriquée est composée de éléments préfabriqués en béton et acier, qui sont assemblés sur site. Elle permet de réduire les délais de construction et de limiter l'impact environnemental.



CONCOURS RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARMIÈRES DELORMAN



Photographie de l'existant



Photographie de la cour



Modèle de l'extension



Plan de situation



Plan de masse

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES



Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'école des Charmières. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, tout en préservant l'histoire du bâtiment.

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'école des Charmières. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, tout en préservant l'histoire du bâtiment.



Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'école des Charmières. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, tout en préservant l'histoire du bâtiment.

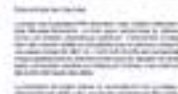


Section 1-1



Section 2-2

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES



Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'école des Charmières. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, tout en préservant l'histoire du bâtiment.



Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'école des Charmières. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, tout en préservant l'histoire du bâtiment.

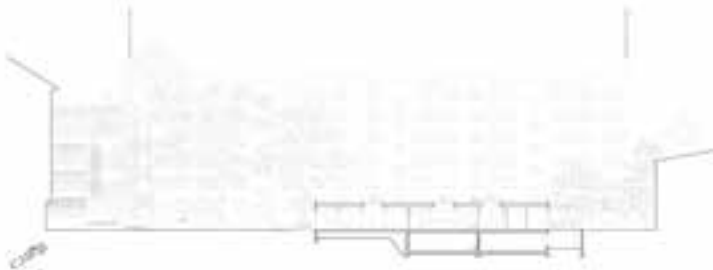
LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES



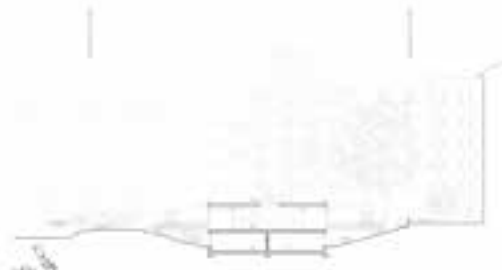
Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'école des Charmières. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, tout en préservant l'histoire du bâtiment.



Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'école des Charmières. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, tout en préservant l'histoire du bâtiment.



Plan de l'existant



Plan de l'extension

4^{ème} RANG — MENTION

Projet n° 01

PIANO

Architecte

CHRISTIAN DUPRAZ ARCHITECTURE OFFICE SA

Architecte paysagiste

Cécile Albana Presset paysagiste FSAP

Ingénieur civil

Le Collectif SA

Intégration dans le site

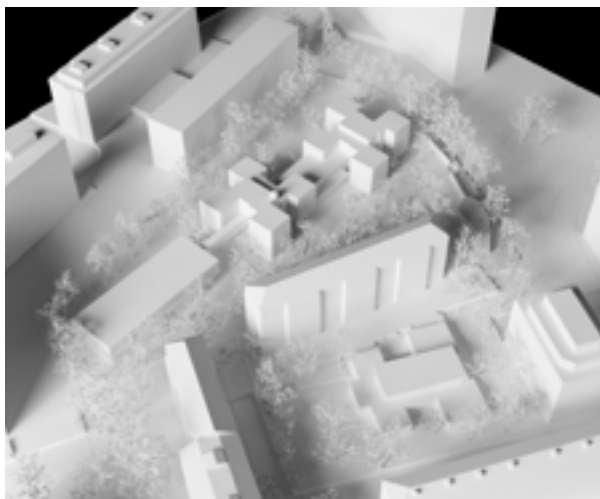
Le projet architectural et paysager fait preuve d'une grande sensibilité, démontre une bonne connaissance de l'histoire du site et fonde son approche sur cette lecture. L'intégration au contexte trouve son expression dans la conservation et la valorisation des bâtiments et des aménagements extérieurs et par la restitution des éléments paysagers du projet d'origine, qui permettent d'harmoniser l'ensemble et d'ancrer l'école des Charmilles dans un contexte plus favorable. Il propose trois interventions : surélever les deux écoles existantes, surélever la salle de gymnastique, et relier existant et nouveau par une galerie. La sobriété de l'intervention, se limitant aux constructions nécessaires pour répondre au programme demandé, est très appréciée.

Programme et fonctionnement

Ce projet a eu l'audace de proposer une séparation du programme scolaire (école des Charmilles) et parascolaire (école Charles-Giron). Une bonne compréhension du programme est relevée, en y insérant toutes les salles demandées, en jouant sur le déplacement des locaux entre les deux écoles. La localisation de la salle des maîtres dans la surélévation de l'école des Charmilles limite la liaison entre les deux ailes. Le regroupement des 27 salles de classe sur un même lieu oblige à une réflexion particulière sur l'utilisation concentrée du préau et la gestion des flux d'élèves. De fait, l'école Charles-Giron devient une « Maison des enfants » et le préau devient exclusif. L'ajout de lumière dans les salles en sous-sol rend celles-ci plus conviviales et polyvalentes.

Qualités architecturales

Le projet architectural propose d'intervenir de manière cohérente sur l'ensemble du site en utilisant le principe d'une surélévation mesurée et adaptée à chaque objet. Cette approche, qui se révèle pertinente pour permettre une bonne répartition des programmes sur le site, se heurte à l'intégration d'un nouveau volume sur le corps central de l'école des Charmilles : il modifie les proportions actuelles (1/3, 2/3) du bâtiment, dont la valeur s'en trouve amoindrie. Le jury relève également que le programme proposé dans cette surélévation n'est pas en adéquation avec la nécessité, pour le bâtiment de liaison, de maintenir une transparence qui est la grande qualité relevée au rez-de-chaussée. De la même manière, la suppression de la galerie couverte de liaison entre l'école et son extension, au profit d'une galerie aérienne au 1er niveau, n'a pas convaincu



par son impact important sur l'architecture de l'école des Charmilles. La multiplication des circulations verticales (trois) et leur dessin purement fonctionnel sont regrettés. Le rajout d'un seul ascenseur ne permet pas d'assurer l'accessibilité universelle de l'école des Charmilles.

Aménagements extérieurs

Le projet propose une série d'espaces cohérents selon la structuration des surfaces végétalisées aux géométries angulaires, conformément au projet initial, tout en préservant le banc historique. La diversification des sols perméables et semi-perméables permet une gestion efficace des eaux pluviales. Des îlots ponctuent l'espace central, tandis que des jeux et du mobilier sont répartis dans les poches aménagées autour du site. La couronne végétale existante sera étendue par de nouveaux arbres, des tiges, des bosquets et des cordons. La concentration des programmes parascolaires au sein du pavillon Charles-Giron vise à revitaliser son jardin, en le séparant des préaux, et à le rendre accessible à une variété d'utilisateurs potentiels.

Pertinence des propositions structurelles et constructives

Le projet prévoit plusieurs surélévations. Du point de vue structurel, elles sont traitées de façon spécifique et adéquate afin de limiter l'incidence sur la descente des charges et de maximiser le réemploi des parties existantes. La structure au-dessus de la salle de gymnastique prévoit la réutilisation de la structure existante pour la nouvelle dalle de toiture et la mise en place de poutres à treillis métalliques pour l'étage intermédiaire.

Pertinence de la stratégie environnementale du projet

Le projet se distingue par une approche de sobriété constructive, visant à limiter l'impact carbone de la construction. Les surélévations proposées permettent de ne pas augmenter l'emprise au sol, préservant ainsi les espaces existants et réduisant les besoins en matériaux neufs. La structure métallique existante est réemployée, contribuant à la durabilité et à la réduction de l'énergie grise. Toutefois, la dimension matérielle du projet reste peu développée : si l'intention de travailler avec des matériaux durables est perceptible, elle pourrait être approfondie.



VILLE DE GENÈVE - CONCOUPS ECOLE CHAMMILLES

PWQ

Tous les âges qui forment un monde ensemble avec l'environnement

Un projet d'école maternelle et primaire, un projet de quartier, un projet de territoire. Le projet de l'école Chammilles est un projet de territoire qui vise à créer un lieu de vie communautaire et à renforcer le lien social entre les habitants du quartier.

1. Ecole des Origines - Un complément au cœur du quartier

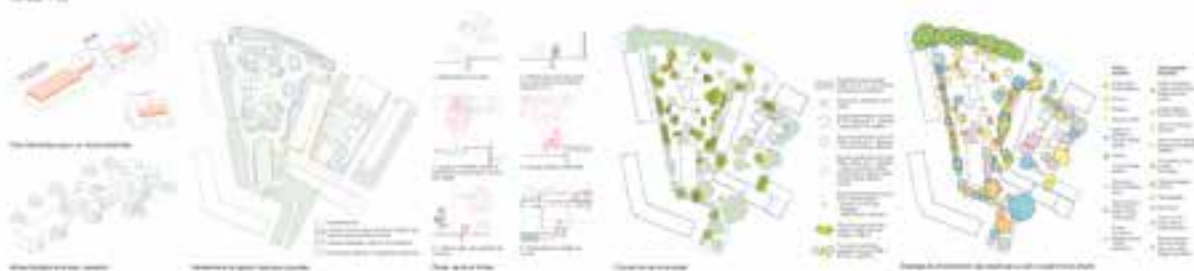
Le projet de l'école Chammilles est un projet de territoire qui vise à créer un lieu de vie communautaire et à renforcer le lien social entre les habitants du quartier.

2. Zone de génération et de mixité sociale - Une future génération à l'école

Le projet de l'école Chammilles est un projet de territoire qui vise à créer un lieu de vie communautaire et à renforcer le lien social entre les habitants du quartier.

3. Place (Place des Origines) - Un grand espace

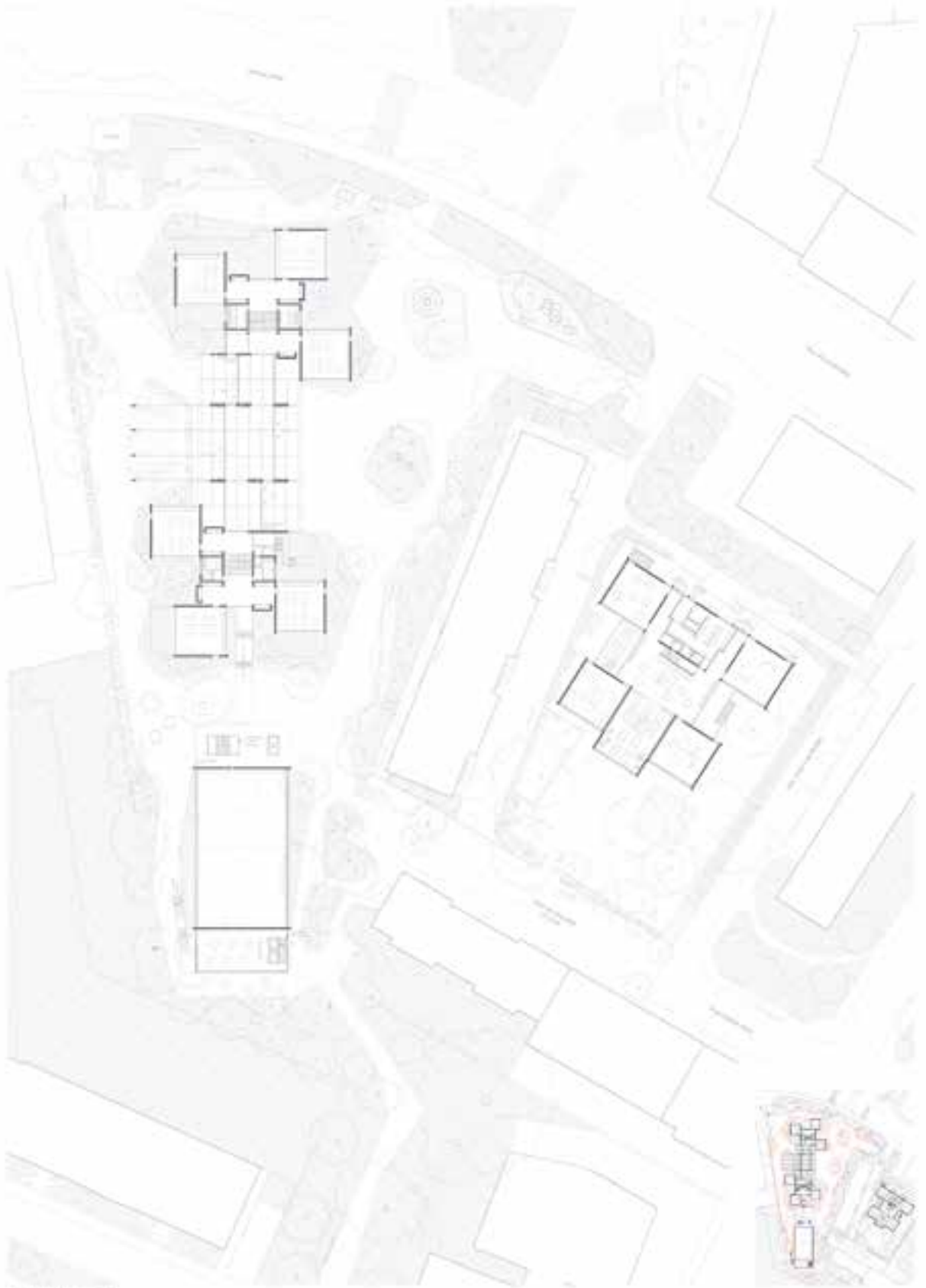
Le projet de l'école Chammilles est un projet de territoire qui vise à créer un lieu de vie communautaire et à renforcer le lien social entre les habitants du quartier.



Accès au quartier... Description of the project's goals and the role of the school in the community. The text discusses the importance of creating a welcoming environment for all ages and fostering social connections.

VILLE DE GENÈVE | CONCOURS BOULE CHAMILLER

1/1000



VILLE DE GENÈVE - CONCOURS ÉCOLE CHAMILLÉS

IWAO



Section coupe Nord-Sud 1/20



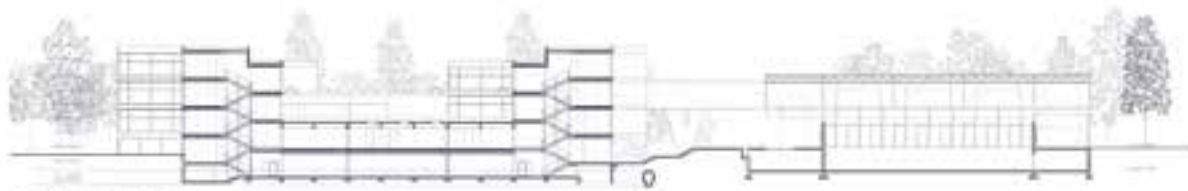
Section coupe Nord-Sud 1/20



Section coupe Nord-Sud 1/20



Section coupe Nord-Sud 1/20



Section coupe Nord-Sud 1/20

VILLE DE GENÈVE | CONCOURS BOULE CHARMELES

RWD



Section transversale 1-1'



Section transversale 2-2'



Plan de situation



Section transversale 3-3'



Section transversale 4-4'



Section transversale 5-5'



Section transversale 6-6'



Section transversale 7-7'



Section transversale 8-8'



Section transversale 9-9'



Section transversale 10-10'



Section transversale 11-11'



Section transversale 12-12'



Section transversale 13-13'



Section transversale 14-14'



Section transversale 15-15'

Programme - Profil de sous-projet

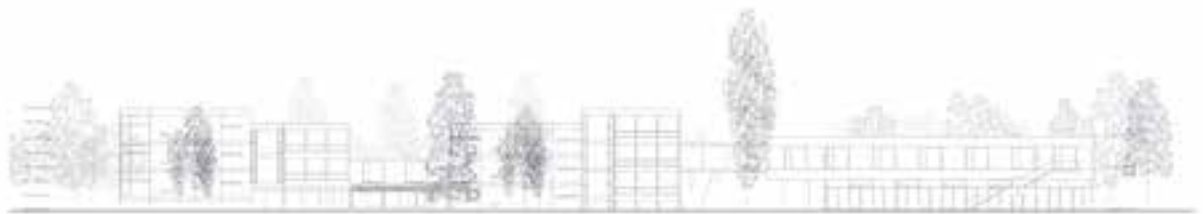
Le projet de sous-projet est un projet de réhabilitation d'un bâtiment existant, qui sera transformé en un bâtiment à usage d'habitat collectif. Le projet est situé dans un quartier ancien de la ville de Genève, et est entouré de bâtiments existants. Le projet est composé de plusieurs unités d'habitation, qui seront réparties sur plusieurs étages. Le projet est également composé d'un espace commun, qui sera utilisé pour des activités sociales et culturelles. Le projet est financé par la ville de Genève et par des investisseurs privés.

Programme d'habitat collectif

Le projet est un projet d'habitat collectif, qui sera composé de plusieurs unités d'habitation. Les unités d'habitation seront réparties sur plusieurs étages, et seront conçues pour répondre aux besoins de différents types de familles. Le projet est également composé d'un espace commun, qui sera utilisé pour des activités sociales et culturelles. Le projet est financé par la ville de Genève et par des investisseurs privés.

Programme d'habitat individuel

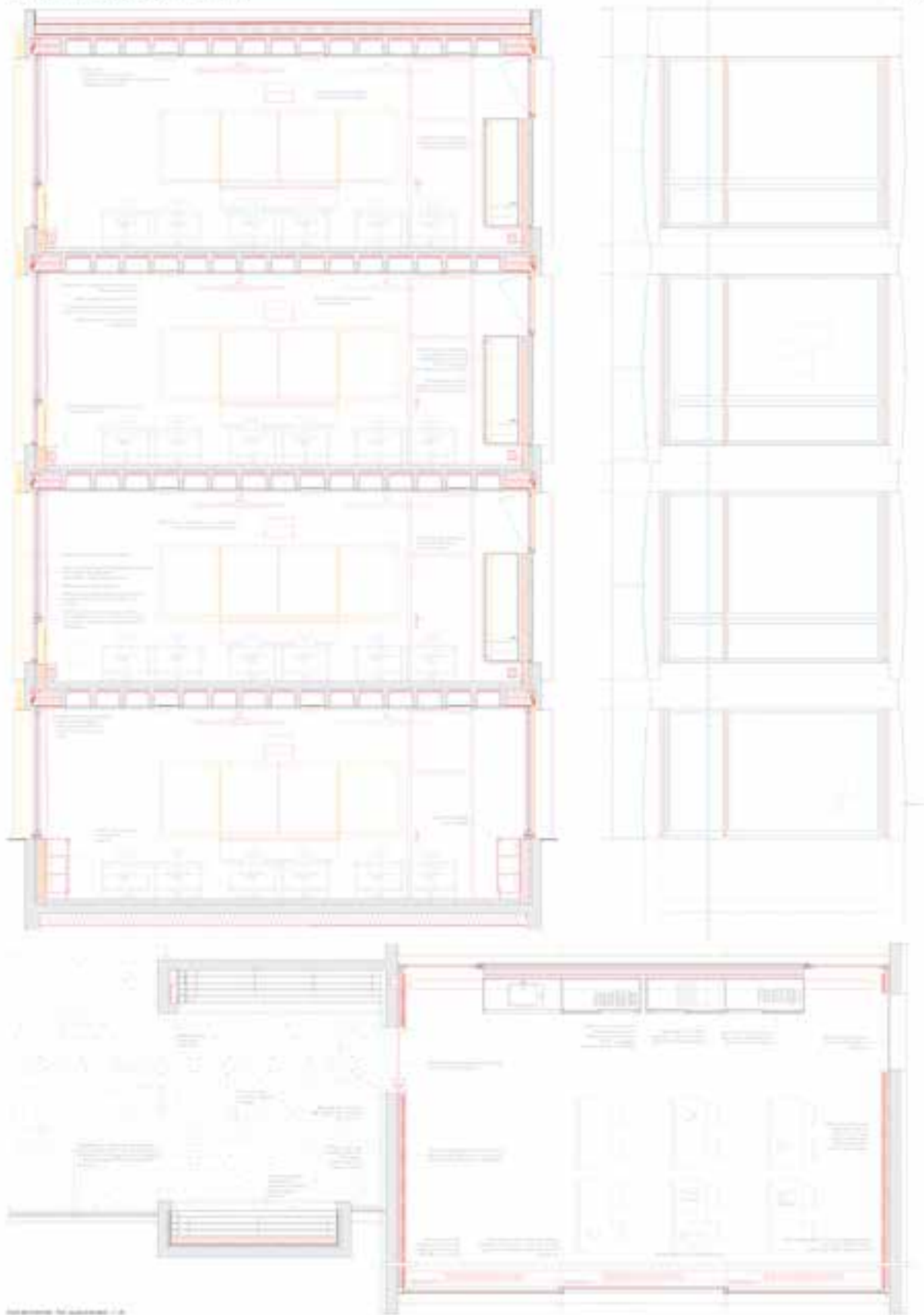
Le projet est un projet d'habitat individuel, qui sera composé de plusieurs unités d'habitation. Les unités d'habitation seront réparties sur plusieurs étages, et seront conçues pour répondre aux besoins de différents types de familles. Le projet est également composé d'un espace commun, qui sera utilisé pour des activités sociales et culturelles. Le projet est financé par la ville de Genève et par des investisseurs privés.



Section transversale 16-16'

VILLE DE GENÈVE : CONCOURS BOULE CHARMELES

IVAD



VILLE DE GENÈVE - CONCOURS ÉCOLE CHARLÈS

PIANO

Developpement urbain et scénario urbain

Le projet de l'école Charles est inséré dans un quartier en pleine mutation urbaine. L'objectif est de créer un lieu de vie moderne et durable, capable de répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la communauté.

Contexte urbain

Le quartier est caractérisé par une mixité sociale et une diversité de typologies résidentielles. L'implantation de l'école vise à renforcer le lien social et à offrir un cadre éducatif de qualité.

Scénario urbain

Le scénario envisagé prévoit une réorganisation des espaces publics, favorisant la marche et le vélo. Des zones de jeux et de détente sont intégrées au projet pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Impact social

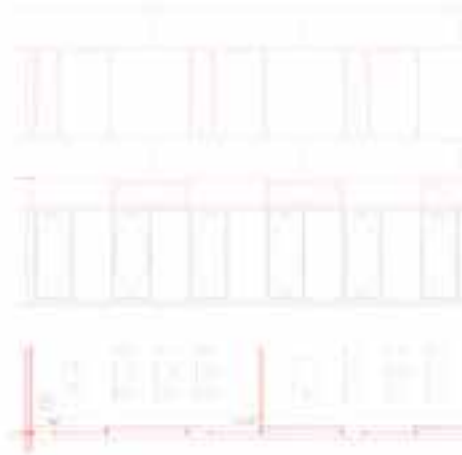
L'école Charles agit comme un catalyseur de développement local, créant des emplois et favorisant l'engagement citoyen. Elle contribue à la formation de citoyens responsables et actifs.

Objectifs

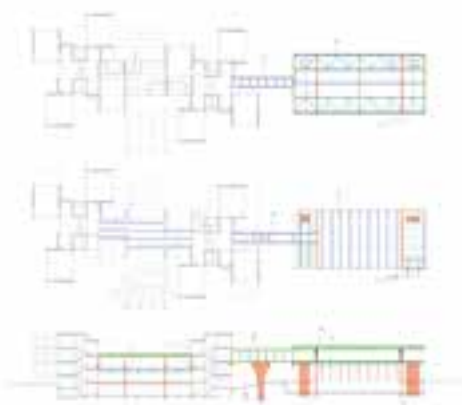
- Créer un environnement éducatif stimulant et sûr.
- Intégrer l'école dans le tissu urbain existant.
- Offrir des espaces polyvalents pour les activités extrascolaires.

Conclusion

Le projet de l'école Charles représente une vision ambitieuse d'un quartier moderne et inclusif. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants tout en offrant un cadre éducatif de haute qualité.



Plan de l'école Charles

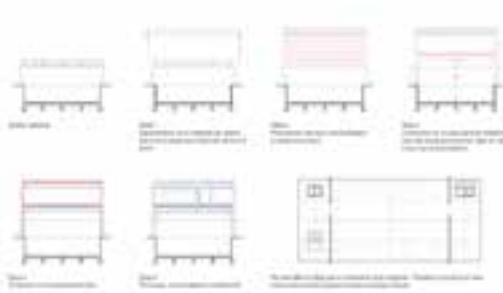


Principe d'organisation spatiale

Le plan de l'école Charles est conçu pour favoriser l'interaction et la collaboration entre les élèves. Les espaces sont agencés de manière à créer des zones de travail flexibles et des lieux de rencontre.

Flexibilité

Le projet prévoit des espaces modulables, permettant d'adapter les salles de classe et les zones communes aux besoins éducatifs changeants.



1. Plan de l'école Charles (niveau 0) 2. Plan de l'école Charles (niveau 1) 3. Plan de l'école Charles (niveau 2)



Qualité de l'espace

Le projet vise à créer un environnement éducatif de haute qualité, favorisant l'apprentissage et le bien-être des élèves. Les espaces sont conçus pour être lumineux, aérés et agréables.

Accessibilité

Le projet est conçu pour être accessible à tous les élèves, y compris ceux à mobilité réduite. Des rampes et des ascenseurs sont intégrés au projet.

Conclusion

Le projet de l'école Charles est une vision innovante d'un environnement éducatif moderne et inclusif. Il vise à améliorer les conditions de vie des élèves tout en offrant un cadre éducatif de haute qualité.

5^{ème} RANG — 4^{ème} PRIX

Projet n° 07

CHI-FOU-MI

Architecte

Pellacani & Romanens Architectes SA

Architecte paysagiste

Les Ateliers Lacroix, Architecture du Paysage Sàrl

Ingénieur civil

DS ingénierie Sàrl

Intégration dans le site

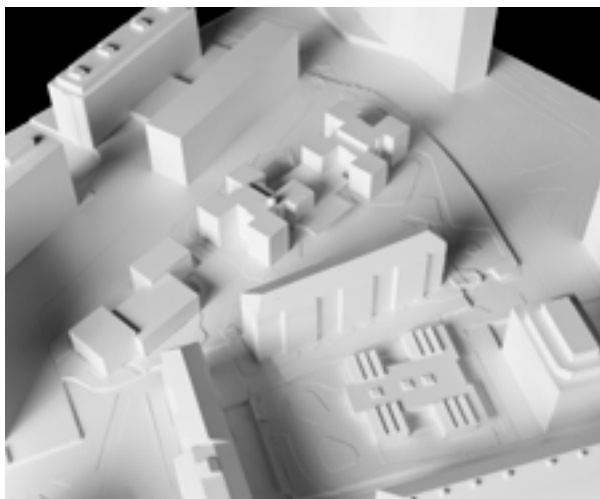
Le projet propose un nouveau bâtiment composé de trois volumes. L'équipe a fait le choix de démolir la salle de gymnastique pour la reconstruire entièrement. Ce parti pris fort de démolition, plutôt que de conservation, aurait dû permettre de proposer des relations entre intérieur et extérieur qui sont ici peu développées. La proposition d'imaginer l'extension comme un bâtiment articulé en plan et en coupe permet d'assurer une bonne intégration dans le contexte existant et s'inscrit, à sa manière, dans la logique du plan de l'école des Charmilles. Ce rapport d'échelle est très apprécié. La position en demi-niveau de la salle d'arts visuels la déconnecte du parvis d'entrée du nouveau bâtiment, péjorant les relations au préau et à l'école des Charmilles.

Programme et fonctionnement

Ce projet propose des locaux scolaires qui ne répondent que partiellement au programme (atelier d'arts visuels et local de matériel de gym sous-dimensionnés et absence de dépôt). La connexion souterraine entre l'école des Charmilles et l'extension permet un accès facilité pour les utilisateurs, quelle que soit la météo. Le positionnement du restaurant scolaire au rez-de-chaussée facilite grandement son utilisation, tant niveau de sa logistique (position des cuisines, accès livraison...) que des flux d'enfants. Les espaces dévolus au parascolaire, avec deux couloirs de distribution intégrant les vestiaires, sont bien pensés.

Qualités architecturales

La morphologie en trois volumes est justifiée par une logique de glissement qui n'est pas évidente à comprendre. Les deux volumes nord proposent une transparence est-ouest appréciée. En revanche, le volume sud a une logique plus ambiguë, offrant des locaux techniques ouverts sur l'escalier de secours au sud. La salle de gymnastique complètement enterrée nécessite un dispositif de talus peu qualitatif. L'inscription dans la continuité de l'expression de l'école des Charmilles par l'alternance de pans de murs « pleins » et vitrés est saluée. Le projet adopte une position plutôt conservatrice vis-à-vis de l'école des Charmilles. Les interventions se limitent à la mise en place d'une cage d'ascenseur dans l'une des deux ailes du bâtiment, empiétant sur les paliers et leurs équipements, et à l'adjonction du préau couvert au-devant de la façade est. Ces deux propositions ne sont pas apparues comme pertinentes puisque constituant, chacune à leur manière, une altération des qualités du



bâtiment. Il est également relevé que l'absence d'une deuxième cage d'ascenseur dans l'école des Charmilles ne permet pas d'assurer l'accessibilité universelle du bâtiment.

Aménagements extérieurs

Le projet des aménagements extérieurs se distingue par l'équilibre trouvé entre les espaces minéraux ouverts et les espaces végétalisés, permettant une diversité d'usages et une hiérarchie spatiale. La réinterprétation du tracé de l'aménagement originel et sa déclinaison dans les délimitations des espaces végétalisés et de jeux apporte également une cohérence à la proposition. Si le rythme des plantations et leur disposition contribuent à la qualité des espaces proposés, la composition végétale et la relation avec le sol et l'eau manquent de précisions. Le traitement de l'interface et des seuils avec l'espace public est à saluer, mais leur formalisation ne réussit pas à les faire dialoguer avec le préau et peine à convaincre le jury.

Pertinence des propositions structurelles et constructives

Au niveau structurel, un grand effort a été fait afin de maximiser le réemploi des éléments déjà en place, qui sont valorisés après une adaptation fine et une distribution méticuleuse dans le nouveau concept structurel. Le concept mis en place permet également une grande flexibilité dans le traitement des espaces.

Pertinence de la stratégie environnementale du projet

Le projet se distingue par une stratégie de réemploi rigoureuse, en particulier concernant la structure métallique existante. L'utilisation de briques en terre crue issues de l'excavation permet de créer un matériau local, à faible impact carbone, tout en augmentant l'inertie thermique du bâtiment et en réduisant les risques de surchauffe estivale. Cette approche est enrichie par la mise en avant de la démarche participative. Cependant, le projet est pénalisé sur le bilan carbone par la démolition de la cuve existante, ce qui implique l'agrandissement du volume du sous-sol et entraîne un recours à de nouveaux matériaux et une augmentation de l'énergie grise.



PROJETS PRIMÉS / ARCHITECTURE ET URBANISME / ÉCOLE ET ÉDUCATION / ÉCOLE CHI-FOU-MI

128 PAGES

CHI-FOU-MI



Chi-Fou-Mi est un établissement scolaire public de 15 classes, construit en 2014. Le projet a été réalisé par l'architecte d'origine et le paysagiste de l'agence d'architecture et de paysage d'origine.

Chi-Fou-Mi est un établissement scolaire public de 15 classes, construit en 2014. Le projet a été réalisé par l'architecte d'origine et le paysagiste de l'agence d'architecture et de paysage d'origine.

Chi-Fou-Mi est un établissement scolaire public de 15 classes, construit en 2014. Le projet a été réalisé par l'architecte d'origine et le paysagiste de l'agence d'architecture et de paysage d'origine.

Chi-Fou-Mi est un établissement scolaire public de 15 classes, construit en 2014. Le projet a été réalisé par l'architecte d'origine et le paysagiste de l'agence d'architecture et de paysage d'origine.



Chi-Fou-Mi est un établissement scolaire public de 15 classes, construit en 2014. Le projet a été réalisé par l'architecte d'origine et le paysagiste de l'agence d'architecture et de paysage d'origine.

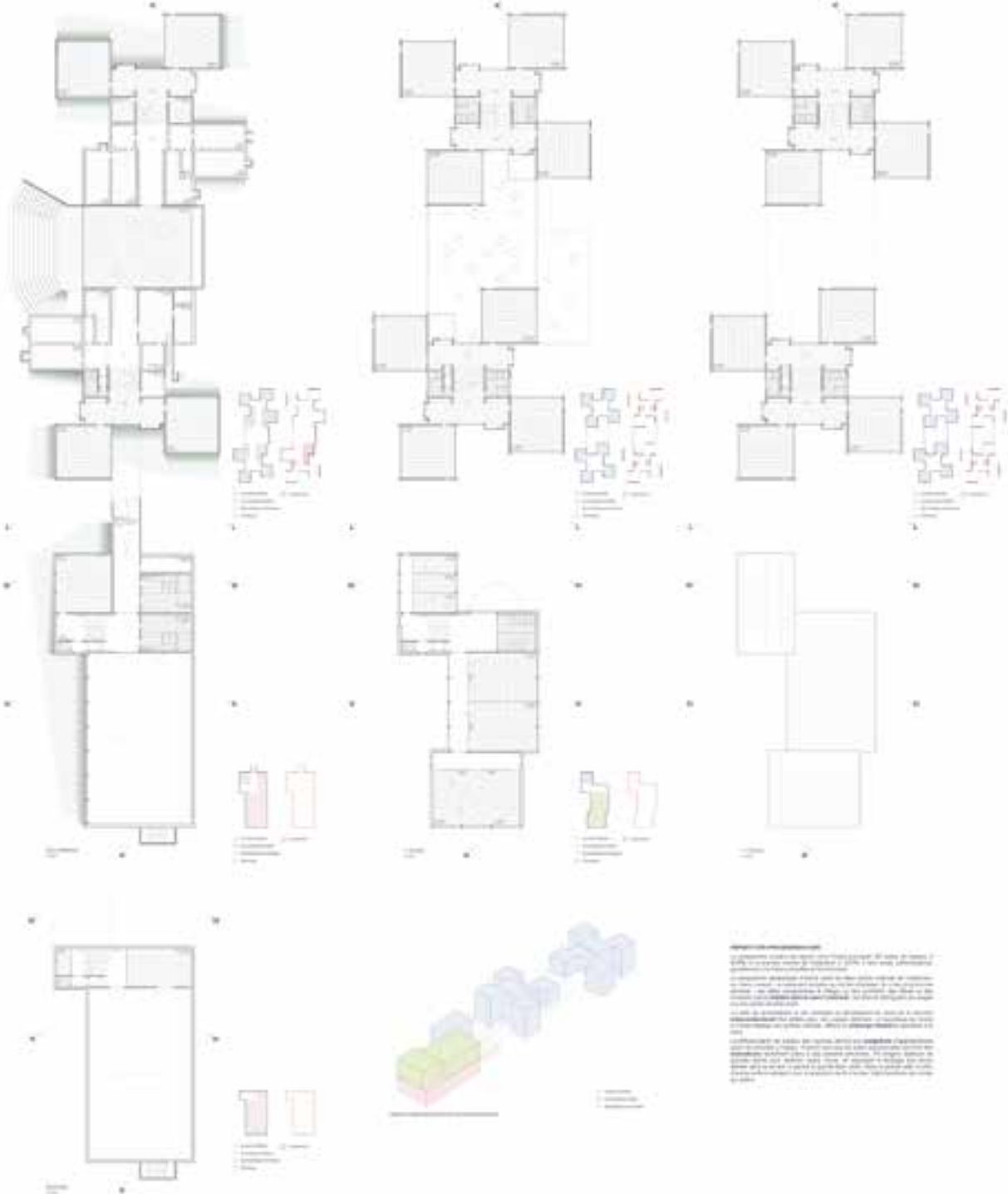
Chi-Fou-Mi est un établissement scolaire public de 15 classes, construit en 2014. Le projet a été réalisé par l'architecte d'origine et le paysagiste de l'agence d'architecture et de paysage d'origine.



PROJETS PRIMÉS / LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRAIN DE 1,25 HA À BRUXELLES, INTÉGRANT UN ÉCOLE ET UN CENTRE COMMUNAUTAIRE

004-020-04

APPRENDRE



CONCOULE RESTAURATION ET AUTONOMIE DE L'ÉCOLE DES COMMUNITÉS INDIGÈNES LÉVELLÉ CHIMLÉO-MI

CHI-FOU-MI

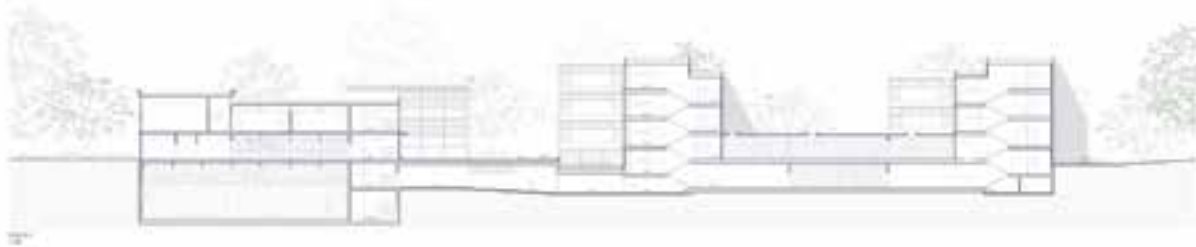
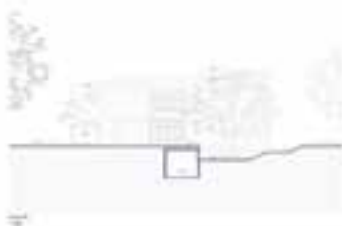
PARTAGER

PROJET DE RESTAURATION
 Le projet de restauration de l'école des communautés indigènes Lévellé Chimléo-Mi a été initié en 2010. L'objectif principal est de restaurer l'école dans son état initial, tout en améliorant ses performances énergétiques et son confort d'usage. Le projet a été financé par le gouvernement fédéral et provincial.

PROJET DE RESTAURATION
 Le projet de restauration de l'école des communautés indigènes Lévellé Chimléo-Mi a été initié en 2010. L'objectif principal est de restaurer l'école dans son état initial, tout en améliorant ses performances énergétiques et son confort d'usage. Le projet a été financé par le gouvernement fédéral et provincial.

PROJET DE RESTAURATION
 Le projet de restauration de l'école des communautés indigènes Lévellé Chimléo-Mi a été initié en 2010. L'objectif principal est de restaurer l'école dans son état initial, tout en améliorant ses performances énergétiques et son confort d'usage. Le projet a été financé par le gouvernement fédéral et provincial.

PROJET DE RESTAURATION
 Le projet de restauration de l'école des communautés indigènes Lévellé Chimléo-Mi a été initié en 2010. L'objectif principal est de restaurer l'école dans son état initial, tout en améliorant ses performances énergétiques et son confort d'usage. Le projet a été financé par le gouvernement fédéral et provincial.

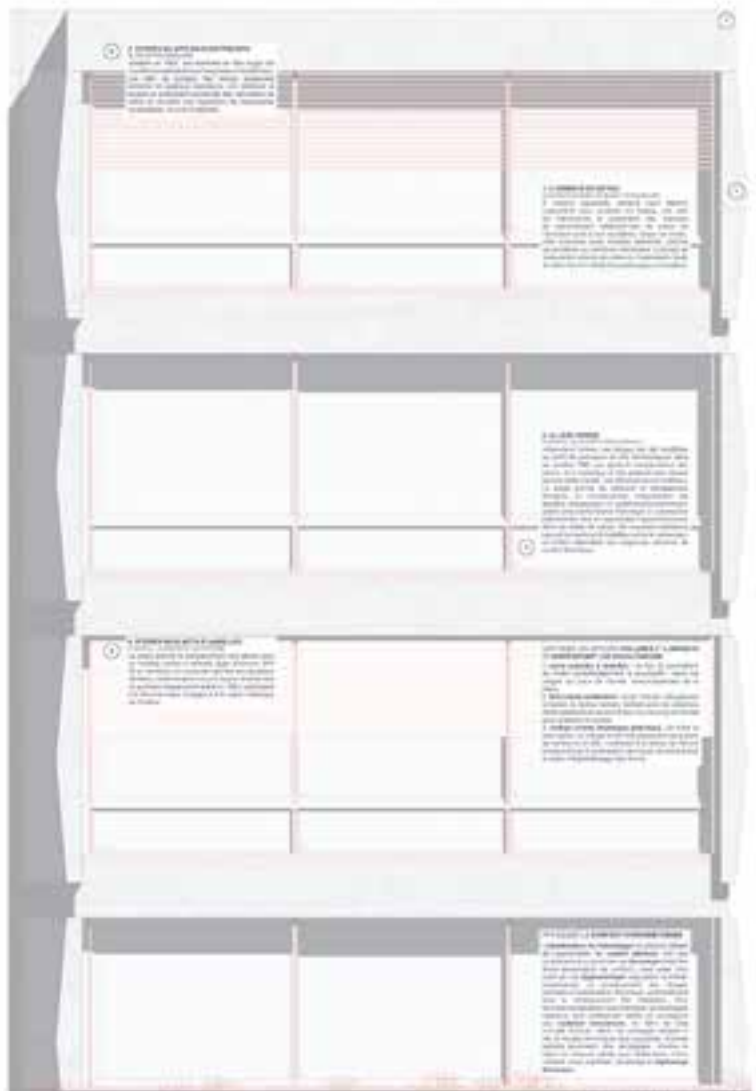
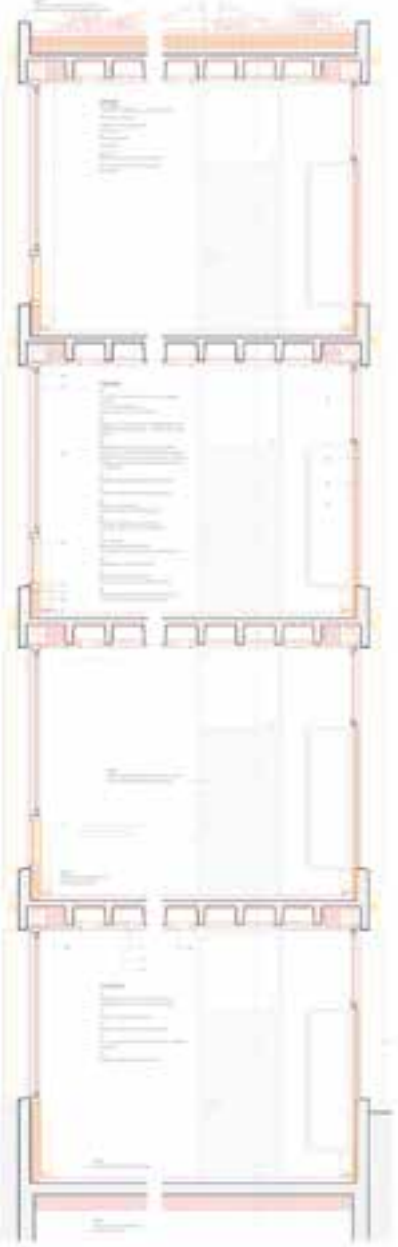
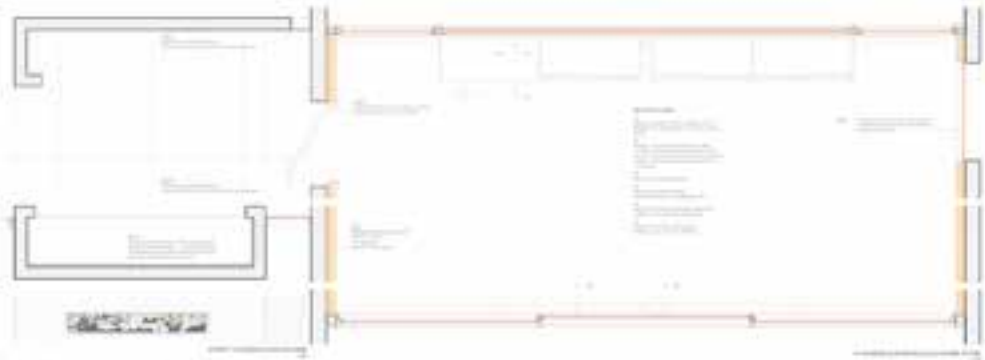


CONCEPTION ARCHITECTURALE ET INTERIEURE DE L'ESPACE D'UN CHAMBRE D'HÔTES, MAISON DE LA RUE DE LA BIÈRE, BRUXELLES

2014-2016

RESTAURER

Le projet de restauration de la chambre d'hôtes de la Rue de la Bière à Bruxelles est un défi architectural et intérieur. L'objectif est de transformer un espace existant en un lieu accueillant et fonctionnel, tout en préservant son caractère historique. Le projet implique une intervention sur la structure, les murs, les sols et les plafonds, ainsi que l'installation de nouvelles cloisons et portes. Les matériaux choisis sont de qualité et respectent l'authenticité de l'édifice. Le résultat est un espace lumineux et chaleureux, idéal pour une chambre d'hôtes de charme.



DESCRIPTION DE L'INTERIEUR

Le projet de restauration de la chambre d'hôtes de la Rue de la Bière à Bruxelles est un défi architectural et intérieur. L'objectif est de transformer un espace existant en un lieu accueillant et fonctionnel, tout en préservant son caractère historique. Le projet implique une intervention sur la structure, les murs, les sols et les plafonds, ainsi que l'installation de nouvelles cloisons et portes. Les matériaux choisis sont de qualité et respectent l'authenticité de l'édifice. Le résultat est un espace lumineux et chaleureux, idéal pour une chambre d'hôtes de charme.

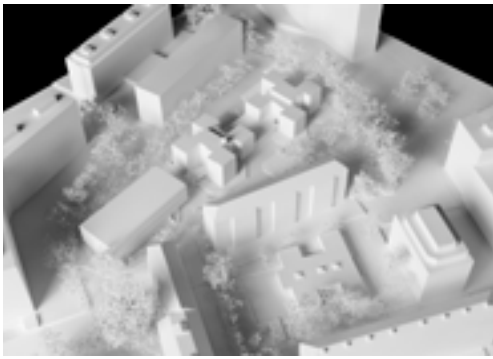
CONCEPTS ARCHITECTURAUX

Le projet de restauration de la chambre d'hôtes de la Rue de la Bière à Bruxelles est un défi architectural et intérieur. L'objectif est de transformer un espace existant en un lieu accueillant et fonctionnel, tout en préservant son caractère historique. Le projet implique une intervention sur la structure, les murs, les sols et les plafonds, ainsi que l'installation de nouvelles cloisons et portes. Les matériaux choisis sont de qualité et respectent l'authenticité de l'édifice. Le résultat est un espace lumineux et chaleureux, idéal pour une chambre d'hôtes de charme.



E PROJETS NON PRIMÉS

Par ordre d'arrivée



Projet n°02

C000L

Architecte

Amos architectes SA

Architecte paysagiste

Camille Frechou paysagiste

Ingénieur civil

élément 6 ingénieurs conseils Sàrl

Restauration et extension de l'école des Charrières

c000L



Contexte
 Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'école des Charrières, située dans un quartier résidentiel de la ville de Lausanne. L'édifice existant, construit en 1960, présente une structure en béton armé et une façade en briques rouges. Il est entouré par des bâtiments résidentiels et des espaces verts. Le projet vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage tout en respectant l'architecture existante et l'environnement urbain.

Objectifs
 Le projet a pour objectifs principaux de restaurer l'édifice existant, d'ajouter de nouvelles salles de classe et des espaces communs, et d'améliorer l'accessibilité et la sécurité de l'école. Les nouvelles constructions doivent s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Programme
 Le programme de l'école comprendra des salles de classe, des espaces communs, des bureaux pour le personnel, des espaces de détente et des zones extérieures pour les activités des élèves.

Concept
 Le concept architectural repose sur la préservation de l'architecture existante et l'ajout de nouvelles constructions qui s'intègrent dans le tissu urbain. Les nouvelles constructions sont conçues avec une structure en béton armé et une façade en briques rouges, similaire à l'édifice existant.

Structure
 La structure de l'édifice existant est en béton armé. Les nouvelles constructions sont également en béton armé, avec une structure qui permet de créer des espaces ouverts et des courtyards.

Matériaux
 Les matériaux utilisés sont principalement le béton armé et les briques rouges, pour assurer l'harmonie architecturale avec l'édifice existant.

Environnement
 L'école est située dans un quartier résidentiel de la ville de Lausanne. Elle est entourée par des bâtiments résidentiels et des espaces verts. Le projet vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage tout en respectant l'architecture existante et l'environnement urbain.

Accessibilité
 Le projet vise à améliorer l'accessibilité de l'école en créant des rampes et des passages adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Sécurité
 Le projet vise à améliorer la sécurité de l'école en créant des zones de refuge et des espaces de détente pour les élèves.

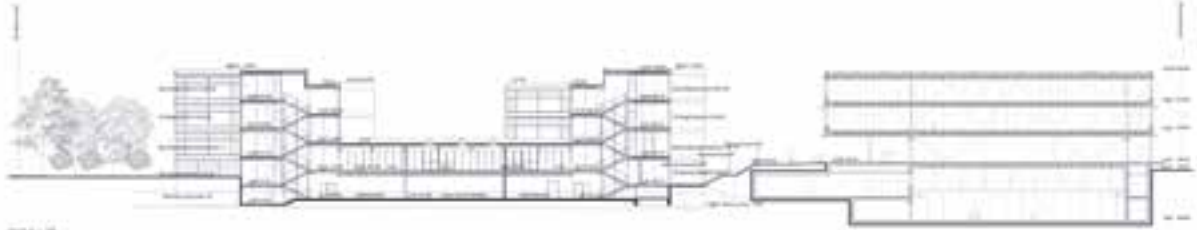


Restauration et extension de l'école des charnières



Restauration et extension de l'école des charnières

COOOL 



Section 1-1'



Section 2-2'



Elevation 1



Elevation 2



Elevation 3

Elevation 4



Notes de l'architecte

Le projet de restauration et d'extension de l'école des charnières a été initié par le conseil municipal de la commune de Charnières, en collaboration avec le service de l'éducation nationale. L'objectif principal était de moderniser les locaux existants tout en intégrant de nouvelles ailes pour répondre aux besoins croissants de l'école.

Le bâtiment a été conçu en respectant l'architecture traditionnelle de la commune, tout en intégrant des éléments contemporains. Les matériaux utilisés sont principalement le béton, le bois et le verre, ce qui permet de créer un environnement éducatif moderne et accueillant.

Les nouvelles ailes ont été conçues pour offrir de grands espaces lumineux et ouverts, favorisant l'apprentissage collaboratif et l'interaction entre les élèves. Les espaces communs, tels que la bibliothèque et la salle de sport, ont été conçus pour offrir un cadre propice à l'apprentissage et au développement personnel des élèves.

Le projet a également intégré des mesures de durabilité, telles que l'installation de panneaux solaires et l'utilisation de matériaux écologiques. Ces mesures visent à réduire l'impact environnemental de l'école et à créer un cadre de vie sain pour les élèves et le personnel.



Plan de l'étage



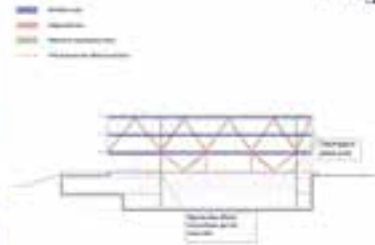
Section 3-3'



Section 4-4'

Restauration et extension de l'école des charnières

COOOL



Contexte et enjeux
 L'école des charnières, construite en 1968, est un bâtiment emblématique de l'architecture moderne française. Elle a subi de nombreuses dégradations et nécessite une restauration complète et une extension pour répondre aux besoins actuels de l'éducation. Le projet vise à préserver l'héritage architectural tout en intégrant des technologies et des matériaux modernes.

Objectifs
 - Restaurer l'existant en respectant son caractère architectural.
 - Intégrer une extension moderne et fonctionnelle.
 - Améliorer les performances énergétiques et environnementales.

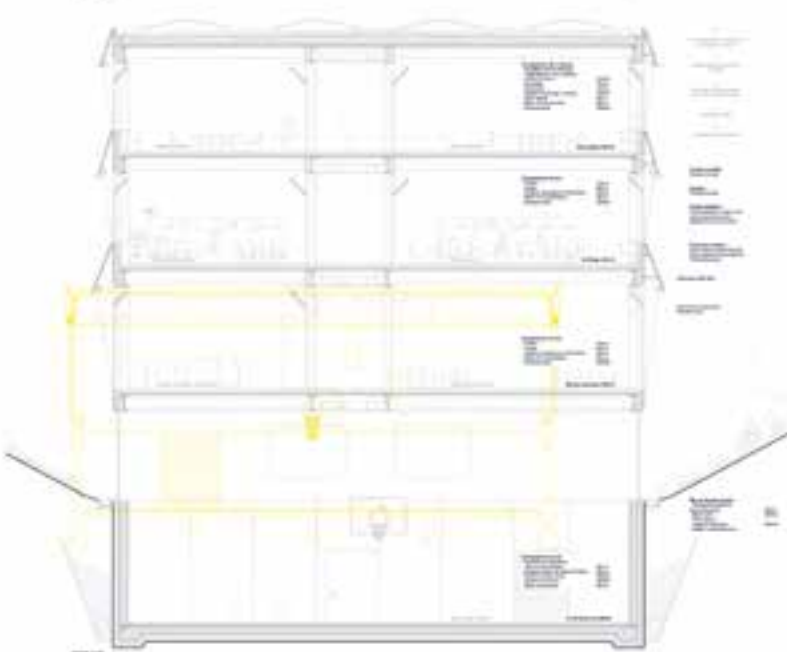
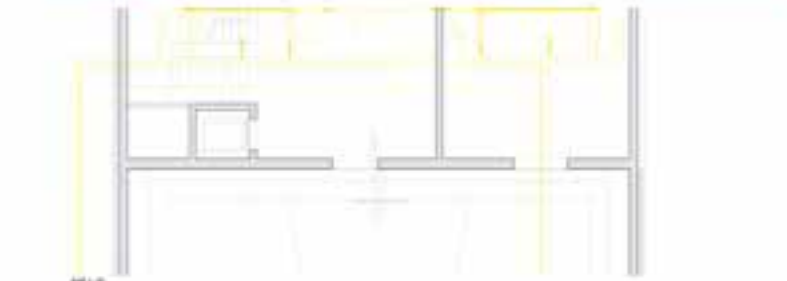
Programme
 - Classes de maternelle et élémentaire.
 - Salle polyvalente.
 - Bibliothèque.
 - Espace d'activités.
 - Espace de détente.

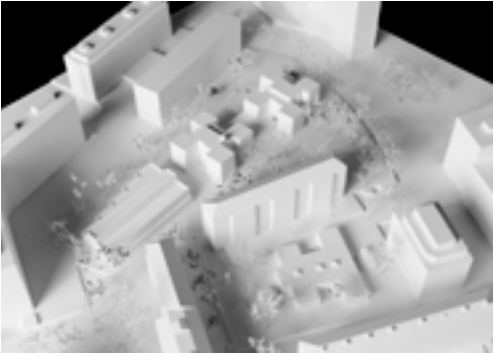


Structure
 Le bâtiment est structuré en ossature métallique. L'extension est réalisée en ossature métallique et béton armé. Les fondations sont en béton armé.

Enveloppe
 L'existant est en béton peint. L'extension est en béton et verre. Les façades sont en béton et verre. Les toitures sont en zinc et aluminium.

Intérieur
 Les sols sont en béton et bois. Les murs sont en béton et plâtre. Les plafonds sont en plâtre et bois. Les cloisons sont en plâtre et bois.





Projet n°03

CHI-FU-MI

Architecte
LRS Architectes SA

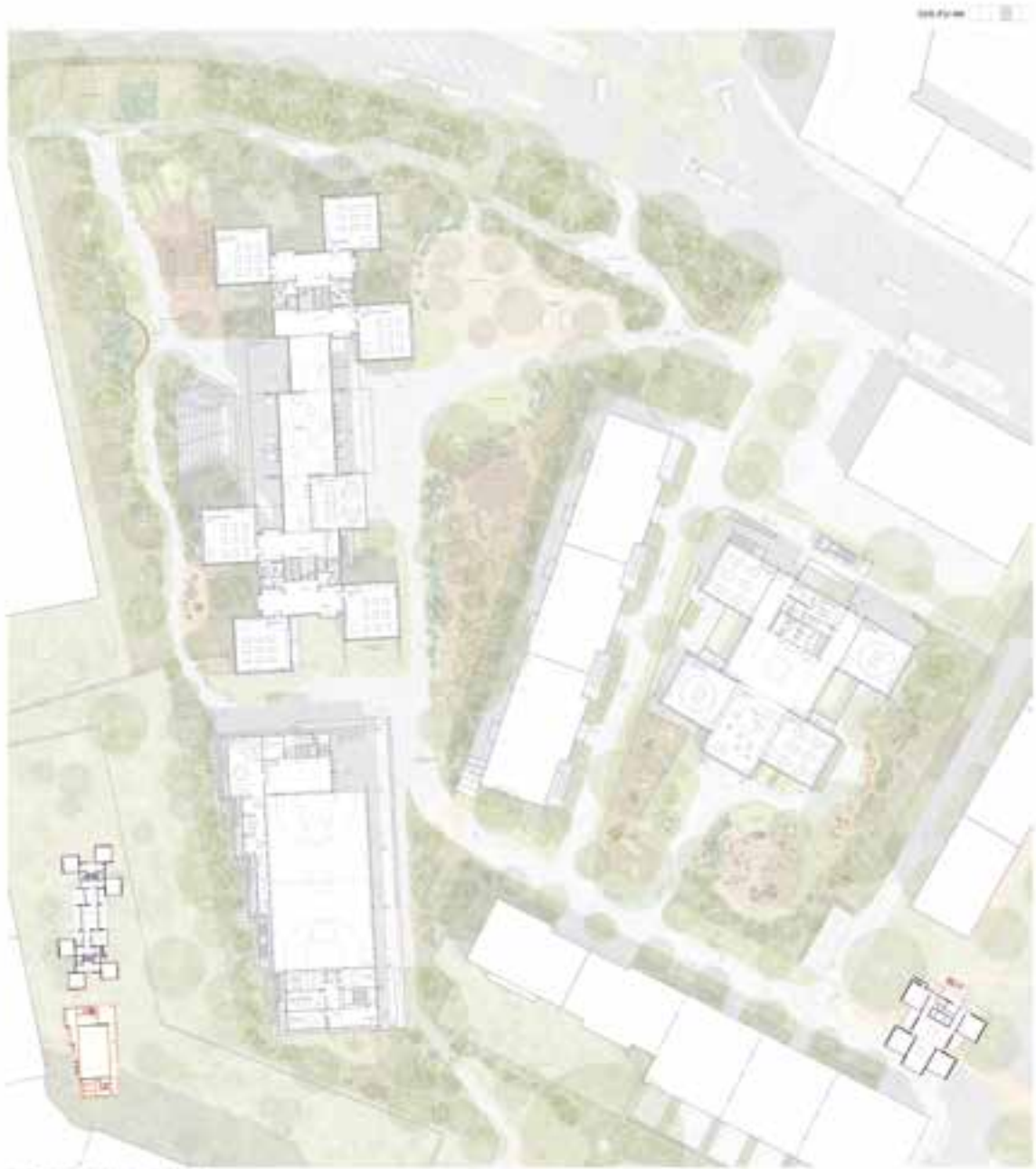
Architecte paysagiste
**DUO Architectes Paysagistes /
Landschaftsarchitekt*innen Sàrl**

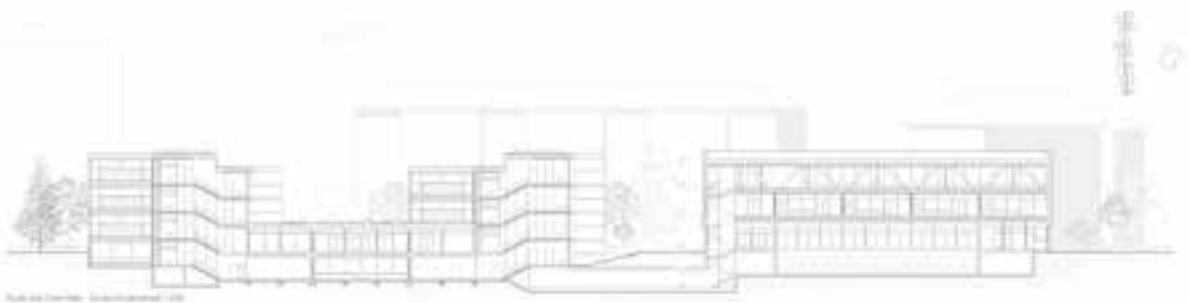
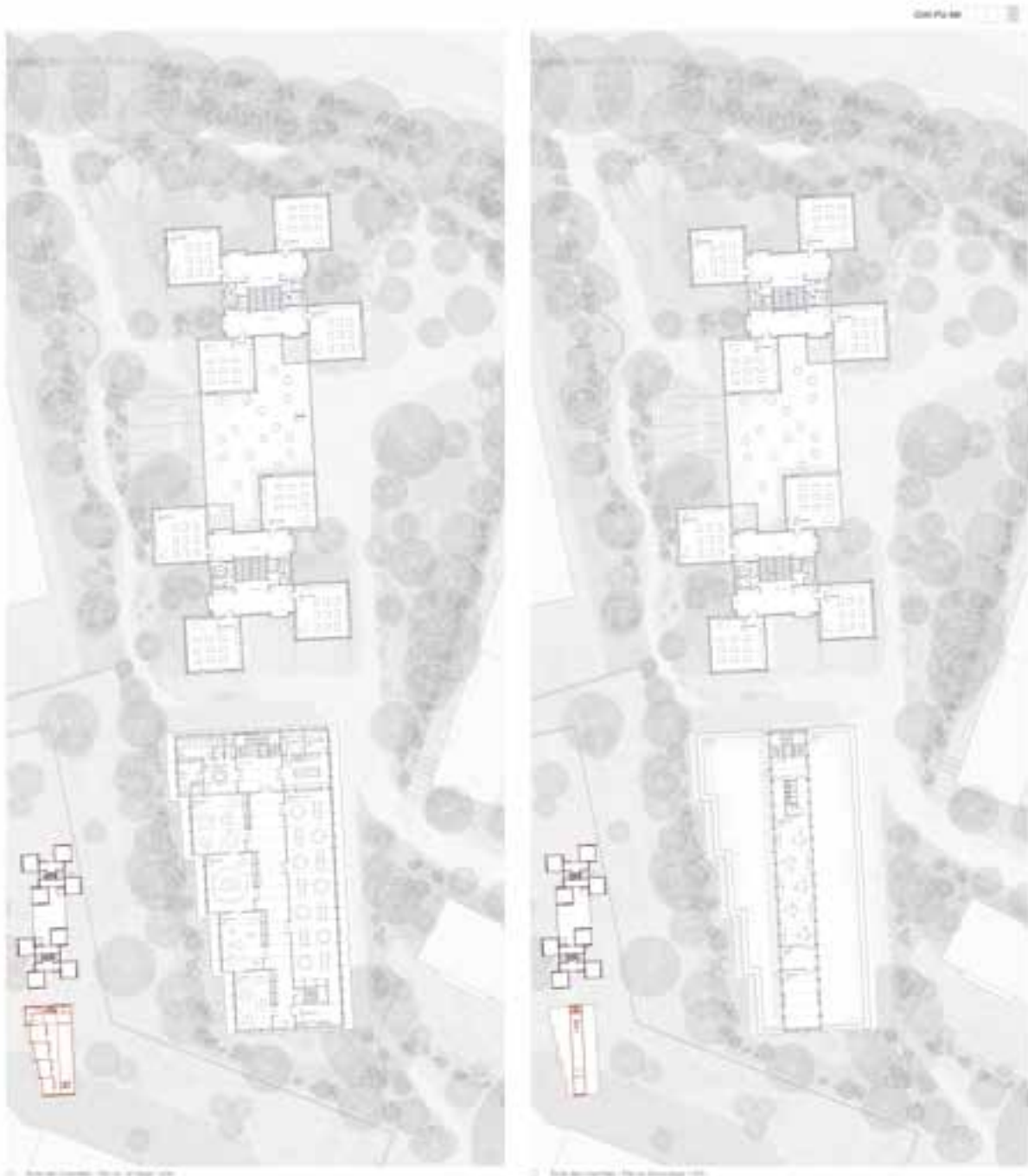
Ingénieur civil
Timbatec Holzbauingenieure Schweiz AG

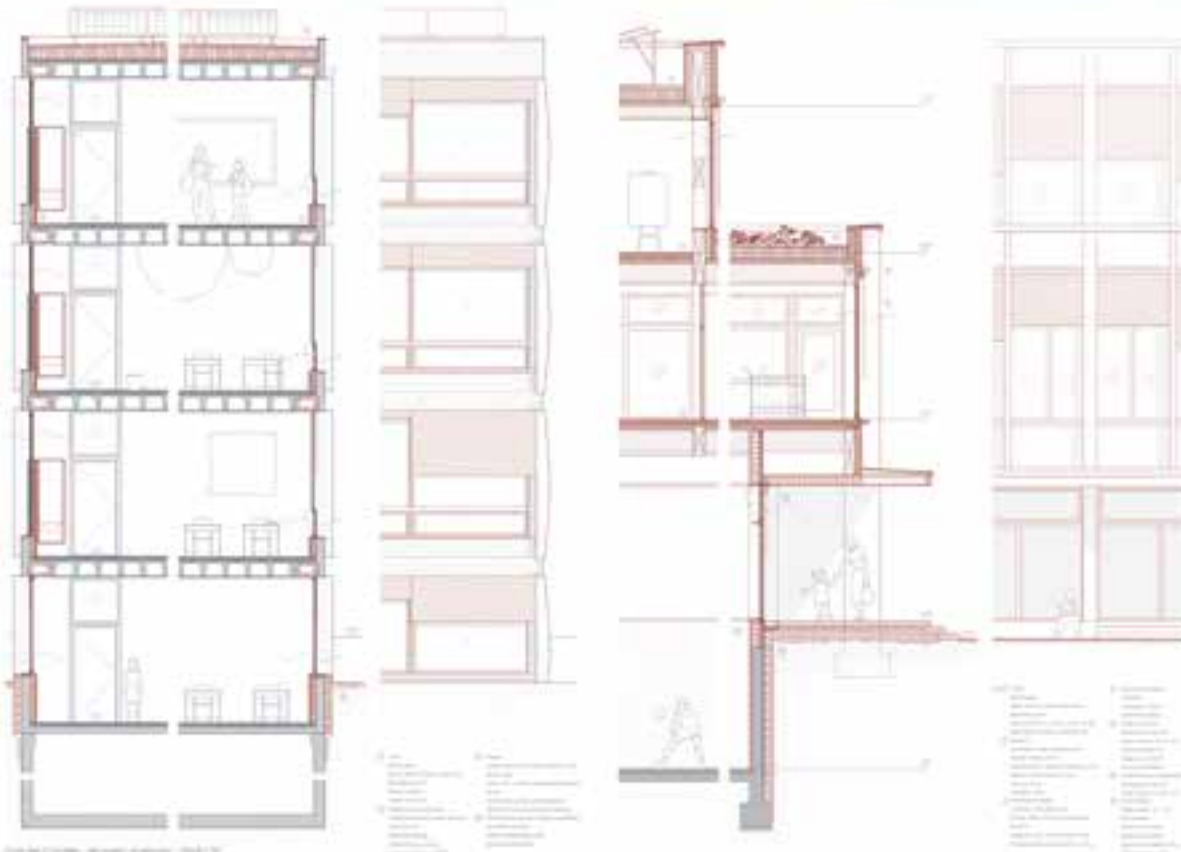


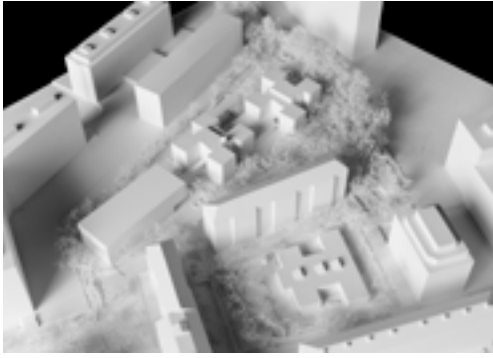
Informations générales	Données techniques	Éléments de description	Caractéristiques de construction
<p>Projet n°03 CHI-FU-MI LRS Architectes SA DUO Architectes Paysagistes / Landschaftsarchitekt*innen Sàrl Timbatec Holzbauingenieure Schweiz AG</p>	<p>Surface totale : 10 000 m² Surface bâtie : 8 000 m² Surface de terrain : 12 000 m² Hauteur maximale : 12 m Année de construction : 2015</p>	<p>Matériau principal : bois Style : contemporain Fonction : bureaux / espaces publics</p>	<p>Structure : ossature bois Isolation : laine minérale Vitrage : triple vitrage Normes : EN 1090, EN 1995</p>





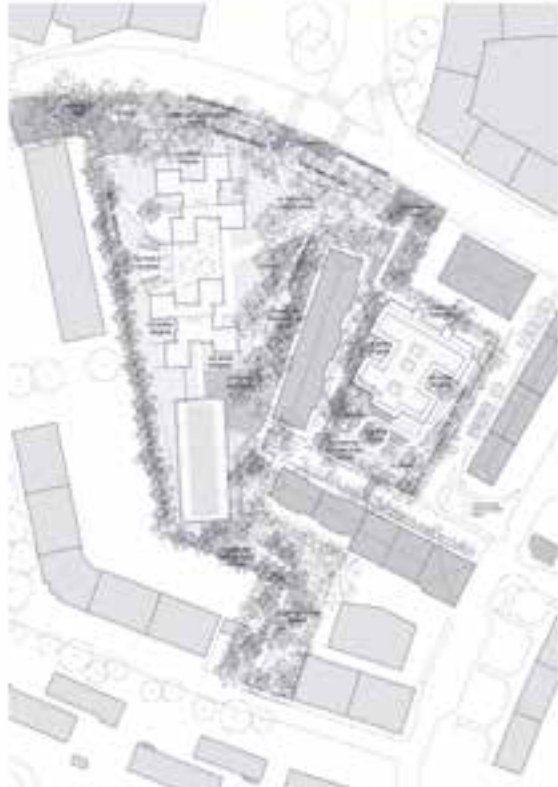






Projet n°04
Oh! Charming
 Architecte
Atelier MUE SAS
 Architecte paysagiste
Florence Peucat Paysages
 Ingénieur civil
EDMS SA

Ville de Genève - Ecole des Charvettes et Charles Binet - Concours de projets d'architecture



Oh! Charming



Stratégie paysagère - Le paysage offre un cadre vertueux et positif et permet d'engager de la part des habitants



Stratégie de site - Une offre sociale innovante

Plan des aménagements extérieurs d'Oh!

Stratégie de site - Une offre sociale innovante

Stratégie paysagère - Le paysage offre un cadre vertueux et positif et permet d'engager de la part des habitants

Stratégie de site - Une offre sociale innovante

Stratégie paysagère - Le paysage offre un cadre vertueux et positif et permet d'engager de la part des habitants

Stratégie de site - Une offre sociale innovante

Stratégie paysagère - Le paysage offre un cadre vertueux et positif et permet d'engager de la part des habitants

Stratégie de site - Une offre sociale innovante

Stratégie paysagère - Le paysage offre un cadre vertueux et positif et permet d'engager de la part des habitants

Stratégie de site - Une offre sociale innovante

Stratégie paysagère - Le paysage offre un cadre vertueux et positif et permet d'engager de la part des habitants

Stratégie de site - Une offre sociale innovante

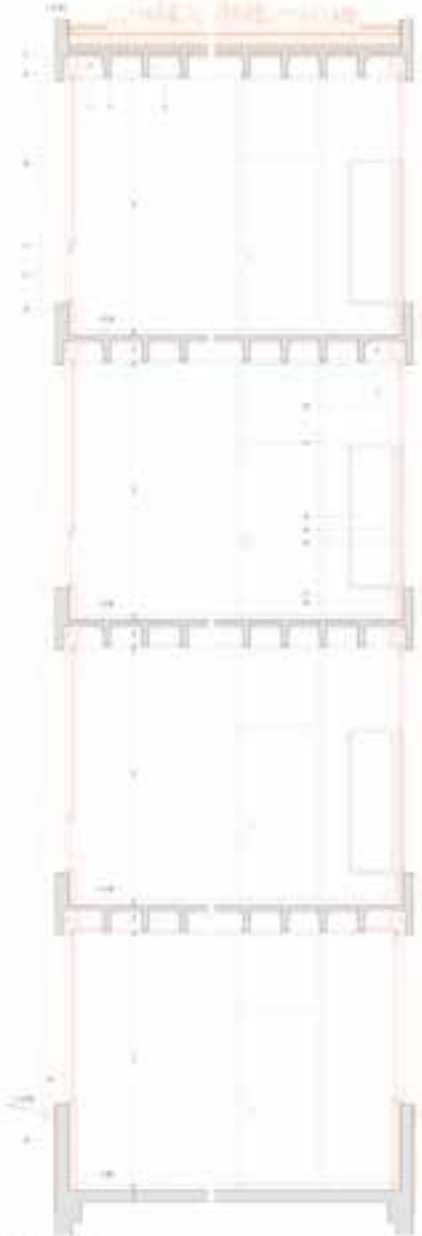
Stratégie paysagère - Le paysage offre un cadre vertueux et positif et permet d'engager de la part des habitants



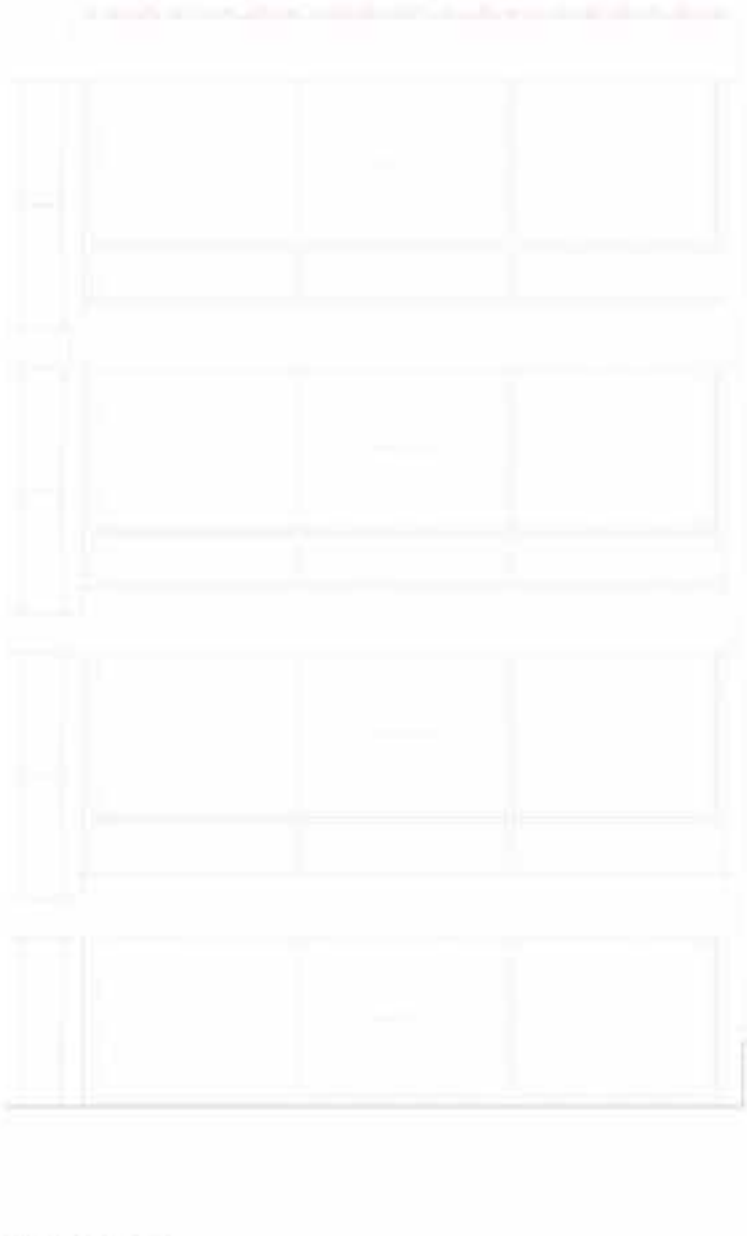


Ville de Genève - École des Charmilles et Charles Gsell - Gros œuvre de projets d'architecture

Ch | Dourling



004 - Coupe A-B 1/20

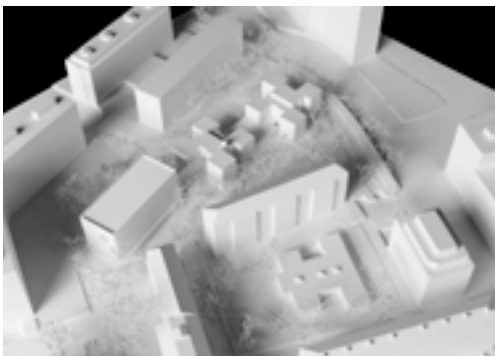


005 - Étiquette de l'ouvrage des Charmilles 1/20

- 1. Construction en béton armé
- 2. Béton armé
- 3. Béton armé
- 4. Béton armé
- 5. Béton armé
- 6. Béton armé
- 7. Béton armé
- 8. Béton armé
- 9. Béton armé
- 10. Béton armé
- 11. Béton armé
- 12. Béton armé
- 13. Béton armé
- 14. Béton armé
- 15. Béton armé
- 16. Béton armé
- 17. Béton armé
- 18. Béton armé
- 19. Béton armé
- 20. Béton armé
- 21. Béton armé
- 22. Béton armé
- 23. Béton armé
- 24. Béton armé
- 25. Béton armé
- 26. Béton armé
- 27. Béton armé
- 28. Béton armé
- 29. Béton armé
- 30. Béton armé
- 31. Béton armé
- 32. Béton armé
- 33. Béton armé
- 34. Béton armé
- 35. Béton armé
- 36. Béton armé
- 37. Béton armé
- 38. Béton armé
- 39. Béton armé
- 40. Béton armé
- 41. Béton armé
- 42. Béton armé
- 43. Béton armé
- 44. Béton armé
- 45. Béton armé
- 46. Béton armé
- 47. Béton armé
- 48. Béton armé
- 49. Béton armé
- 50. Béton armé
- 51. Béton armé
- 52. Béton armé
- 53. Béton armé
- 54. Béton armé
- 55. Béton armé
- 56. Béton armé
- 57. Béton armé
- 58. Béton armé
- 59. Béton armé
- 60. Béton armé
- 61. Béton armé
- 62. Béton armé
- 63. Béton armé
- 64. Béton armé
- 65. Béton armé
- 66. Béton armé
- 67. Béton armé
- 68. Béton armé
- 69. Béton armé
- 70. Béton armé
- 71. Béton armé
- 72. Béton armé
- 73. Béton armé
- 74. Béton armé
- 75. Béton armé
- 76. Béton armé
- 77. Béton armé
- 78. Béton armé
- 79. Béton armé
- 80. Béton armé
- 81. Béton armé
- 82. Béton armé
- 83. Béton armé
- 84. Béton armé
- 85. Béton armé
- 86. Béton armé
- 87. Béton armé
- 88. Béton armé
- 89. Béton armé
- 90. Béton armé
- 91. Béton armé
- 92. Béton armé
- 93. Béton armé
- 94. Béton armé
- 95. Béton armé
- 96. Béton armé
- 97. Béton armé
- 98. Béton armé
- 99. Béton armé
- 100. Béton armé



006 - Plan A-B des Charmilles 1/20



Projet n°05
RACINE CARRÉE
 Architecte
 gdap architectes Sàrl
 Architecte paysagiste
 Atelier ADR SA
 Ingénieur civil
 B+S ingénieurs SA

CONCOURS RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHAMMALLES

RACINE CARRÉE

CONTEXTE ET OBJECTIFS
 Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'école des Chammalles, un établissement scolaire de 1960s. L'objectif est de moderniser les infrastructures tout en préservant l'identité architecturale existante. Les travaux comprennent la rénovation des salles de classe, la création de nouvelles ailes pour accueillir plus d'élèves, et l'amélioration des espaces extérieurs.

PROGRAMME
 Le programme comprend :
 - Restauration des bâtiments existants.
 - Extension de 1500 m² de salles de classe.
 - Création d'un espace polyvalent pour les activités sportives.
 - Amélioration des espaces verts et des zones de détente.

DESIGN
 L'architecture propose une extension qui dialogue avec le bâtiment existant. Les nouvelles ailes sont conçues avec des volumes sobres et des matériaux de qualité. Les espaces extérieurs sont aménagés avec des zones piétonnes, des zones de jeux et des zones de détente.

ENVIRONNEMENT
 Le projet est conçu en tenant compte de l'impact environnemental. Des mesures de réduction de la consommation d'énergie et de l'eau sont intégrées dans le design. Des espaces verts sont créés pour améliorer la qualité de l'air et offrir un cadre agréable aux élèves.

CONTEXTE ET OBJECTIFS
 Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'école des Chammalles, un établissement scolaire de 1960s. L'objectif est de moderniser les infrastructures tout en préservant l'identité architecturale existante. Les travaux comprennent la rénovation des salles de classe, la création de nouvelles ailes pour accueillir plus d'élèves, et l'amélioration des espaces extérieurs.

PROGRAMME
 Le programme comprend :
 - Restauration des bâtiments existants.
 - Extension de 1500 m² de salles de classe.
 - Création d'un espace polyvalent pour les activités sportives.
 - Amélioration des espaces verts et des zones de détente.

DESIGN
 L'architecture propose une extension qui dialogue avec le bâtiment existant. Les nouvelles ailes sont conçues avec des volumes sobres et des matériaux de qualité. Les espaces extérieurs sont aménagés avec des zones piétonnes, des zones de jeux et des zones de détente.

ENVIRONNEMENT
 Le projet est conçu en tenant compte de l'impact environnemental. Des mesures de réduction de la consommation d'énergie et de l'eau sont intégrées dans le design. Des espaces verts sont créés pour améliorer la qualité de l'air et offrir un cadre agréable aux élèves.



CONCEPT ARCHITECTURAL ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES

INTRODUCTION
 Ce document présente le concept architectural et l'aménagement des espaces de la nouvelle extension de l'école des Chammalles. L'objectif est de créer un environnement scolaire moderne, fonctionnel et agréable.

CONCEPT ARCHITECTURAL
 L'architecture propose une extension qui dialogue avec le bâtiment existant. Les nouvelles ailes sont conçues avec des volumes sobres et des matériaux de qualité. Les espaces extérieurs sont aménagés avec des zones piétonnes, des zones de jeux et des zones de détente.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES
 Les espaces extérieurs sont aménagés avec des zones piétonnes, des zones de jeux et des zones de détente. Des mesures de réduction de la consommation d'énergie et de l'eau sont intégrées dans le design.

CONCLUSION
 Le projet est conçu en tenant compte de l'impact environnemental. Des mesures de réduction de la consommation d'énergie et de l'eau sont intégrées dans le design. Des espaces verts sont créés pour améliorer la qualité de l'air et offrir un cadre agréable aux élèves.

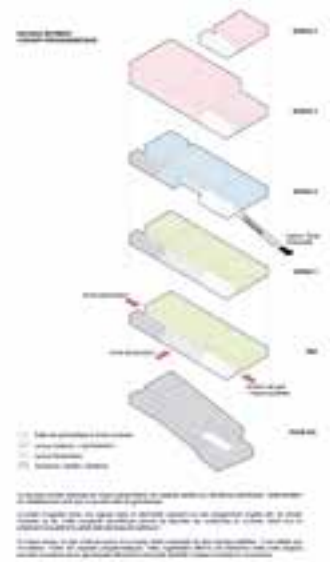
CONCOURS RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHAMALLÈS

NICHE CARRÉE



CONCOURS RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHAMILLÈRES

BACINE CHARRÉ



CONCOURS RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHAMILLÈS

FAÇADE CARRÉE



Informations sur le projet de restauration

Le projet de restauration de l'école des Chamillès vise à réhabiliter l'édifice existant et à y intégrer une extension moderne. L'objectif est de préserver le caractère historique du bâtiment tout en offrant des espaces fonctionnels et confortables pour les élèves et le personnel. Les travaux comprennent la rénovation des façades, la restauration des toitures, la mise aux normes des installations électriques et plomberies, ainsi que la construction d'une nouvelle aile en béton et verre.

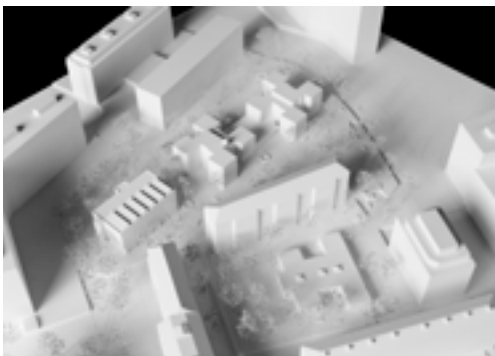
Informations sur le projet de construction

La nouvelle aile de construction sera réalisée en béton armé et verre, afin de créer un contraste entre l'ancien et le nouveau. Elle sera conçue pour offrir une luminosité optimale et une ventilation naturelle. Les matériaux utilisés seront de haute qualité et respectueux de l'environnement.

Informations sur le projet de paysagisme

Le projet de paysagisme vise à améliorer l'environnement extérieur de l'école. Il comprend la création de zones de jeux sécurisées, des espaces verts, des allées piétonnes et des zones de stationnement. Les aménagements seront réalisés en respectant l'équilibre écologique et le patrimoine paysager de la région.





Projet n°06
CALLISTO
 Architecte
Atelier MARCH SA
 Architecte paysagiste
approches. SA
 Ingénieur civil
ESM INGENIERIE SA

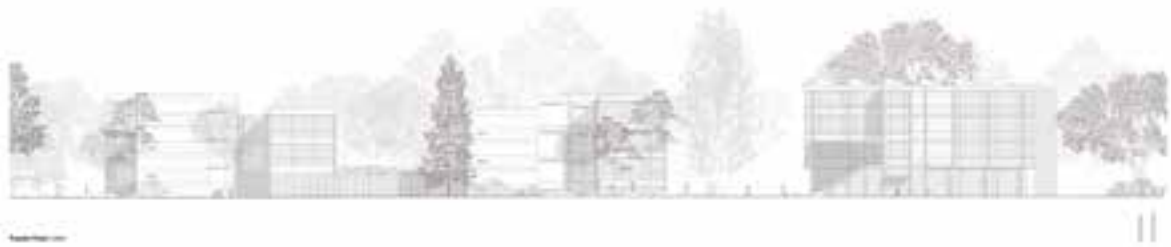
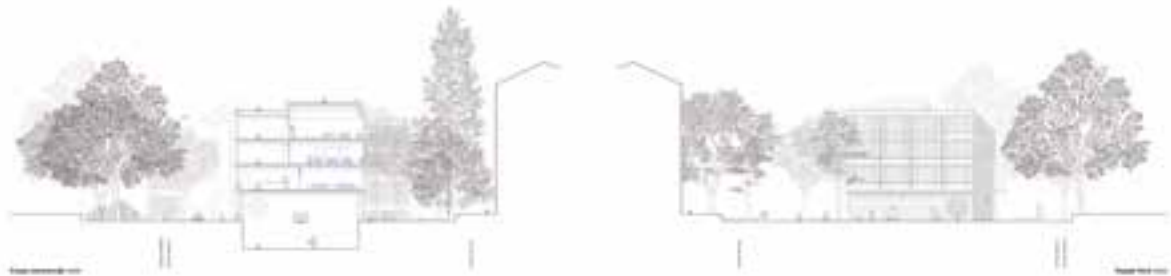


CALLISTO



CALLISTO

PROJET DE RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ÉDUCATION
■



CALLISTO



Photo: [unreadable]



INTRODUCTION

Le projet de réhabilitation de l'école Callisto a été initié en 2010 par la commune de [unreadable]. L'objectif principal était de moderniser les locaux tout en préservant l'architecture existante et en améliorant les conditions de travail et d'apprentissage des enfants. Le bâtiment, construit dans les années 1970, présentait de nombreuses contraintes techniques et spatiales. Le défi consistait à intégrer de nouvelles technologies et des espaces polyvalents dans un cadre historique.



PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet d'aménagement a été conçu par l'architecte [unreadable]. Il s'agit d'une intervention globale qui vise à optimiser l'usage des espaces existants et à créer de nouvelles zones de circulation et de rencontre. Les aménagements incluent la suppression de cloisons inutiles, la création de zones polyvalentes et l'ajout de mobilier adapté aux besoins des enfants et des enseignants.



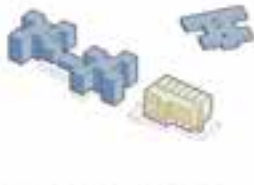
CONTEXTE URBAIN

Le bâtiment est situé dans un quartier résidentiel dense de [unreadable]. Le contexte urbain est caractérisé par une mixité d'habitat et une proximité avec les équipements publics. Le projet s'inscrit dans une démarche de revitalisation urbaine et de renforcement du lien social au sein de la communauté locale.



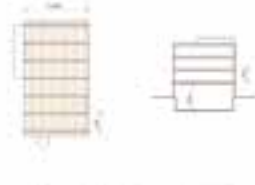
CONTEXTE LOCAL

Le projet est soutenu par la commune et les habitants du quartier. Il répond à un besoin réel de modernisation des infrastructures éducatives. Le processus de concertation a permis d'intégrer les attentes des différents acteurs et de garantir la transparence de l'opération.



CONCEPTION

La conception architecturale a été menée en étroite collaboration avec les clients et les intervenants techniques. Elle a permis de définir une solution qui respecte les contraintes budgétaires et techniques tout en offrant une qualité d'usage optimale. Les choix de matériaux et de finitions ont été soigneusement étudiés pour assurer la pérennité de l'ouvrage.



STRUCTURE

La structure du bâtiment a été renforcée pour supporter les nouvelles charges et permettre l'ouverture de grands espaces. Les travaux ont consisté à remplacer les poteaux existants par des poteaux en acier et à renforcer les dalles de béton. Ces interventions ont été réalisées avec une grande précision pour garantir la stabilité de l'ensemble.

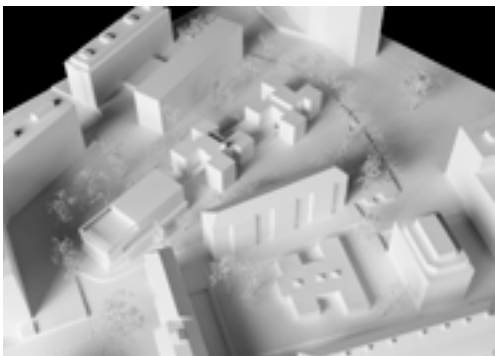


EXTERIEUR

L'extérieur du bâtiment a été réhabilité pour offrir une image moderne et accueillante. Les travaux ont inclus le remplacement des fenêtres par des vitrages performants, la rénovation des façades et l'ajout d'éléments architecturaux contemporains. Ces interventions ont permis de valoriser le patrimoine existant tout en lui donnant un caractère nouveau.

QUALITE D'USAGE

Le projet a permis d'améliorer significativement la qualité d'usage des locaux. Les espaces sont plus lumineux, plus agréables et plus adaptés aux besoins des enfants et des enseignants. Les équipements ont été modernisés et les conditions de travail ont été grandement améliorées, favorisant ainsi l'apprentissage et le bien-être de tous.



Projet n°09
LAYLA
 Architecte
Atelier d'Architecture 3BM3 SA
 Architecte paysagiste
DPE Solutions
 Ingénieur civil
T Ingénierie (Genève) SA





RENDERING D'UN PROJET DE BÂTIMENT À DESTINATION D'ÉCOLE D'ARTS ET MÉTIERS, SITUÉ DANS UN CADRE URBAIN DENSE ET DÉVELOPPÉ EN HAUTEUR



LAFLA



MATERIAUX ET SYSTEMES DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS) MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

LAFLA



SYSTEMES DE COULEUR (DES COULEURS)

1.1 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.2 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.3 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.4 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.5 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.6 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.7 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.8 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.9 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.10 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.11 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.12 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.13 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.14 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.15 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.16 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.17 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.18 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.19 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.20 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.21 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.22 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.23 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.24 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.25 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.26 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.27 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.28 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.29 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.30 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.31 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.32 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.33 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.34 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.35 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.36 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.37 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.38 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.39 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.40 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.41 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.42 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.43 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.44 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.45 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.46 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.47 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.48 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.49 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.50 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.51 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.52 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.53 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.54 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.55 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.56 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.57 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.58 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.59 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.60 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.61 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.62 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.63 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.64 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.65 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.66 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.67 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.68 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.69 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.70 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.71 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.72 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.73 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.74 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.75 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.76 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.77 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.78 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.79 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.80 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.81 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.82 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.83 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.84 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.85 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.86 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.87 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.88 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.89 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.90 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.91 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.92 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.93 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.94 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.95 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

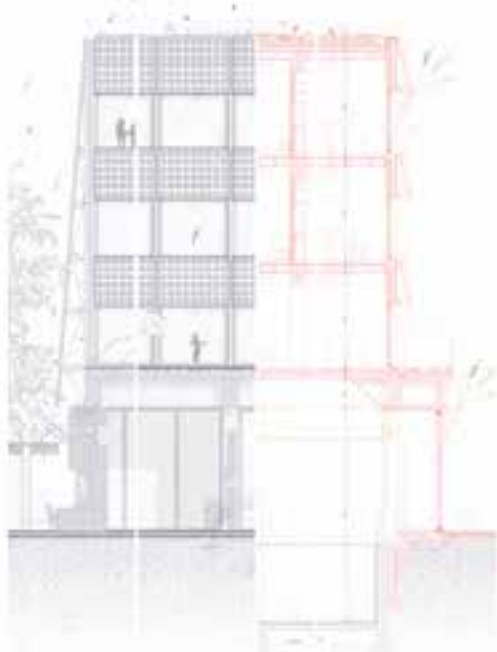
1.96 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.97 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.98 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

1.99 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

2.00 SYSTEME DE COULEUR (DES COULEURS) : MATERIAUX DE COULEUR (DES COULEURS)

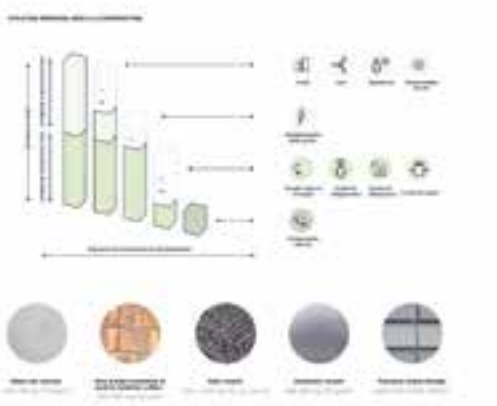


DESCRIPTION

Le projet est un bâtiment à usage scolaire, situé dans un quartier résidentiel. Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs. Le projet est caractérisé par son architecture moderne et ses matériaux de qualité. Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie. Le projet est un exemple de réussite architecturale et urbaine.

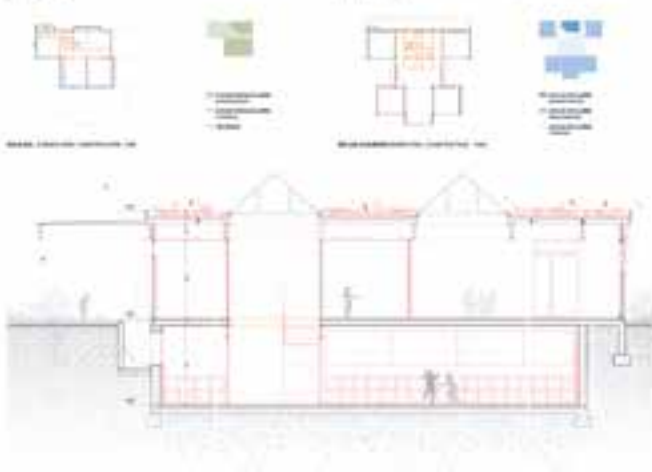


LEGENDA

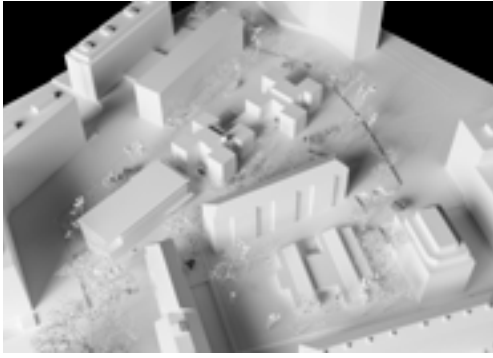


A legend for the architectural project, showing various materials and colors used in the design. The legend consists of several circular swatches, each with a different color or texture. The swatches are arranged in a grid, and each swatch is accompanied by a small text label. The legend is used to identify the materials and colors used in the architectural drawings and the photograph.

LEGENDA



An architectural section drawing of a building, showing a different cross-section than the previous drawings. This drawing highlights the structural details of the building, including the roof structure, the floor slabs, and the walls. The drawing is rendered in black lines on a white background. The building has a multi-story structure with a central core and several wings. The drawing is detailed, showing the structural elements and the layout of the interior spaces.



Projet n°10

Trilogie

Architecte

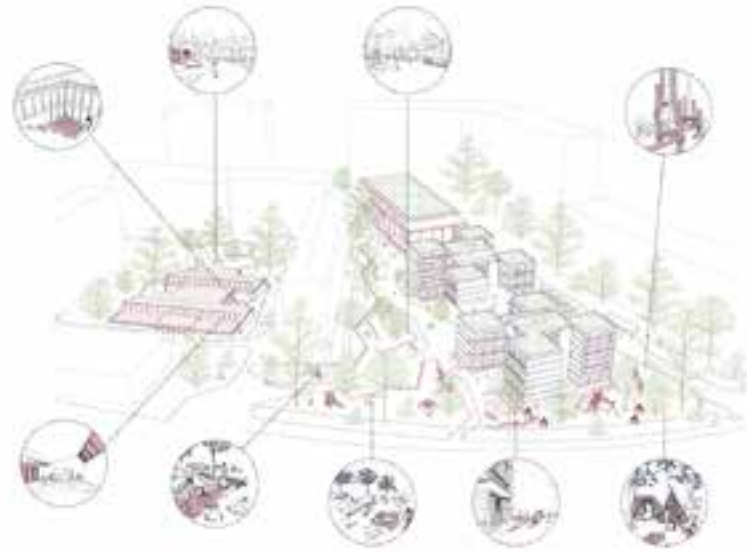
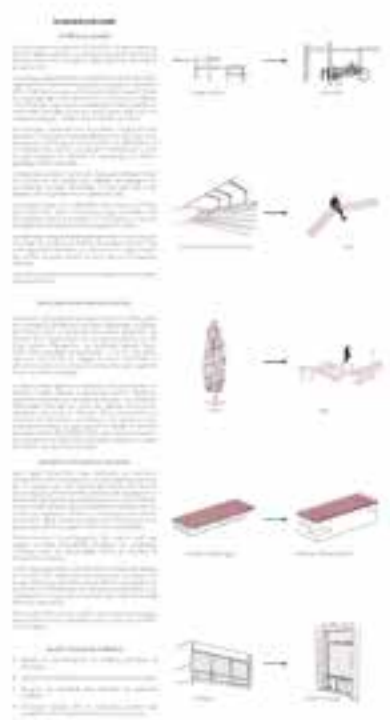
COMTE, BERTHELOT ET NETO SA

Architecte paysagiste

Atelier Plum Sàrl

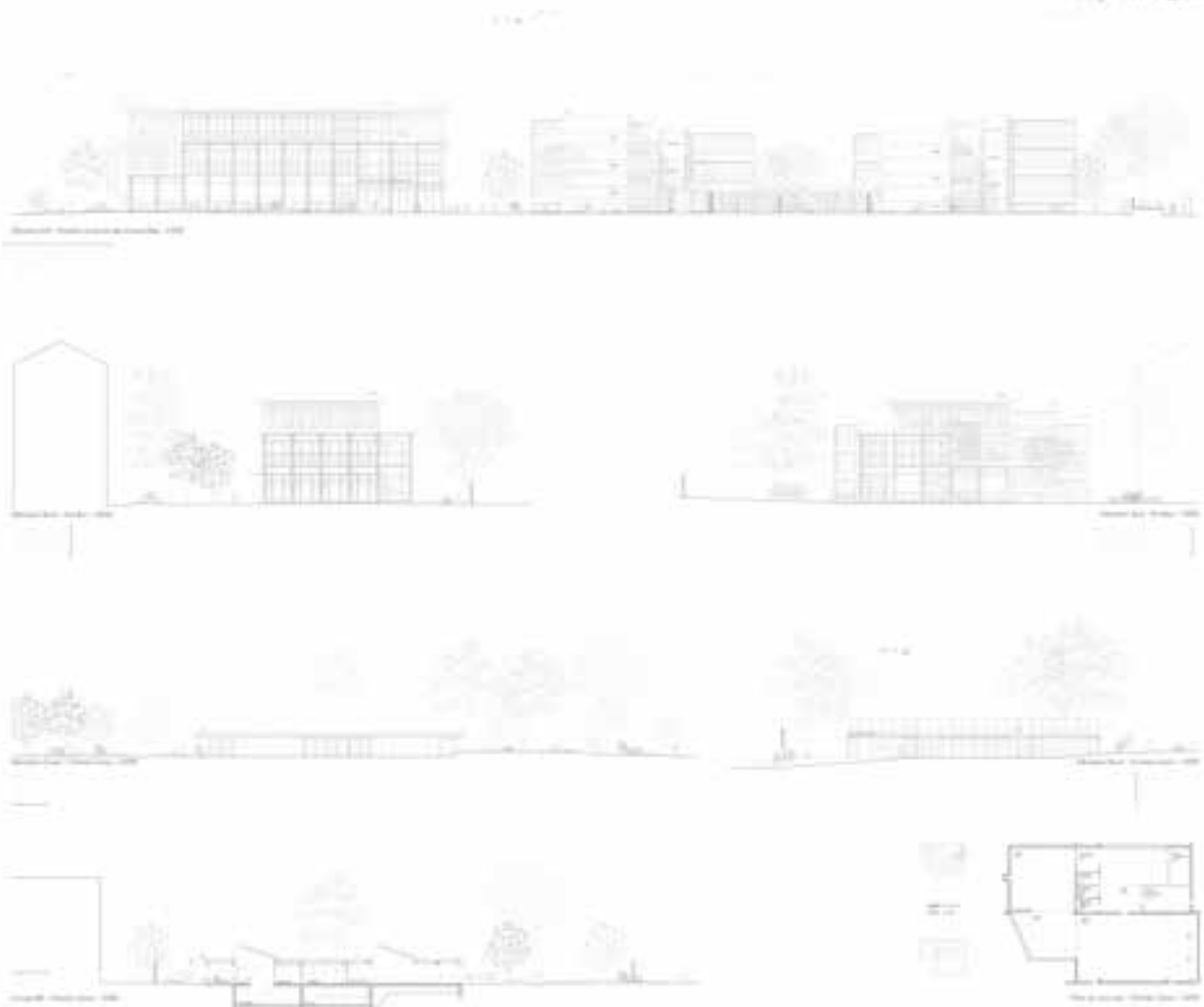
Ingénieur civil

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA





Trilogie



PROJET DE MAÎTRE D'ŒUVRE

Le projet de maître d'œuvre pour la Trilogie vise à créer un espace de vie communautaire moderne et durable. L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale et offrir des espaces de travail et de détente de qualité. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur caractère écologique.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le projet se compose de trois bâtiments distincts mais reliés entre eux. Le premier bâtiment est un immeuble de bureaux moderne avec une façade en bois et verre. Le deuxième bâtiment est un immeuble résidentiel de haute qualité avec des finitions soignées. Le troisième bâtiment est un espace communautaire polyvalent qui sert de lieu de rencontre pour les habitants et les visiteurs.

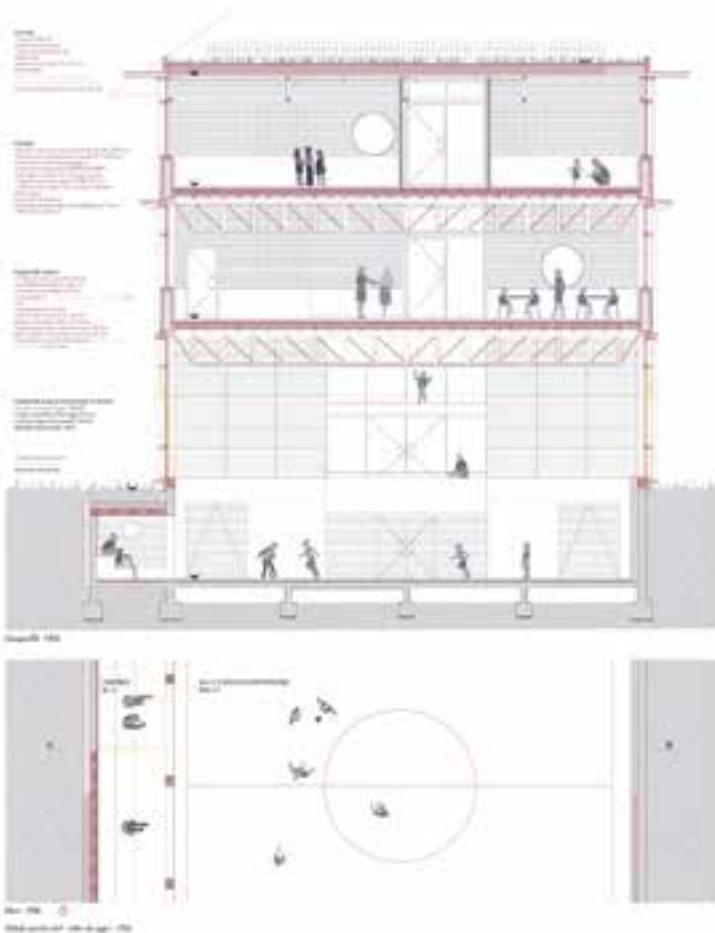
CONCEPTION ARCHITECTURALE

L'architecture est basée sur des principes de simplicité et de fonctionnalité. Les volumes sont simples et rectangulaires, ce qui permet de créer une harmonie visuelle entre les différents bâtiments. Les espaces intérieurs sont conçus pour être lumineux et aérés, avec de grandes ouvertures vers l'extérieur. Les extérieurs sont également soignés, avec des terrasses, des jardins et des zones de détente.

ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ

Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Des matériaux locaux et écologiques ont été choisis pour la construction. Des mesures ont été prises pour réduire la consommation d'énergie et d'eau. Le site est entouré d'espaces verts et de zones piétonnes, ce qui favorise un mode de vie actif et sain.

Trilogie



CONCEPT

The building is designed as a multi-level structure with a central core and multiple levels. The design emphasizes a sense of verticality and connectivity between different levels. The red metal grid structure is a key architectural element that defines the building's facade and provides a structural framework for the large glass windows.



- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**
- Matériau de revêtement**





Légendes

- Espace public
- Espace privé
- Espace collectif
- Espace individuel
- Espace communautaire
- Espace de service
- Espace de stockage
- Espace de circulation
- Espace de parking
- Espace de livraison
- Espace de maintenance
- Espace de gestion
- Espace de sécurité
- Espace de gestion des déchets
- Espace de gestion de l'eau
- Espace de gestion de l'énergie
- Espace de gestion de l'air
- Espace de gestion du bruit
- Espace de gestion des risques
- Espace de gestion de la qualité de l'air
- Espace de gestion de la qualité de l'eau
- Espace de gestion de la qualité du sol
- Espace de gestion de la qualité du paysage
- Espace de gestion de la qualité de la vie

Assemblage 02

1 Un assemblage de modules de logements individuels.

Le projet consiste dans une série de modules de logements individuels, qui seront construits en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier de logements individuels, qui sera construit en plusieurs phases. Le projet consiste dans une série de modules de logements individuels, qui seront construits en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier de logements individuels, qui sera construit en plusieurs phases.

2 Une série de modules de logements individuels.

Le projet consiste dans une série de modules de logements individuels, qui seront construits en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier de logements individuels, qui sera construit en plusieurs phases. Le projet consiste dans une série de modules de logements individuels, qui seront construits en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier de logements individuels, qui sera construit en plusieurs phases.

02
0.21 ha



01



1 Une 'zone environnementale' protégée.

Une zone environnementale protégée, qui sera construite en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier de logements individuels, qui sera construit en plusieurs phases. Le projet consiste dans une série de modules de logements individuels, qui seront construits en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier de logements individuels, qui sera construit en plusieurs phases.



00



1 Un développement spatial pour les usages mixtes.

Un développement spatial pour les usages mixtes, qui sera construit en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier de logements individuels, qui sera construit en plusieurs phases. Le projet consiste dans une série de modules de logements individuels, qui seront construits en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier de logements individuels, qui sera construit en plusieurs phases.



-0.5

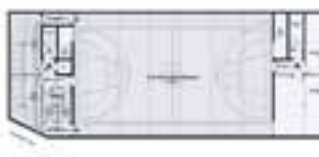


-01

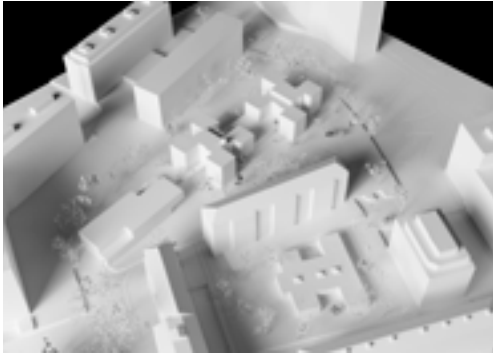


1 Un site de développement mixte.

Un site de développement mixte, qui sera construit en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier de logements individuels, qui sera construit en plusieurs phases. Le projet consiste dans une série de modules de logements individuels, qui seront construits en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier de logements individuels, qui sera construit en plusieurs phases.







Projet n°13

TÉTRAMINO

Architectes
Federico Architectes
Tekhne SA

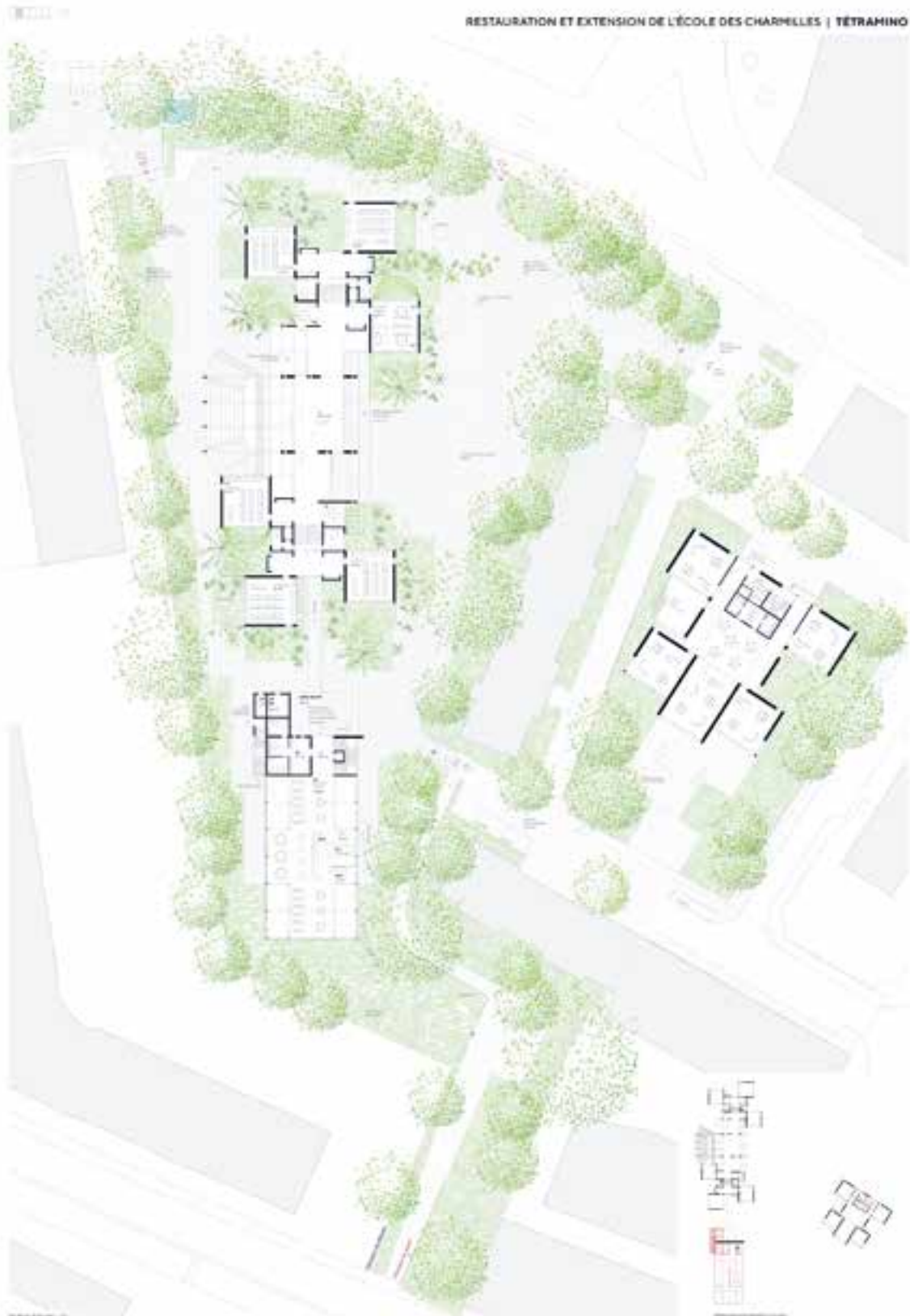
Architecte paysagiste
La Comète B-612 Sàrl

Ingénieur civil
PRA Ingénieurs conseils SA

Design graphique
PLUS +

RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHAÏLLES | TÉTRAMINO





RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARMILLES | TÉTRAMINO



RETOUR

RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARMILLES | TÉTRAMINO



CONSTITUTION DU PROGRAMME



PROJET DE RESTAURATION
 Le projet de restauration vise à réhabiliter les bâtiments existants, à améliorer leur confort thermique et acoustique, et à moderniser les équipements techniques. Les travaux comprennent le remplacement des fenêtres, l'isolation des murs et des toitures, et la mise à jour des systèmes de chauffage et de ventilation.

PROJET D'EXTENSION
 L'extension du programme consiste à ajouter de nouveaux volumes pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'école. Ces nouveaux bâtiments sont conçus pour s'intégrer harmonieusement à l'existant, en respectant les principes architecturaux et environnementaux du projet.

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS

PROJET DE RESTAURATION
 Le projet de restauration vise à réhabiliter les bâtiments existants, à améliorer leur confort thermique et acoustique, et à moderniser les équipements techniques. Les travaux comprennent le remplacement des fenêtres, l'isolation des murs et des toitures, et la mise à jour des systèmes de chauffage et de ventilation.

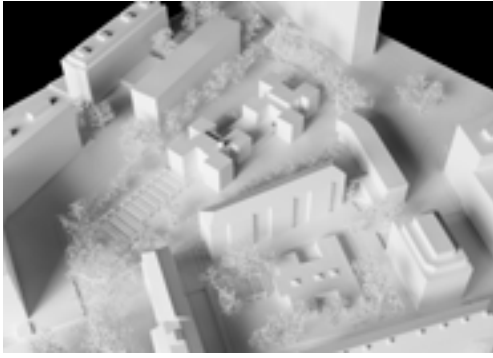
PROJET D'EXTENSION
 L'extension du programme consiste à ajouter de nouveaux volumes pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'école. Ces nouveaux bâtiments sont conçus pour s'intégrer harmonieusement à l'existant, en respectant les principes architecturaux et environnementaux du projet.

ÉLÉMENTS CLÉS
 Le projet repose sur plusieurs éléments clés : la préservation du patrimoine existant, l'adoption de solutions constructives innovantes, et l'intégration de technologies durables. Ces choix sont essentiels pour garantir la longévité et la performance du bâtiment.

PRINCIPES ARCHITECTURAUX
 L'architecture du projet est guidée par des principes de simplicité, de fonctionnalité et de respect pour l'environnement. Les volumes sont conçus pour maximiser l'apport de lumière naturelle et favoriser les échanges d'air.

- ÉLÉMENTS CLÉS**
- Préservation du patrimoine existant
 - Adoption de solutions constructives innovantes
 - Intégration de technologies durables
- PRINCIPES ARCHITECTURAUX**
- Simplicité et fonctionnalité
 - Respect pour l'environnement
 - Maximisation de la lumière naturelle
 - Favoriser les échanges d'air





Projet n° 14
l'espace vide
 Architecte
enrico prati architecte sia fas
 Architecte paysagiste
Benicchio Giardini SA
 Ingénieur civil
KLX engineering Sàrl

Concours Ecole des Charmilles - Extension de l'école

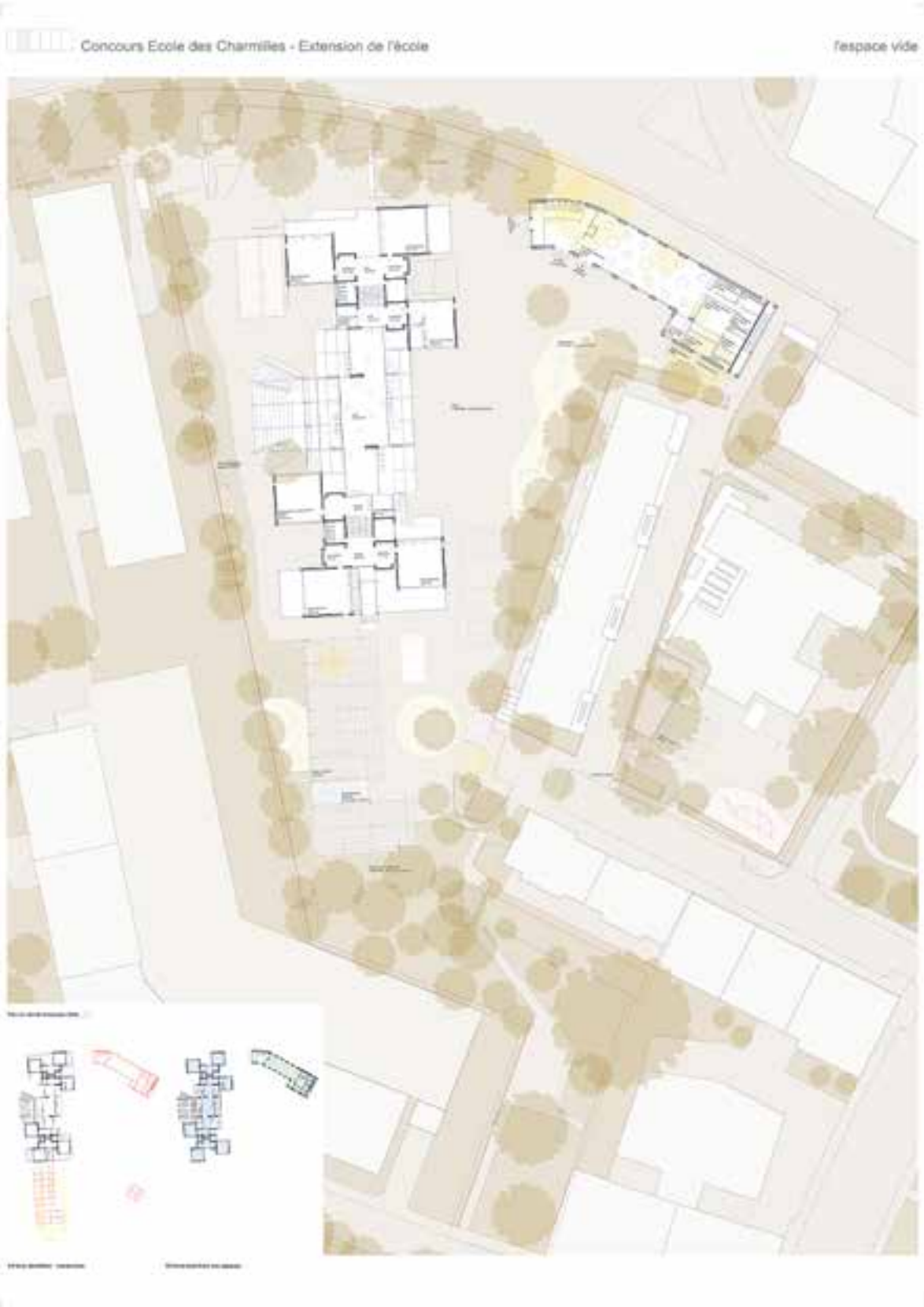
l'espace vide

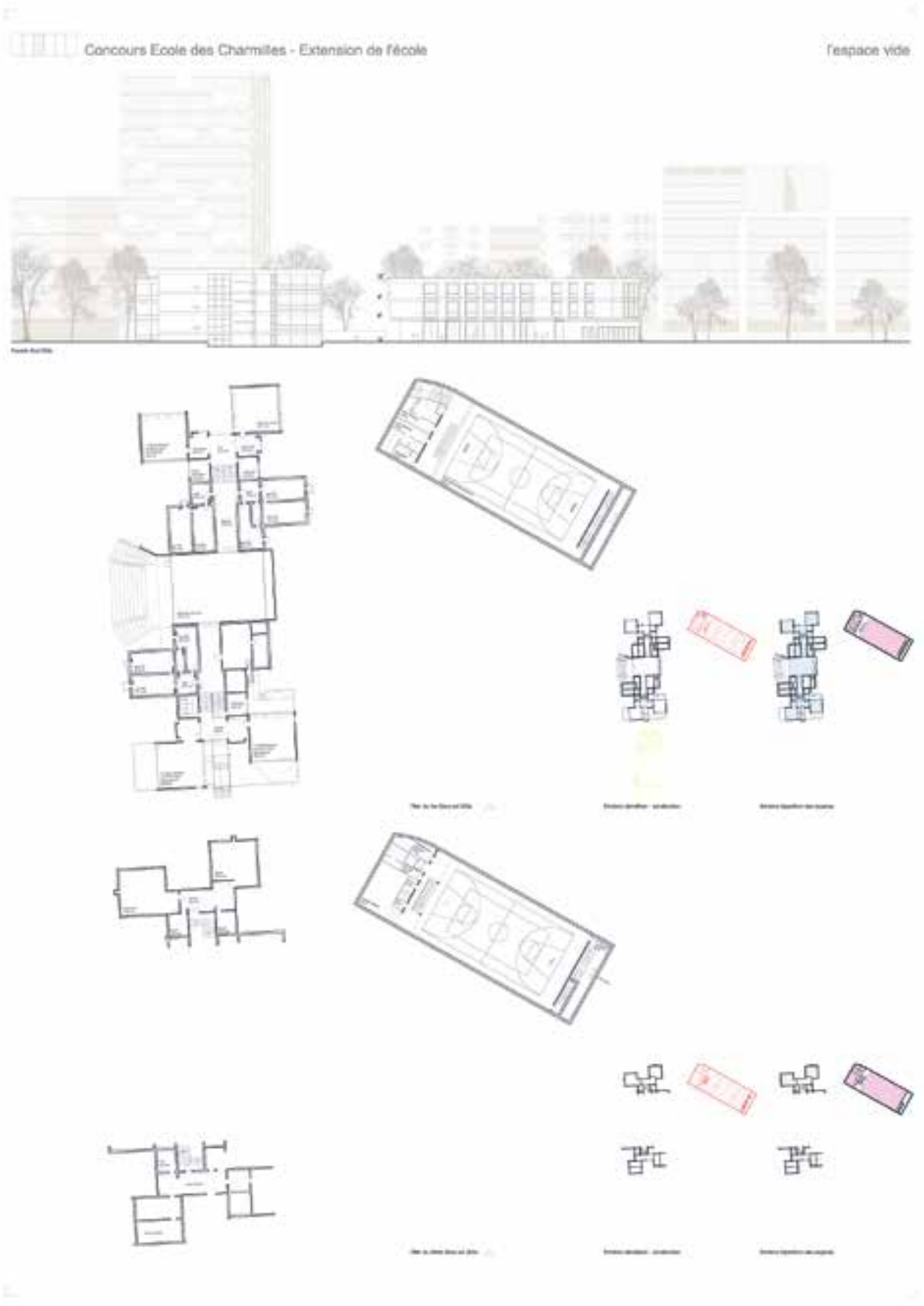


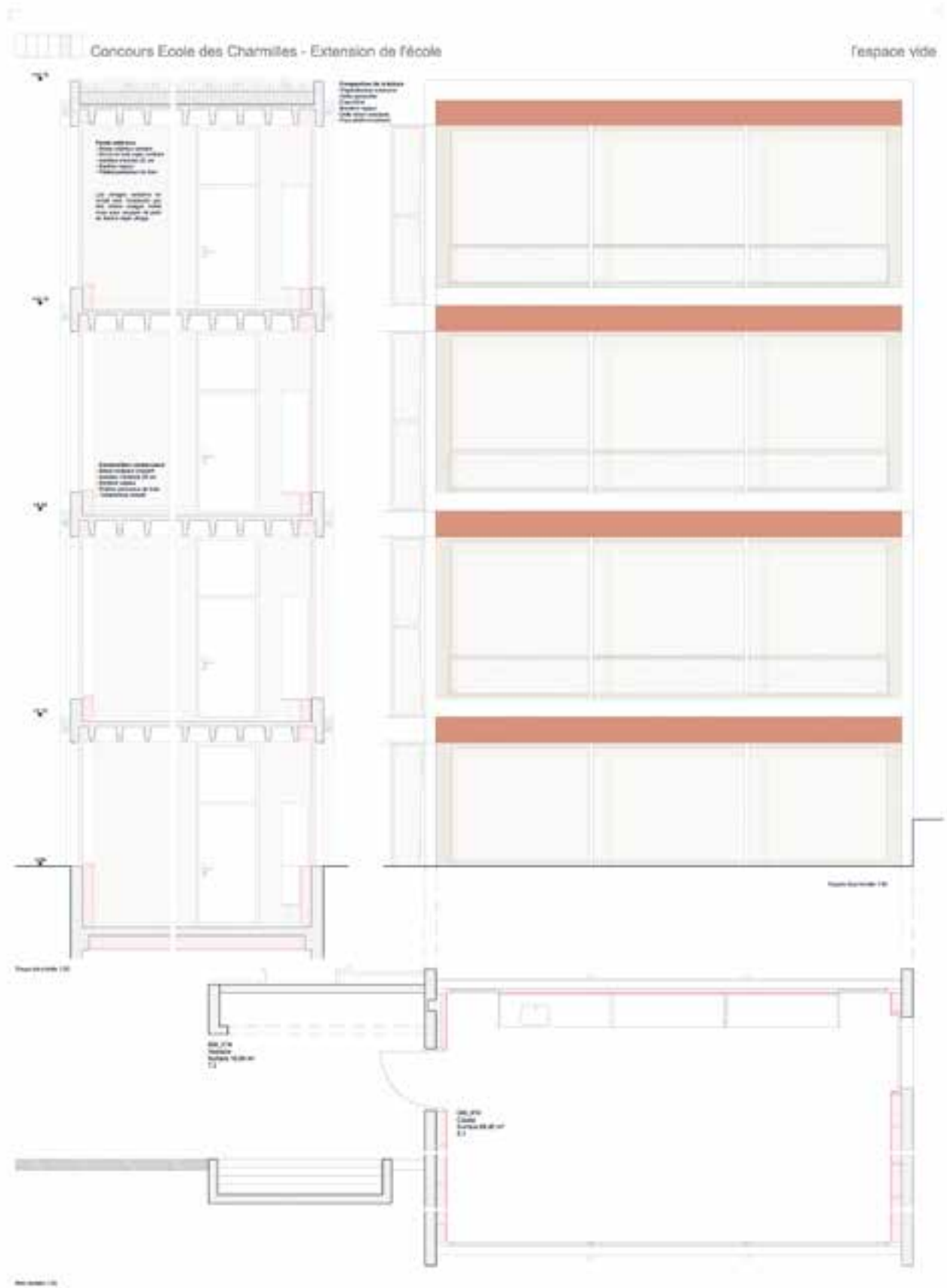
Le projet de concours de l'école des Charmilles a été initié par la commune de Yverdon-les-Bains. L'objectif principal de ce projet est de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de jeu pour les enfants. Le projet a été initié par la commune de Yverdon-les-Bains. L'objectif principal de ce projet est de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de jeu pour les enfants. Le projet a été initié par la commune de Yverdon-les-Bains. L'objectif principal de ce projet est de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de jeu pour les enfants.

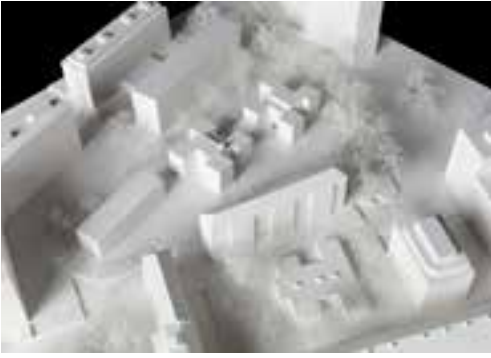
Le projet de concours de l'école des Charmilles a été initié par la commune de Yverdon-les-Bains. L'objectif principal de ce projet est de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de jeu pour les enfants. Le projet a été initié par la commune de Yverdon-les-Bains. L'objectif principal de ce projet est de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de jeu pour les enfants.











Projet n°15

CROCUS

Architecte
atelier balan semadeni SNC

Architecte paysagiste
studio mint Sarl

Ingénieur civil
Fiechter Ingénierie SA

RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ORDRE DES CHARPENTES

CROCUS



Le projet consiste en la restauration et l'extension de l'ordre des charpentes existantes. L'objectif est de créer un espace de vie moderne et durable, tout en préservant le patrimoine architectural de la zone.



Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant. L'objectif est de créer un espace de vie moderne et durable, tout en préservant le patrimoine architectural de la zone.



Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant. L'objectif est de créer un espace de vie moderne et durable, tout en préservant le patrimoine architectural de la zone.

RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARRILLES

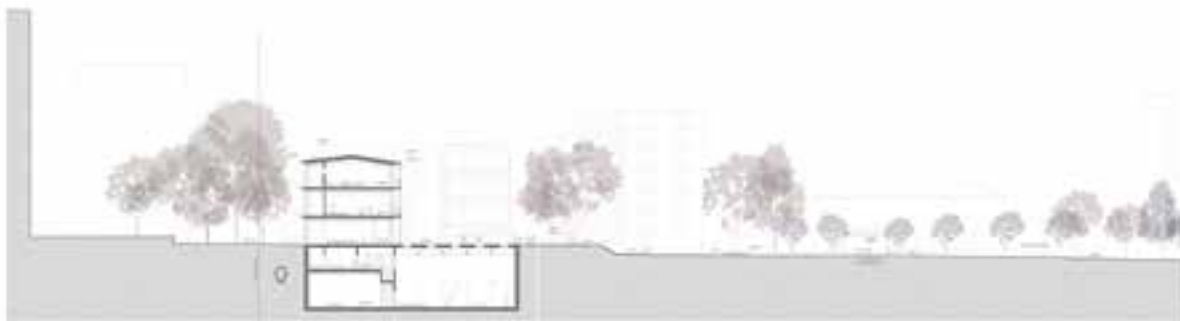
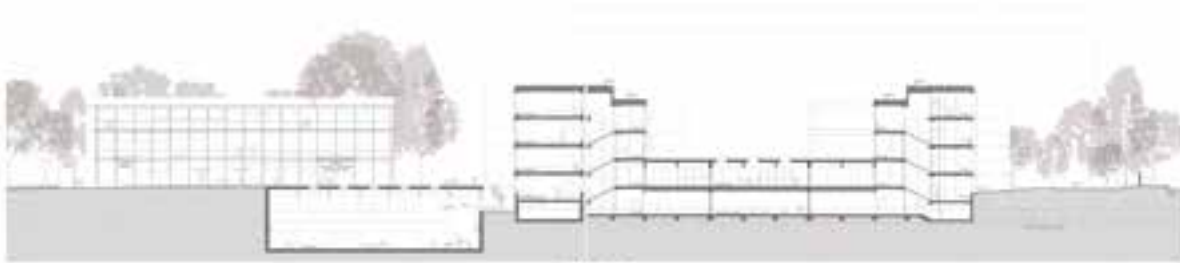
CROCUS



Scale bar and north arrow

RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARBILLES

CROCUS



Le projet de restauration et d'extension de l'école des Charbilles vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves. L'objectif est de créer un environnement éducatif moderne et accueillant, tout en préservant l'héritage architectural de l'école.

Le programme de l'extension comprend :

- La création de nouvelles salles de classe.
- L'ajout d'espaces de détente et de loisirs.
- L'amélioration des infrastructures sportives.
- La mise à jour des équipements techniques.



Le projet de restauration et d'extension de l'école des Charbilles est financé par le conseil municipal et le département. Les travaux sont prévus pour débuter en septembre 2023 et se terminer en mai 2024.

Le maître d'œuvre est l'architecte d'origine, qui a assuré la conception et la réalisation de l'extension.

Le maître d'ouvrage est le conseil municipal de la commune.

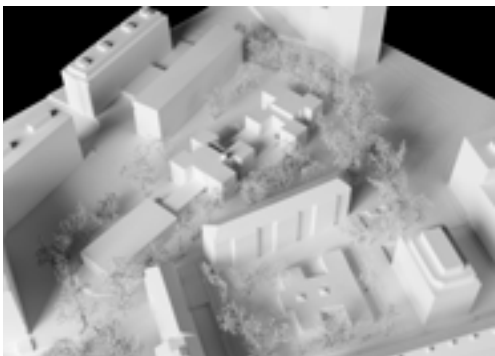
RESTAURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DES CHARBILLES

CROCUS



PHOTO COURTESY OF CROCUS





Projet n° 17
Nathalie
 Architecte
 Translocal Architecture GmbH
 Architecte paysagiste
 Monnier architecture du paysage SA
 Ingénieur civil
 sd ingénierie genève SA

Concours : Restauration et extension de l'école des Charmilles

Nathalie 3/6



1000 1:1000



- 1000 1:1000**

 - Bâtiments existants
 - Bâtiments à restaurer
 - Bâtiments à construire
 - Bâtiments à démolir

1000 1:1000
- Parcours piétonniers
 - Parcours cyclables
 - Parcours de bus
 - Parcours de tramway
 - Parcours de métro

1000 1:1000
- Zones d'activités
 - Zones de jeux
 - Zones de détente
 - Zones de sport
 - Zones de culture

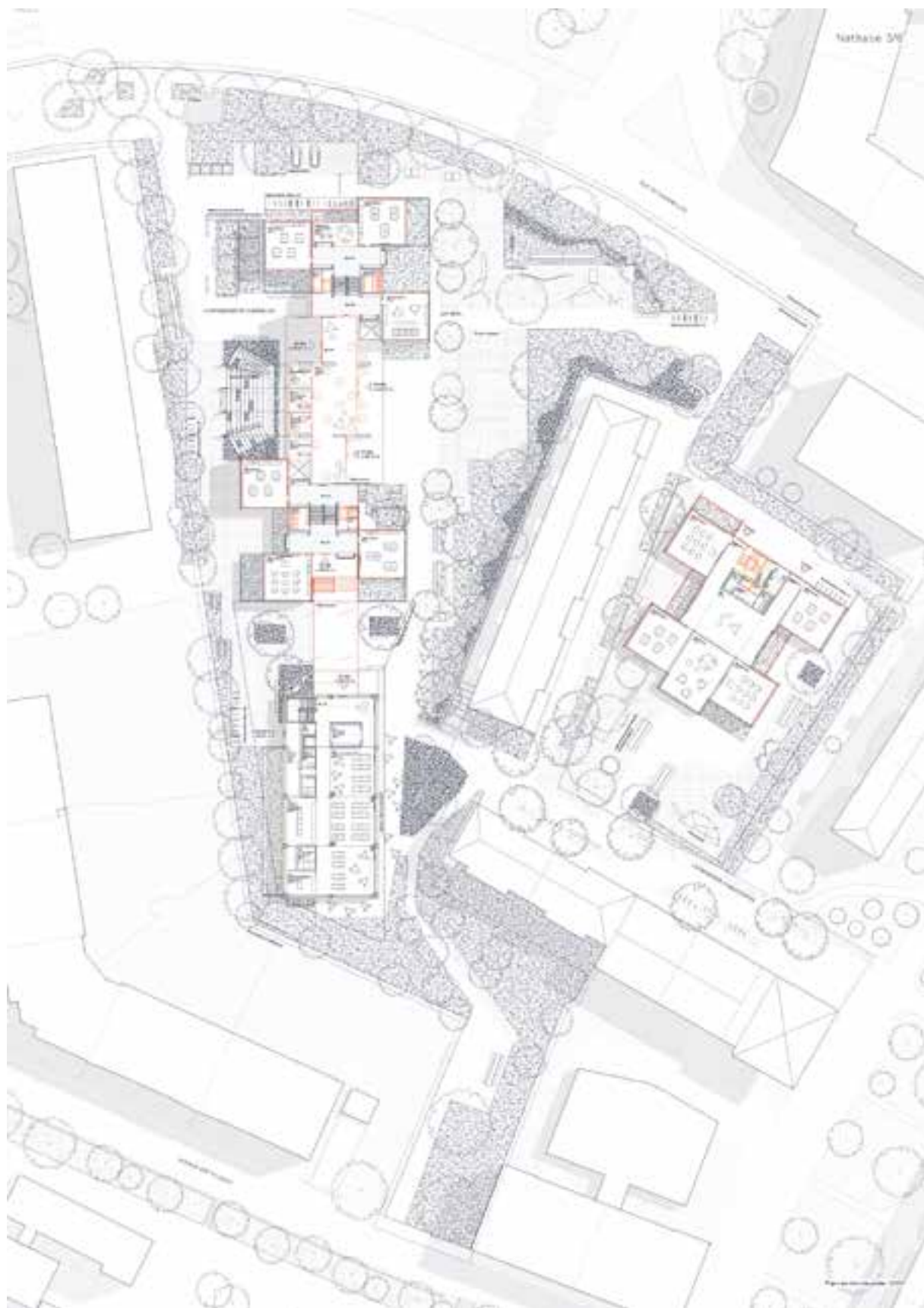
1000 1:1000
- Zones d'activités
 - Zones de jeux
 - Zones de détente
 - Zones de sport
 - Zones de culture

1000 1:1000
- Zones d'activités
 - Zones de jeux
 - Zones de détente
 - Zones de sport
 - Zones de culture

1000 1:1000



© 2010 - Tous droits réservés



Nathalie S/B



Éditeur
Ville de Genève
Département de l'aménagement,
des constructions et de la mobilité

Graphisme
Aurélien Barrelet

Impression et reliure
Atar Roto Presse SA, Genève
Tirage : 350

Crédits photographiques
Couverture : Itten+Brechbühl SA
Maquettes : Nicole Zermatten et Elisa Larvego – Ville de Genève

Plans de situation : Source SITG